

SAMUDRA

REVUE

REVUE TRIANNUELLE DU COLLECTIF INTERNATIONAL D'APPUI AUX TRAVAILLEURS DE LA PÊCHE



L'Atelier et le Symposium de Siem Reap

Islande : les QIT

Chili : le saumon d'élevage

France : aires marines protégées

Considérations sociales sur la pêche artisanale

Convention sur le travail dans la pêche

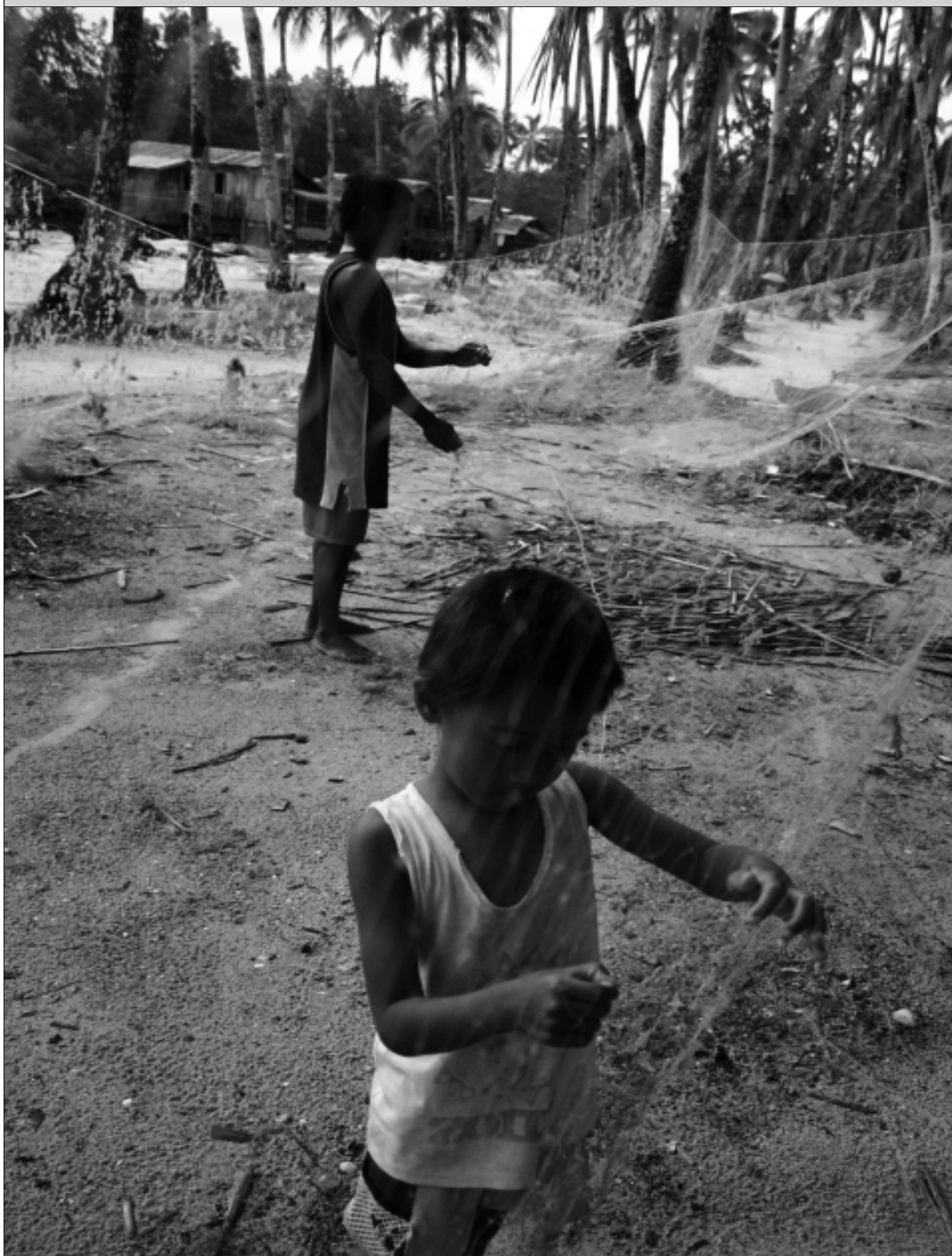


L'ICSF est une Ong internationale qui s'intéresse aux problèmes de la pêche à travers le monde. Ce collectif est officiellement reconnu par le Conseil économique et social des Nations unies et il est sur la liste spéciale des Ong internationales à l'OIT. Il a aussi le statut d'organisme de liaison à la FAO. L'ICSF est enregistré à Genève et a un bureau à Chennai (Inde) et à Bruxelles (Belgique). Il constitue un réseau mondial de militants associatifs, d'enseignants, de techniciens, de chercheurs et scientifiques. Il suit l'actualité, effectue des études, facilite les échanges, mène des campagnes d'opinion et d'action, diffuse l'information. Sa revue **SAMUDRA** (Océan en

sanskrit) sera heureuse de recevoir réactions et contributions. La correspondance doit être adressée au bureau de Chennai (Madras) en Inde.

Les opinions exprimées dans les articles publiés sont celles des auteurs. Elles ne représentent pas nécessairement la position officielle de l'ICSF.

La revue **SAMUDRA** est disponible en anglais, en français et en espagnol sur <http://www.icsf.net>



SAMUDRA

R E V U E

REVUE TRIANNUELLE DU COLLECTIF INTERNATIONAL D'APPUI AUX TRAVAILLEURS DE LA PÊCHE

N° 47 | JUILLET 2007

ICSF

PREMIÈRE DE COUVERTURE



Détail d'un bas-relief du temple de Bayon à Angkor, Cambodge
photo Rolf Willmann

PUBLIÉ PAR

Chandrika Sharma pour
CIAPA, 27 College Road,
Chennai 600 006, Inde
TÉL: (91) 44-2827 5303
FAX: (91) 44-2825 4457
E.MAIL: icsf@icsf.net

BUREAU DE L'ICSF EN BELGIQUE

Sentier des Rossignols 2
1330 Rixensart, Belgique
TÉL: (32) 2-652 5201
FAX: (32) 2-654 0407
E.MAIL: briano@scarlet.be

PRÉPARÉ PAR

KG Kumar

TRADUCTION

Gildas Le Bihan-CRISLA, Lorient

MISE EN PAGE

Satish Babu

IMPRIMÉ PAR

Nagaraj and Company Pvt. Ltd.,
Chennai

DESSINS DE

Sandesh (sandeshcartoonist@
gmail.com)

PUBLICATION NON COMMERCIALE À DIFFUSION LIMITÉE

SAMUDRA News Alerts

SAMUDRA News Alerts est un service de veille gratuit qui diffuse, quotidiennement et avec un résumé hebdomadaire, des nouvelles et des analyses relatives au monde de la pêche, de l'aquaculture et domaines connexes, en format ordinaire ou html.

Il s'agit de documents de bonne source qui traitent essentiellement de la pêche artisanale, surtout dans les pays du Sud, de la place des femmes dans ce secteur d'activité, de la sécurité en mer, mais aussi de problèmes environnementaux, des océans. Vous pouvez vous abonner à ce service sur le site de l'ICSF (www.icsf.net), où vous trouverez également la collection complète de la revue SAMUDRA.

QUATRIÈME DE COUVERTURE



Pêcheur faisant une pose, port de pêche de Royapuram, Chennai, Inde
photo KG Kumar



COMPTE RENDU

Affirmer ses droits, définir

ses responsabilités4

L'Atelier et le Symposium de Siem Reap, organisé par l'ICSF en collaboration avec le gouvernement royal du Cambodge

SYNTHÈSE

La responsabilité d'une

bonne gestion18

La réunion de Siem Reap a démontré l'existence d'une détermination collective forte pour défendre les droits de pêche

ISLANDE

Question compliquée22

Les pêcheurs artisans sont apparemment parvenus à se faire une place dans le système des QIT

CHILI

Fric à gogo et sales boîtes29

Le secteur salmonicole chilien exporte beaucoup, mais ses normes laissent beaucoup à désirer

FRANCE

Une approche intégrée34

Les pêcheurs artisans peuvent tirer partie des aires marines protégées

COMPTE RENDU

La pêche artisanale

retient l'attention38

Au cours de sa dernière session, le Comité des pêches (COFI) de la FAO s'est penché sur les aspects sociaux de ce secteur

COMPTE RENDU

Convention sur le travail

dans la pêche42

Cet instrument de l'OIT peut apporter un progrès dans ce domaine

PUBLICATION

Par et pour les villageois46

Etude sur un système de gestion traditionnelle de la ressource en Indonésie

EDITORIAL3

BRÈVES50

SUPPLÉMENT SIEM REAP26



KG KUMAR/ICSF

Pêcheurs débarquant leurs prises au port de
Rameswaram, Tamil Nadu, sud de l'Inde

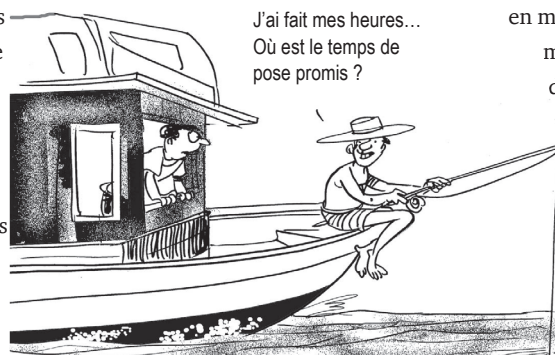
Un bon outil

La Convention sur le travail dans le secteur de la pêche (2007) vise à améliorer les conditions de travail et d'existence de millions de gens

Le jeudi 14 juin 2007 va devenir une date historique pour les pêcheurs et autres travailleurs de la pêche partout dans le monde. Ce jour-là, lors de la 96^{ème} session de la Conférence internationale du Travail (CIT) de l'Organisation internationale du Travail (OIT), a été adoptée la Convention sur le Travail dans le secteur de la pêche qui a pour objectif de promouvoir de nouvelles normes du travail afin d'améliorer les conditions de vie de millions d'hommes et de femmes.

Adopté l'année du quinzième anniversaire de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer, ce texte est le premier instrument de l'OIT relatif à la pêche depuis la mise en place du système des zones économiques exclusives par les Etats côtiers dans les années 1970. Cette fois-ci, contrairement à ce qui s'était passé au cours de la 93^{ème} session de la CIT en 2005, le nombre requis de pays favorables à l'adoption a été atteint, parmi lesquels la Chine où se trouvent, à l'échelle mondiale, le plus grand nombre de pêcheurs et les plus importantes capacités de capture (voir le compte rendu p. 42).

La Convention présente une structure à trois degrés. Premièrement, après la ratification, toutes les dispositions s'appliqueront aux navires de pêche de plus de 24 m et à ceux qui travaillent à bord. Deuxièmement, une bonne partie de ses dispositions s'appliqueront à la majorité des navires de pêche commerciale et à leurs équipages, quelle que soit la taille du navire. Troisièmement, un certain nombre de prescriptions s'appliqueront aussi à des navires de pêche de moins de 24 m pendant une période indéterminée. Ce dernier degré concerne probablement des opérations de



pêche industrielle qui mettent en œuvre des navires en dessous de cette taille. Pour ce qui est de faire respecter les dispositions de la Convention, diverses responsabilités incombent à l'Etat du pavillon : inspection, rapports, suivi, traitement des plaintes, sanctions, mesures correctives. Un certain nombre de dispositions, d'une portée relativement limitée, concernent l'Etat du port, à savoir informer l'Etat du pavillon qu'un de ses navires présent au port ne respecte pas tel ou tel aspect de la Convention, prendre les mesures qui s'imposent pour remédier au problème à bord, notamment en matière de sécurité et de santé. Sauf en matière d'âge minimum, les dispositions de la Convention qui peuvent s'appliquer au sous-secteur de la pêche artisanale et à petite échelle ne sont pas contraignantes. Il revient aux pays membres de l'OIT de se doter de lois et règlements et autres mesures appropriées pour les mettre en œuvre dans ce sous-secteur. Il faut désormais faire campagne dans le cadre national afin d'identifier, via un processus participatif, les catégories de pêcheurs et de bateaux de pêche qui devraient entrer dans le champ d'application de la Convention afin de lui donner une ampleur maximale.

Les pays qui ont un nombre important de bateaux et de pêcheurs (par exemple la Chine, l'Inde ou le Vietnam qui ont voté pour) devraient ratifier ce texte au plus vite et passer à la mise en œuvre de ses dispositions. Il constitue un outil intéressant à la disposition des gouvernements nationaux qui devraient sans tarder consulter au plus vite toutes les parties prenantes, en particulier les organisations représentatives des pêcheurs, et en se basant sur la Convention prendre des mesures appropriées visant à protéger les conditions de travail et d'existence des pêcheurs, ceux de la pêche industrielle tout comme ceux de la petite pêche. 3

Nouveau visage, nouveau souffle

Avec le présent numéro, la revue *SAMUDRA* prend un nouvel aspect, moins austère, plus contemporain ; c'est le premier grand changement depuis bientôt quinze ans. Il s'agit de donner, dans la continuité, une fraîcheur et une vitalité accrues à cette publication. La présentation et les polices choisies rendront sa lecture plus agréable.

Les dernières pages, qui contiennent des nouvelles brèves, des anecdotes, ont été remodelées, et il y a de nombreux

liens Internet pour diriger éventuellement le lecteur vers des informations complémentaires. Comme le précise l'accroche de la première de couverture, notre créneau reste la pêche, les communautés de pêcheurs, leurs moyens d'existence.

Ce nouvel habillage a été réalisé par Design Difference en collaboration avec l'équipe de *SAMUDRA*. Nous espérons qu'il vous plaira et nous serions heureux de recevoir commentaires et suggestions à l'adresse suivante : icsf@icsf.net 3

Affirmer ses droits, définir ses responsabilités

Voici un compte rendu de l'Atelier et du Symposium de Siem Reap, organisés par l'ICSF en collaboration avec le Gouvernement royal du Cambodge

4

Du 3 au 5 mai 2007 s'est tenu à Siem Reap un Atelier sur le thème suivant : Affirmer ses droits, définir ses responsabilités - Points de vue des communautés de petits pêcheurs sur la gestion du littoral et des pêches en Asie. Il était organisé par le Collectif international d'appui aux travailleurs de la pêche (ICSF) en collaboration avec le Gouvernement royal du Cambodge (GRC).

Cet atelier a été suivi d'un Symposium de deux jours au cours duquel les participants ont reçu la visite de représentants de gouvernements de pays de l'Asie du Sud et du Sud-Est. Les objectifs de l'Atelier étaient les suivants :

- Analyser, en matière de gestion des pêches, les pratiques traditionnelles et celles qui se fondent actuellement sur des droits de pêche, débattre de leur opportunité et de leur champ d'application dans le contexte asiatique ;
- Contribuer à améliorer l'efficacité générale de la gestion des pêches en appuyant le développement d'une pêche artisanale responsable et en défendant les droits des populations de petits pêcheurs ;
- Réclamer des politiques qui prennent en compte les droits des communautés de pêcheurs sur l'espace littoral et les ressources côtières dont ils ont coutumièrement la jouissance.

Depuis son lancement en 1986, l'ICSF s'est toujours préoccupé des problèmes des travailleurs de la pêche artisanale et à petite échelle, en particulier pour faire reconnaître les droits d'accès des communautés de petits pêcheurs aux ressources côtières halieutiques et autres, et faire participer ces populations aux divers processus décisionnels qui ont des répercussions sur leurs conditions

d'existence. Qu'il s'agisse de pêcheurs en mer ou en eau douce, il importe au plus haut point qu'ils puissent préserver l'accès à la ressource, conserver la propriété ou l'usage de leurs lieux de vie traditionnels.

Ces droits sont actuellement menacés de diverses manières, à cause de certaines évolutions propres au monde de la pêche ou externes. Or, si l'on veut que les communautés de pêcheurs prennent progressivement leur part de responsabilité dans la gestion des ressources côtières et halieutiques, dans l'optique d'une exploitation durable, il est indispensable que ces droits soient reconnus.

Ces thèmes ont été débattus au cours des trois journées de l'Atelier auquel ont participé 56 personnes venues de 10 pays asiatiques : Bangladesh, Cambodge, Inde, Indonésie, Malaisie, Pakistan, Philippines, Sri Lanka, Thaïlande, Vietnam. En plus des représentants d'organisations de pêcheurs, il y avait là des chercheurs, des militants et des délégués d'organismes régionaux et multilatéraux.

La Déclaration de Siem Reap

Les Recommandations exprimées par l'Atelier (sous forme de Déclaration de Siem Reap) ont été présentées aux participants du Symposium de deux jours qui a suivi et auquel étaient invités des responsables politiques et des représentants d'organismes régionaux et multilatéraux.

Avant cet événement, des études relatives à la gestion des pêches fondée sur des droits et à des questions afférentes, avaient été entreprises dans cinq pays. Il s'agissait notamment de documenter et d'analyser la vision qu'ont les communautés de pêcheurs de leurs droits d'accès à la ressource et des obligations et responsabilités que cela im-

Rédigé par **Ranjana Das** (icsf@icsf.net),
consultante pour l'ICSF

plique, de documenter et d'analyser les initiatives prises par les pêcheurs pour affirmer leurs droits et assumer leurs responsabilités. L'information ainsi collectée et les conclusions auxquelles elle a mené ont servi de base aux débats tout au long de l'Atelier.

Celui-ci a débuté par une introduction présentée par John Kurien, membre de l'ICSF, qui a retracé les origines de ce réseau international composé de personnes appartenant actuellement à 20 pays différents, mais nettement centré sur les pays en développement. John Kurien a fait remarquer que le choix du Cambodge pour la tenue de cette réunion était en partie motivé par la volonté de prendre en compte également les problèmes de la pêche continentale. C'était aussi la première fois, a-t-il noté, que l'ICSF organisait un atelier en collaboration avec un gouvernement. Développant son thème, il a souligné que, même si un certain nombre d'organismes internationaux se mettent à parler de droits dans la pêche, il s'agit en fait essentiellement de droits de propriété en mer et sur terre. Or, pour l'ICSF, les droits n'ont de réelle consistance que dans la mesure où ils s'étendent à tous les aspects des moyens d'existence et de la vie.

Dans son discours inaugural, M. Nao Thauk, Directeur général des pêches au

Ministère de l'agriculture, des forêts et de la pêche du GRC, a déclaré que la pêche est un secteur vital pour la population et l'économie de son pays. C'est pourquoi le GRC a mis en œuvre des réformes appropriées et fait de la pêche l'un des éléments de sa « stratégie rectangulaire ». En octobre 2000, le Premier

Avant cet événement, des études relatives à la gestion des pêches fondée sur des droits et à des questions afférentes, avaient été entreprises dans cinq pays : Bangladesh, Cambodge, Inde, Philippines, Thaïlande

ministre avait pris une décision historique et attribué aux populations locales 56% (soit 536 302 hectares) des anciennes concessions pour qu'elles y organisent des pêcheries communautaires. L'objectif est de promouvoir une large participation locale à la gestion des pêcheries et l'exploitation efficace, durable et équitable des ressources aquatiques vivantes.

Dans son allocution inaugurale, Ichiro Nomura, Directeur général adjoint du Département des pêches et de l'aquaculture de la FAO, a donné un bref aperçu du rôle et des caractéristiques du secteur de la pêche artisanale et à petite échelle. « La gouvernance

Cinquante-six personnes venues de 10 pays d'Asie du Sud et du Sud-Est se sont réunies à Siem Reap, Cambodge, pour participer à l'Atelier de l'ICSF



KG KUMAR/ICSF



Muhammad Adli Abdullah, de Panglima Laot, Indonésie (à gauche), et Chandrika Sharma, de l'icsf, au Symposium de Siem Reap

meilleure intégration, consacrer davantage de fonds à la transition vers une pêche responsable.

Parlant du contexte qui a amené à organiser l'Atelier, Sebastian Mathew, Conseiller pour les programmes à l'icsf, a souligné les menaces qui pèsent actuellement de diverses manières sur les droits des communautés de pêcheurs. L'Atelier, a-t-il dit, sera l'occasion de discuter de ces choses et de définir des stratégies pour lutter contre l'adversité.

La première séance de l'Atelier a été consacrée aux communications et aux études relatives à certains pays de l'Asie du Sud et du Sud-Est sur le thème Les régimes de gestion des pêches et du littoral en Asie - Dans quelle mesure prennent-ils en compte les droits et intérêts des communautés de pêcheurs artisans et à petite échelle ?

Ce qu'en pensent les populations

Allan Vera, membre du CBCRM (Centre de ressources pour la gestion communautaire des ressources côtières), Philippines, a montré comment les communautés concernées conçoivent leurs droits et revendications quant à la ressource, aux processus décisionnels, aux services publics essentiels, aux lois et règlements en vigueur. Il a cité un certain nombre de facteurs qui empêchent les pêcheurs d'aboutir dans leurs revendications : utilisation d'engins de capture destructeurs, conflits entre utilisateurs de la ressource, libéralisation globale du secteur de la pêche, absence de participation aux choix des politiques et pour leur mise en œuvre, revendications de tiers sur le foncier occupé par les pêcheurs. Allan Vera a aussi parlé d'initiatives communautaires entreprises dans certaines régions des Philippines en matière de gestion des ressources côtières et halieutiques.

Dans son exposé, Sim Buntheon, membre du CBNRM-LI (Centre de formation pour la gestion communautaire des ressources naturelles), Cambodge, a dit que, après la mise en œuvre du programme de pêcheries communautaires dans son pays, les populations concernées ont pris davantage conscience de leurs droits à la ressource, et en particulier de leur droit de s'opposer aux pratiques de capture illicites. Elles comprennent également mieux leurs responsabilités en matière de gestion et de préservation.

Wichoksak Ronnarongpairee, membre de la FSF (Fédération des pêcheurs du Sud), Thaïlande, a dit que les petits pêcheurs de son pays croient fermement que la mer et ses

de la petite pêche ne doit pas être considérée isolément. Il faut la considérer dans le contexte de la pauvreté au sens large et l'optique du développement social », a-t-il déclaré. Et il a souligné la nécessité de retenir des principes et des critères favorables aux pauvres dans l'élaboration des politiques et stratégies de gestion de la pêche artisanale dans les pays en développement.

En concluant son intervention, Ichiro Nomura a exprimé un certain nombre de suggestions : donner aux petits pêcheurs un accès préférentiel aux ressources halieutiques, décentraliser et partager les responsabilités en matière de gestion, promouvoir une gestion fondée sur des droits, diversifier les moyens d'existence, améliorer les opérations après capture, améliorer les contacts avec d'autres branches d'activité par une

ressources appartiennent à tous, et que tout le monde est individuellement responsable de leur protection. Ils pensent que la mer ne peut devenir la propriété de certains individus, réaffirmant en cela un sentiment collectif parmi les pêcheurs thaïlandais, qui est d'essence religieuse. Il est donc indispensable de reconnaître le droit de ces populations à un usage collectif et une gestion communautaire des ressources, à l'exclusion d'une possession permanente. Si le droit des communautés à gérer la ressource est théoriquement reconnu par la loi, il est souvent mis à mal de plusieurs façons, notamment par l'usage de méthodes de capture destructrices (filets poussés, chaluts...), des processus de privatisation de la mer, etc. Les pêcheurs ont pris un certain nombre d'initiatives pour tenter de protéger leurs droits, mais ils estiment qu'on n'en a pas vraiment tenu compte.

Valentina D. Endang Savitri, de Telpak, Indonésie, a parlé aussi des facteurs qui mettent en péril les communautés de petits pêcheurs de son pays : pêche industrielle, expansion de l'aquaculture, programmes de protection de l'environnement centralisés, tourisme... Dans la pratique, la majorité des espaces maritimes sont « ouverts à tous » et de nombreuses pêcheries sont ou pleinement exploitées ou surexploitées. Les projets de décentralisation du gouvernement permettent en principe de passer d'une approche étatique à des pratiques communautaires, mais ils entraînent parfois une pression accrue sur les ressources disponibles car, pour accroître leurs revenus, les gouvernements locaux les mettent à l'encan. Afin de défendre leurs droits, les populations de pêcheurs ont réagi de diverses manières : création d'associations professionnelles, confrontations souvent violentes avec des navires industriels en mer. Conscients de leurs responsabilités, elles lancent aussi des actions écologiques en optant pour des techniques de pêche durable, en replantant des mangroves, en restaurant des récifs coralliens pour préserver l'environnement.

Harekrishna Debnath, du NFF (Forum national des pêcheurs), Inde, a présenté l'étude sur son pays qui avait été réalisée par DISHA (Initiative directe pour l'action sociale et sanitaire). Elle portait sur les communautés de pêcheurs et autres travailleurs de la pêche établies autour des sites de débarquement traditionnels (khotis) au Bengale occidental. La fonction principale des antiques organisations qui s'y rattachent (représent-

... reconnaître le droit de ces populations à un usage collectif et une gestion communautaire des ressources, à l'exclusion d'une possession permanente

ant à la fois les propriétaires de bateaux et les matelots) est d'assurer le fonctionnement harmonieux des opérations de pêche. H. Debnath note qu'elles comprennent la notion de droits (rights) seulement lorsqu'elles sont confrontées à des injustices (wrongs), par exemple devoir déguerpir sous la pression de l'industrie touristique, souffrir de la surexploitation de la ressource par les bateaux mécanisés. Elles ont entrepris diverses actions dans le sens d'une gestion responsable de la ressource. Mais seules des réformes s'apparentant aux réformes foncières du monde agricole et conférant des droits communautaires non transférables aux pêcheurs en tant que gardiens de la ressource pourraient apporter un réel changement positif dans la gestion des pêches, affirme H. Debnath.

Rafikul Haque Tito, de UBINIG (Unayan Bikalper Nitinirdharoni Gobeshona), Bangladesh, dit que les communautés de pêcheurs de son pays croient fermement que les plans d'eau appartiennent de plein droit aux pêcheurs, comme l'exprime le slogan en bengali Jal jar jala tar (= les zones de pêche appartiennent aux pêcheurs). Ils estiment



Jamaludin Mohammad, membre du Réseau d'action des pêcheurs côtiers de Malaisie, s'exprimant lors de l'Atelier de Siem Reap

aussi avoir le droit à la sécurité pour leur profession, leur existence, leurs biens, leur dignité, toutes choses qui sont menacées par un certain nombre de facteurs, en particulier la crevetticulture intensive qui est une pra-

Seules des réformes s'apparentant aux réformes foncières du monde agricole et conférant des droits communautaires non transférables aux pêcheurs en tant que gardiens de la ressource pourraient apporter un réel changement positif dans la gestion des pêches, affirme H. Debnath

tique non durable. Les communautés sont conscientes de leurs responsabilités pour protéger les plans d'eau et les ressources halieutiques de la surpêche et de la pollution, et elles ont pris des initiatives en ce sens.

Présentant la synthèse des divers exposés sur l'Asie du Sud-Est, Elmer Ferrer, du Centre de ressources CBCRM, Philippines, a mis en évidence un certain nombre de points communs dans la perception des droits. Les communautés de pêcheurs estiment, par exemple, qu'elles ont le droit de pêcher pour gagner leur vie, que l'exploitation équitable et durable de la ressource est un droit, que la participation à sa gestion est un droit, qu'elles ont le droit de demeurer à proxim-

ité des lieux d'embarquement. Elles pensent aussi que les services sociaux essentiels sont un droit auquel elles peuvent prétendre. Toutes les études de cas analysées par Elmer ont identifié les menaces qui pèsent sur la concrétisation de ces droits et suggéré des mesures à prendre.

Parlant du rôle des organisations traditionnelles des communautés de pêcheurs, V. Vivekanandan, de la SIFFS (Fédération des sociétés coopératives de pêche de l'Inde du Sud), a déclaré : « Pour la gestion des pêches en Asie, il est essentiel de trouver un juste équilibre entre l'organisation traditionnelle et les structures modernes ». Il suggère que les structures traditionnelles pourraient fonctionner comme un mécanisme de contrôle tandis que les organisations modernes leur apporteraient plus de substance, leur permettraient de surmonter leurs faiblesses, leurs limites.

Groupes de discussion

Au terme de la première journée, les participants se sont répartis en quatre groupes suivant les affinités de langues essentielles : 1) Cambodge, 2) Asie du Sud (Bangladesh, Pakistan, Sri Lanka), 3) Indonésie, Malaisie, Thaïlande, 4) Philippines, Vietnam. Il leur était demandé de débattre des thèmes suivants :

- En matière de ressources halieutiques et de gestion côtière, quels sont les droits et espoirs évoqués par les communautés de pêcheurs ?
- A quelles difficultés se heurte la concrétisation de ces droits ?
- Quelles actions ont été entreprises pour protéger ces droits, pour assumer ses responsabilités en matière de gestion des pêcheries et de protection des ressources côtières ?
- Quelles sont les institutions existantes (traditionnelles ou autres) pour défendre les droits des pêcheurs et définir les responsabilités ?

Le deuxième jour, ces groupes ont présenté les principales conclusions de leurs discussions. Le groupe Cambodge a dit que, malgré l'instauration de pêcheries communautaires dans le pays, la mauvaise connaissance de la législation des pêches et des instruments juridiques pertinents est un obstacle majeur à la reconnaissance de ces droits.

Dans le groupe Asie du Sud, les participants ont fait état de façons de voir diverses



Le groupe de discussion de l'Asie du Sud lors de la première journée de l'Atelier

ICSF



Dans le groupe Indonésie-Malaisie-Thaïlande, on écoute une intervention

sur les droits. Les Sri Lankais estiment qu'ils ont le droit de pêcher partout et n'importe où dans les eaux nationales, dans la mesure où ils n'utilisent pas des méthodes et des engins de capture préjudiciables à la ressource. Les représentants du Bangladesh concevaient qu'il faut reconnaître aux pêcheurs Hindous traditionnels le droit de pêcher en mer, dans les cours d'eau et les plans d'eau de l'intérieur, chose qu'ils n'ont pas le droit de faire actuellement. Les participants venus de l'Inde estimaient que les communautés de pêcheurs devraient avoir un accès exclusif à la ressource en mer et dans les plans d'eau. Le participant Pakistanais a exprimé son inquiétude face à l'arrivée d'étrangers sur les lieux de pêche et la mainmise de riches opérateurs sur les zones au détriment des petits pêcheurs. Pour le groupe Asie du Sud, l'entrée de gens de l'extérieur (des pêcheurs non traditionnels) constitue une menace car cela a entraîné le non-respect des normes traditionnelles destinées à protéger la ressource (la fermeture de la pêche pendant les périodes de reproduction, par exemple), entraîné aussi l'usage plus fréquent de techniques de pêche destructrices et l'expansion de l'élevage intensif de crevettes (écloseries, bassins...), sans oublier la création de zones économiques spéciales.

Dans le groupe Vietnam-Philippines, les gens du Vietnam ont dit que le gouvernement procède dans certaines provinces à une décentralisation de la pêche à divers niveaux. Par le passé, du fait du système de planification centralisée appliqué dans ce pays, les pêcheurs ne pouvaient guère réclamer des droits. Avec l'évolution ac-

tuelle, ils prennent davantage conscience des choses et expriment des revendications. Aux Philippines, le gouvernement central fournit le cadre juridique et incite les Ong à lancer des programmes communautaires. Mais, entre les objectifs proclamés de l'Etat au niveau national et la mise en œuvre sur le terrain, notamment par rapport aux capacités d'action des Ong concernées, il y a de la marge. Par ailleurs, les petits pêcheurs voient dans les concessions attribuées pour des cultures marines à certains investisseurs un danger supplémentaire. Ils ne disposent pas du capital nécessaire pour concurrencer ces nouveaux opérateurs.

Le groupe Indonésie-Malaisie-Thaïlande a fait remarquer qu'il existait habituellement dans ces pays des réglementations traditionnelles, coutumières, bien avant les administrations actuelles. Ils estiment que la législation nationale devrait prendre aussi en compte les droits coutumiers qui sont maintenant menacés par divers processus en

Pour le groupe Asie du Sud, l'entrée de gens de l'extérieur (des pêcheurs non traditionnels) constitue une menace

cours au niveau international, dans le cadre national et au sein des communautés. Ils ont insisté sur la nécessité de travailler avec les institutions traditionnelles et communautaires.

Les comptes rendus de chaque groupe ont noté les initiatives prises par les commu-

nautés et leurs organisations pour protéger les droits des pêcheurs, qu'il s'agisse de revendications pour des politiques plus favorables, de programmes de protection ou des manifestations de masse. Une fois la présentation de ces comptes rendus achevée, un certain nombre de points ont fait l'objet d'un débat, notamment les institutions traditionnelles et les droits coutumiers. Les participants venus d'Aceh, en Indonésie, ont cité des actions entreprises pour faire reconnaître les pratiques et structures traditionnelles (Panglima Laot, par exemple). Ils essaient également, par le biais d'accords bilatéraux, d'obtenir une reconnaissance officielle de droits de pêche dans les zones où ils avaient coutume d'opérer.

Magnus Torelle, conseiller principal au SEAFDEC (Centre pour le développement des pêches de l'Asie du Sud-Est), a fait un exposé sur le thème Intégration des communautés de pêcheurs et des problèmes des pêcheries dans les projets de gestion et les politiques relatives aux zones côtières et humides en Asie - Situation actuelle et moyens d'aller de l'avant. Il a souligné la concurrence croissante que se livrent divers secteurs économiques pour utiliser l'espace littoral. Il est donc impératif de trouver les moyens de préserver les droits d'usage des populations de pêcheurs sur le front de mer et l'accès à la ressource, en particulier à travers les processus de gestion des zones côtières et humides.

Pour Nalini, les modes de développement actuels sont de nature essentiellement patriarcale car ils visent avant tout à produire pour le marché et ils permettent la mainmise d'un petit nombre sur les ressources disponibles, exploitées alors de façon non durable

Pour améliorer la situation, Magnus Torell a suggéré que les pêcheurs soient représentés au cours de l'élaboration des plans d'aménagement physique et économique et dans les débats relatifs aux conventions et accords d'ampleur internationale. Il a aussi indiqué toute l'importance que peut avoir la constitution d'alliances « non traditionnelles », la coordination et la coopération à tous les niveaux. Au cours du débat qui a suivi, on a fait remarquer que certains pays (Cambodge, Thaïlande, Vietnam) ont dans leur arsenal juridique certaines dispositions qu'on pourrait évoquer

pour protéger les droits d'accès des populations aux zones côtières et humides et pour gérer cet environnement.

Dans leur intervention sur le thème Droits d'accès aux ressources côtières et halieutiques et problèmes de genre, Nalini Nayak, de l'Inde, membre de l'ICSF, et Duangkamol Sirisook, membre de SDF, Thaïlande, ont fait état d'une sorte d'invisibilité persistante des femmes malgré tout ce qu'elles apportent au secteur de la pêche. Pour Nalini, les modes de développement actuels sont de nature essentiellement patriarcale car ils visent avant tout à produire pour le marché et ils permettent la mainmise d'un petit nombre sur les ressources disponibles, exploitées alors de façon non durable. Si le rôle des femmes devient plus visible, plus apprécié à sa juste valeur, si on prend au sérieux ce qu'elles ont à dire dans les processus décisionnels, alors on fera peut-être une plus large place aux choses de la vie, aux conditions d'existence au lieu de se focaliser seulement sur le profit généré par des moyens de production centralisés travaillant pour le marché.

Questions débattues

Une fois les exposés terminés, les groupes se sont reformés pour discuter des thèmes suivants :

- Vers quels types de gestion des zones côtières et humides faut-il s'orienter pour tenir compte des préoccupations, des intérêts, des droits et responsabilités des communautés de pêcheurs ?
- Que faire pour que le développement se préoccupe davantage des choses de la vie, des conditions d'existence des gens ?
- Que faire pour que les femmes tiennent une place centrale dans le développement des pêches ?

Répondant à la première question, le groupe Cambodge a dit que la législation actuelle des pêches de leur pays fournit un cadre favorable pour une participation de tous à une gestion communautaire. Le groupe Indonésie-Malaisie-Thaïlande a dit que les communautés doivent être consultées à tous les niveaux via des processus participatifs ouverts à tous, que l'information doit être largement diffusée, que les études d'impact environnemental doivent être effectuées dans la transparence. Les participants venus des Philippines et du Vietnam estimaient qu'il faut accorder aux petits pêcheurs un accès préférentiel aux ressources côtières,

que l'élaboration des politiques des pêches doit démarrer à partir de la base, au sein des communautés. Le groupe Asie du Sud a insisté, entre autres, sur la nécessité de développer et de renforcer les institutions locales pour protéger les ressources côtières.

Les restitutions sur les autres thèmes ont retenu essentiellement la nécessité de trouver un équilibre entre les objectifs du développement à court terme et la durabilité à long terme des ressources naturelles en tenant compte des traditions de la communauté concernée. On a aussi réclamé des données ventilées par sexe et un environnement favorable à une participation équitable des femmes dans les pêcheries et les processus décisionnels. Il faudrait renforcer les institutions locales et le rôle des femmes dans ces institutions, en plus de soutenir leurs activités de commercialisation du poisson et d'assurer, sur un pied d'égalité, leur présence dans la pêche par le recours à une législation appropriée.

Conférence-débat

La conférence-débat a donné lieu à cinq exposés sur le thème général Marchés, technologies, organisations traditionnelles et Droits humains. Elle était présidée par John Kurien. Dans son exposé, Arjan Heinen, facilitateur pour la gestion des pêches à l'Association des pêcheurs dans les eaux intérieures des Pays-Bas, également conseiller principal auprès de l'Organisation de gestion des ressources de la baie de Danao, a posé la question « Dans quelle mesure votre opinion sur l'état des ressources halieutiques influence-t-elle la façon dont vous exprimez vos revendications ? ». Se fondant sur les réponses des représentants des organisations de pêcheurs, Heinen a conclu que les droits les plus prioritaires sont les suivants : le droit de pêcher dans le cadre réglementaire existant, le droit de participer à la formulation des mesures de gestion de la ressource, le droit de commercialiser sa production, de participer aux opérations de suivi, contrôle et surveillance, le droit de redonner vie à des pratiques traditionnelles de gestion des pêcheries.

Dans son exposé sur le thème Les répercussions de l'expansion des marchés et du développement du commerce international sur les droits des pêcheurs et de leurs communautés, Maria Divina Muñoz, membre du Women Fisherfolk Movement, Philippines, a fait ressortir les multiples façons dont les politiques d'exportation du poisson,

d'importation à bon marché et de libéralisation des régimes sur les côtes des Philippines entraînent des répercussions fortement négatives sur les communautés de pêcheurs. Elle a aussi souligné les difficultés rencontrées par les petits producteurs des pays en développement pour participer aux flux d'exportation. Elle a conclu en disant que les systèmes actuels d'échanges commerciaux mettent à mal la sécurité alimentaire et le droit de chaque nation et de ses producteurs à mettre en œuvre une pêche durable.

Se fondant sur son expérience en Inde, V. Vivekanandan, de la SIFFS, a dressé le tableau des évolutions technologiques dans son exposé sur le thème L'arrivée de nouvelles technologies réduit-elle ou, au contraire, renforce-t-elle les droits des petits pêcheurs ? La technologie a le pouvoir de modifier les moyens d'existence et les relations sociales, a-t-il déclaré. Quand on introduit de nouvelles techniques, il faut donc bien tenir compte du stade de développement des pêcheries concernées, et tout particulièrement de l'état de la ressource qui est exploitée. Il a ajouté que, avec l'arrivée de nouvelles techniques, il y a de toute évidence des gagnants et des perdants.

Dans son exposé sur le thème Comment utiliser et renforcer les organisations traditionnelles pour établir ou récupérer des droits afin de protéger l'identité et la dignité des communautés riveraines ? , Muham-



Les participants débattant de l'adoption de la Déclaration de Siem Reap, qui réclame un mode de développement équitable, participatif, autosuffisant et durable

La Déclaration de Siem Reap

1. Nous, représentants de communautés de pêcheurs artisans et à petite échelle, d'organisations de pêcheurs, d'organisations non gouvernementales, et aussi chercheurs et militants venus de dix pays d'Asie du Sud et du Sud-Est, réunis du 3 au 5 mai 2007 à Siem Reap, Cambodge, au nombre de 51 pour l'Atelier sur le thème Affirmer ses droits, définir ses responsabilités - Points de vue des communautés de petits pêcheurs sur la gestion du littoral et des pêches en Asie,

Venant de contextes géographiques, sociaux, linguistiques, culturels et économiques bien différents mais partageant cependant les mêmes préoccupations et intérêts,

Conscients de nos responsabilités à l'égard des générations présentes et futures et soucieux de rendre compte,

Estimant que les ressources naturelles des baies, des mers des fleuves et rivières et des plans d'eau intérieurs sont un héritage collectif qui ne peut être privatisé au profit d'un petit nombre,

Estimant en outre que ces ressources doivent être partagées de façon équitable et responsable pour faire vivre le plus grand nombre,

notamment les communautés de pêcheurs artisans et à petite échelle,

Constatant qu'on ne peut parvenir à une pêche responsable si les Droits humains de ces populations ne sont pas respectés, en particulier le droit à un travail décent conforme aux normes du Travail et le droit de profiter des avancées du développement humain,

Convaincus que la mise en œuvre d'un développement participatif, autonome et durable des pêches côtières et intérieures revêt pour nous une importance capitale,

Compte tenu de ce qui précède, nous attirons donc l'attention sur les points suivants :

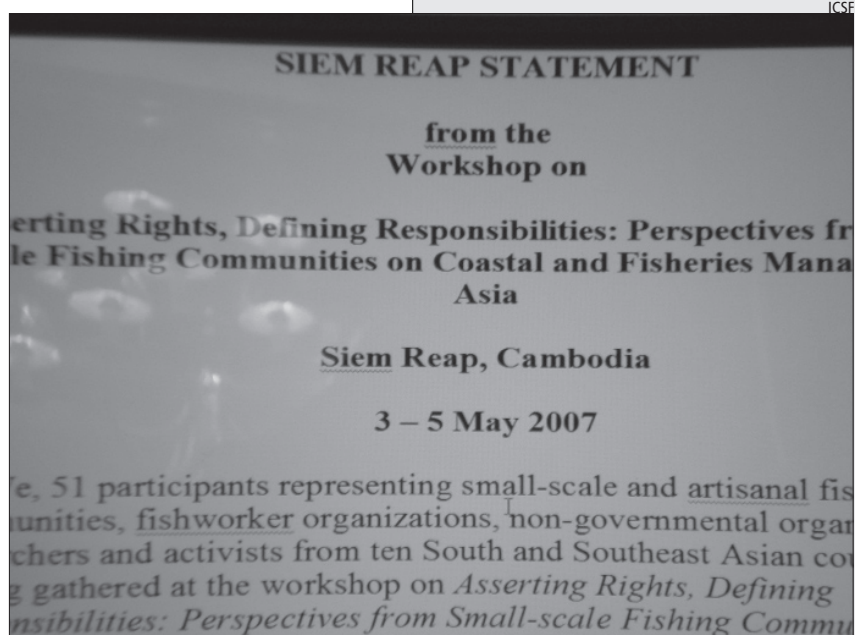
Préservation et gestion des pêcheries

2. La protection de l'environnement marin, côtier ou intérieur et la gestion durable des ressources halieutiques sont deux aspects éminemment importants pour les pêcheurs artisans et à petite échelle d'Asie et leurs communautés. De nombreuses communautés de cette région ont pris des mesures visant à restaurer, reconstruire et protéger les écosystèmes du littoral et des zones humides en utilisant leurs connaissances traditionnelles dans le domaine écologique et s'inspirant de valeurs culturelles et religieuses profondément enracinées, réaffirmant aussi le droit des organisations traditionnelles et communautaires à assurer la protection et la cogestion des ressources halieutiques sur la côte et dans les terres et à récolter le fruit de leurs efforts.

3. Il existe déjà des méthodes de préservation et de gestion qui sont bien adaptées aux pêcheries multispécifiques et multi-engins de la région. Il n'est donc pas nécessaire d'adopter aveuglément des modes de gestion en vigueur pour des écosystèmes de régions tempérées, qui reposent sur des droits individuels et ne correspondent pas aux pratiques culturelles collectives des pays d'Asie.

Gestion du littoral et des zones humides

4. Sur les côtes et dans des zones humides, l'environnement subit diverses pressions : pollution, transformation irréfléchie de forêts inondables et de mangroves, déforesta-



La Déclaration de Siem Reap, adoptée à la fin de l'Atelier dans une démarche interactive et participative, a ensuite été présentée au Symposium

tion en amont, barrages, création de zones économiques spéciales et de ports, effluents urbains, agricoles et autres déchets, installations militaires, aquaculture industrielle (y compris mariculture), mégaprojets de développement, centrales nucléaires, tourisme, mines, exploitation pétrolière et gazière...

5. La conséquence de tout cela c'est que les communautés de pêcheurs, en mer ou en eau douce, de l'Asie voient leurs conditions d'existence se détériorer et sont constamment menacées d'éviction. Il est indispensable que les politiques de gestion du littoral et des zones humides reconnaissent officiellement les droits préférentiels de ces populations sur leurs lieux de vie, y compris l'espace traditionnellement consacré à une activité liée à la pêche (accostage, séchage du poisson...).
6. L'article 10.1.2 du Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO (1995) dit ceci : « Eu égard aux multiples utilisations de la zone côtière, les Etats devraient veiller à ce que des représentants du secteur des pêches et des communautés de pêcheurs soient consultés au cours des processus de décision et qu'ils prennent part à d'autres activités en rapport avec la planification de l'aménagement et le développement des zones côtières ». L'article 10.1.3 ajoute : « Les Etats devraient mettre en place, le cas échéant, des cadres institutionnels et juridiques en vue de déterminer les utilisations possibles des ressources côtières et régir l'accès à ces ressources, en tenant compte des droits des communautés côtières de pêcheurs et de leurs pratiques coutumières de manière compatible avec un développement durable ». Les programmes de gestion des zones côtières devraient idéalement se fonder sur ces deux articles.

Aires marines protégées

7. Les aires marines protégées (AMP) conçues à l'extérieur et de nature non participative interdisent l'accès des petits pêcheurs, même utilisant des engins de capture sélectifs, à leurs lieux de pêche traditionnels et les obligent à déguerpir. Seule une participation active des communautés locales à toutes les étapes de l'élaboration et de la mise en œuvre des mesures de préservation et de gestion de la ressource permettrait d'obtenir des résultats satisfaisants en matière de sauvegarde de la biodiversité.

Aquaculture

8. L'expansion incontrôlée de l'aquaculture, y compris la mariculture, conduit à la privatisation des plans d'eau intérieurs, des eaux marines et des terres adjacentes. Il faudrait définir des lignes directrices fondées sur des critères de justice sociale et préparées avec la participation pleine et entière des communautés de pêcheurs pour faire en sorte que les activités aquacoles, y compris la mariculture, ne viennent pas contrecarrer des opérations de pêche responsable et provoquer d'autres répercussions fâcheuses sur les moyens d'existence de ceux qui pratiquent une pêche de capture, sur les conditions de vie des communautés côtières et sur les espèces indigènes (du fait de l'introduction d'espèces allogènes et génétiquement modifiées).

Engins et pratiques de pêche durable

9. Les travailleurs de la pêche de plusieurs pays asiatiques ont signalé l'impact négatif du chalut de fond en particulier sur l'habitat du poisson et, par voie de conséquence, sur les communautés. Il faudrait donc envisager l'interdiction de tout engin destructeur, de toute pratique destructrice, en tenant compte du contexte local et de l'état des stocks.
10. Il faudrait encourager l'usage d'engins et de pratiques de pêche artisanale et à petite échelle, respectueux de l'environnement, car cela se traduit par moins d'engins mais plus diversifiés, utilisés souvent suivant les variations saisonnières des opérations. Cela diminue l'impact sur les habitats et la ressource, et cela permet aussi d'employer davantage de main-d'œuvre par unité de production.

La pêche IUU (illicite, non réglementée, non déclarée)

11. La pêche IUU et la piraterie dans les eaux sous juridiction nationale portent évidemment préjudice aux pêcheurs artisans et à petite échelle, qui ont le droit de vivre de leur travail. Dans un tel contexte, il importe de mettre en place des moyens efficaces pour assurer le suivi, le contrôle et la surveillance (scs) des navires de pêche étrangers qui se trouvent sous juridiction nationale.

Cogestion et approche communautaire

12. L'Etat joue un rôle central pour l'instauration d'un cadre global de gestion des pêches, mais en matière de cogestion les communautés de pêcheurs ont aussi un rôle vital à tenir. Il est

Dans la pêche et au sein des communautés de pêcheurs, les femmes jouent un rôle important mais cependant largement invisible

donc indispensable que les gouvernements nationaux et provinciaux s'occupent davantage des communautés de pêcheurs, leur confient davantage de pouvoirs et les aident à développer leurs capacités propres dans le domaine de la gestion des pêches.

13. L'approche communautaire, fondée sur des règles d'accès ayant fait l'objet de négociations, doit être considérée comme un moyen

de gestion et de préservation de la ressource sur le long terme. Il faudra, en consultation avec les communautés de pêcheurs (incluant les divers travailleurs de la pêche), mettre en œuvre cette méthode en lien avec des mesures appropriées d'encadrement des intrants (engins de capture, motorisation, dimension des bateaux, zones de pêche, temps de pêche, et aussi dispositifs de suivi, contrôle et surveillance et d'application de la loi).

Accès préférentiel pour les pêcheurs artisans et à petite échelle

14. Pour protéger les moyens d'existence des populations qui pratiquent une pêche traditionnelle dans les eaux intérieures, il est important de leur garantir un accès préférentiel à la ressource.
15. Il est également important de créer un cadre favorable pour permettre aux pêcheurs artisans et à petite échelle d'avoir accès aux ressources halieutiques dans les eaux soumises à la juridiction nationale. Une telle politique serait tout à fait en harmonie avec la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (1982), l'Accord des Nations unies sur les stocks de poissons (1995) et le Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO (1995). Les ressources halieutiques situées au-delà des eaux territoriales offrent à la pêche artisanale et à petite échelle la possibilité d'étendre ses opérations et se diversifier. Les gros navires seront interdits dans les eaux sous juridiction nationale tant que les

capacités de capture des bateaux de moindre dimension, et utilisant des techniques sélectives, n'auront pas été entièrement utilisées.

Mouvements transfrontaliers des pêcheurs artisans et à petite échelle

16. Les interdictions relatives aux mouvements transfrontaliers des petits bateaux de pêche et les emprisonnements de pêcheurs qui s'ensuivent constituent un sujet de préoccupation pour plusieurs pays asiatiques. Les personnes arrêtées devraient être traitées conformément aux Droits humains et faire l'objet d'une libération et d'un rapatriement rapides par souci d'humanité. Les Etats, en particulier ceux qui constituent des archipels, devraient reconnaître les droits d'accès traditionnels de pêcheurs d'un Etat contigu à certaines zones de leur ZEE et formaliser ces droits par des accords bilatéraux appropriés.

Les femmes de la pêche

17. Dans la pêche et au sein des communautés de pêcheurs, les femmes jouent un rôle important mais cependant largement invisible. Les politiques de gestion des pêches et du littoral doivent protéger et maintenir l'accès des femmes à la ressource, préserver l'espace qui leur revient dans le secteur de la pêche, protéger l'espace qu'elles utilisent sur la côte pour leurs activités et pour se loger, prévoir leur participation aux processus décisionnels qui concernent leurs moyens d'existence et leurs conditions de vie en général. L'Etat doit apporter son appui au travail des femmes de la pêche, notamment en mettant à leur disposition des facilités de crédit pour les aider dans leurs opérations de transformation et de commercialisation. Pour pouvoir formuler des politiques appropriées, il est indispensable de collecter, en matière d'emplois dans la pêche, des données ventilées par sexe.

Commerce du poisson et produits dérivés

18. En l'absence de mesures vraiment efficaces de préservation et de gestion des ressources halieutiques, le commerce international du poisson et de produits dérivés a conduit à leur surexploitation, ce qui a eu des conséquences fâcheuses sur les moyens d'existence des communautés de pêcheurs artisans et à petite échelle. Il est souvent arrivé que la libéralisation des importations fasse chuter les cours du poisson local sur le marché intérieur. Il faut s'assurer que les politiques et

pratiques visant à promouvoir le commerce international du poisson n'entraînent pas de répercussions fâcheuses pour les communautés de pêcheurs artisans et à petite échelle, en particulier sur leurs moyens d'existence et leur alimentation. Les gouvernements asiatiques devraient rester prudents quand ils négocient des accords bilatéraux, multilatéraux et autres qui pourraient avoir des conséquences négatives sur ces populations, surtout dans le contexte actuel de libéralisation du commerce et de mondialisation de l'économie dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Ils feraient bien d'examiner la possibilité d'exclure la pêche des pourparlers de l'OMC.

Accès convenable aux services sociaux, à la sécurité sociale et au crédit

19. Compte tenu de la contribution de la pêche à l'emploi, à la sécurité alimentaire et aux recettes en devises, il faut reconnaître aux communautés de pêcheurs le droit à une protection sociale et aux services sociaux (éducation, santé...), avec une attention particulière pour la prévention et le traitement de maladies comme le sida.
20. Pour les pêcheurs artisans et à petite échelle, l'accès au crédit et au marché des produits est rendu difficile par les pratiques abusives des intermédiaires. Il faut instaurer des mécanismes propres à créer un environnement favorable afin que ces gens puissent accéder au crédit et percevoir de meilleurs prix pour leur production.

Convention de l'OIT sur le Travail dans le secteur de la pêche

21. Etant donné qu'il importe de disposer de normes du Travail pour des emplois décents à bord des navires de pêche, il faut soutenir le projet de convention sur la pêche qui doit être discuté à nouveau lors de la 96ème session de la Conférence internationale du Travail en juin 2007 à Genève. Comme il y a aussi à terre un grand nombre d'hommes et de femmes qui travaillent dans la pêche, il serait souhaitable d'étendre la portée du texte à ces personnes lorsqu'il sera représenté pour adoption et lors de sa mise en œuvre pratique dans le cadre national.

Protection civile

22. Etant donné que les communautés côtières sont constamment exposées à des catastrophes naturelles, il faut prévoir, et aussi mettre en œuvre, des programmes visant à préparer les populations à faire face aux événements. Les communautés de pêcheurs doivent être représentées dans ces processus.

Instaurer un cadre de gestion cohérent

23. Pour tendre vers une pêche durable et une gestion intégrée du littoral et des zones humides, il faudra impérativement élaborer et mettre en œuvre un cadre cohérent pour la gestion de cet environnement et de la ZEE (zone économique exclusive), et cela selon un processus consultatif et participatif qui tienne compte des aspects environnementaux, écologiques, sociaux et économiques de la pêche, des ressources halieutiques, des habitats du poisson, et aussi des effets du réchauffement climatique. Cela nécessite la mise en place de mécanismes inter-agences et la mobilisation de ressources suffisantes, notamment pour améliorer les compétences des gestionnaires et des communautés qui s'impliquent dans la protection du littoral et des zones humides, l'organisation des pêcheries et la protection des habitats.

... Nous sommes pleinement conscients des responsabilités, obligations et devoirs qui sont collectivement les nôtres pour prendre soin des ressources halieutiques...

Affirmer ses droits, définir ses responsabilités

24. Les demandes et suggestions ci-dessus ont trait à ce que nous considérons comme des droits, mais nous sommes aussi pleinement conscients des responsabilités, obligations et devoirs qui sont collectivement les nôtres pour prendre soin des ressources halieutiques et de leur habitat. Ces responsabilités, obligations et devoirs se situent nécessairement dans le cadre de nos relations, de notre collaboration avec les communautés, l'Etat nation et la communauté internationale. 3

Pour plus d'information



www.icsf.net/icsf2006/jspFiles/icsfMain/statements/english/index.jsp

mad Adli Abdullah, membre de Panglima Laot, Indonésie, a raconté l'histoire de cette association traditionnelle de pêcheurs indonésiens dans la province d'Aceh, sur l'île de Sumatra. C'est l'une des plus anciennes organisations de pêcheurs du monde puisque son origine remonte à 400 ans, du temps du Sultanat d'Aceh. Elle joue toujours un rôle important, comme cela a été le cas dans les efforts de reconstruction après la

La Déclaration se fonde sur l'idée que les ressources naturelles des baies, mers, fleuves et rivières, plans d'eau intérieurs constituent un héritage collectif, et qu'elles ne peuvent être privatisées au profit d'un petit nombre

catastrophe du tsunami de décembre 2004 dans l'océan Indien.

Edward Allison, maître de conférence à l'Institut d'étude du développement de l'Université d'East Anglia, Royaume-Uni, a ensuite fait un exposé sur le thème Les droits ne doivent pas se limiter à des droits d'accès à la ressource. Ils doivent prendre une dimension sociale et culturelle. Comment faire pour que cela concerne aussi les conditions de vie et les moyens d'existence des communautés ? Il a donc parlé à la fois de pêche responsable et des Droits humains. Si les droits essentiels des communautés sont satisfaits, leur participation à une pêche responsable n'en sera que plus fructueuse.

Au terme de l'Atelier, les 51 participants (représentants de communautés de pêcheurs artisans et à petite échelle, d'organisations professionnelles, d'Ong, chercheurs et militants venus de dix pays d'Asie du Sud et du Sud-Est) ont rédigé la Déclaration de Seam Reap. Elle se fonde sur l'idée que les ressources naturelles des baies, mers, fleuves et rivières, plans d'eau intérieurs constituent un héritage collectif, et qu'elles ne peuvent être privatisées au profit d'un petit nombre. Elles doivent au contraire être partagées de façon équitable et responsable pour assurer des moyens d'existence au plus grand nombre, notamment les populations de petits pêcheurs. Ce texte souligne aussi que l'une des conditions sine qua non d'une pêche responsable c'est le respect effectif des Droits humains, qui doivent inclure impérativement le droit à un travail décent, conforme aux normes du Travail, le droit de bénéficier des avancées du développement humain.

Le Symposium de deux jours qui a suivi a vu l'arrivée de 16 personnes supplémen-

taires, représentants de l'Administration des pêches de dix pays d'Asie du Sud et du Sud-Est (Bangladesh, Cambodge, Indonésie, Laos, Malaisie, Maldives, Pakistan, Philippines, Sri Lanka, Thaïlande) et aussi du WorldFish Centre.

Inauguration

John Kurien, membre de l'ICSF, a présenté le symposium qui a été officiellement ouvert par Nao Thauk, Directeur général des pêches au Ministère de l'agriculture, des forêts et de la pêche du Cambodge. Rolf Willmann, fonctionnaire principal au Service de la planification et du développement, Département des pêches et de l'aquaculture de la FAO, a prononcé l'allocution d'ouverture au nom de M. Ichiro Nomura, Directeur général adjoint du Département des pêches et de l'aquaculture de la FAO.

Ly Vuthy, chef du Service de développement des pêches communautaires à la Direction des pêches du Gouvernement royal du Cambodge, a ensuite fait un exposé sur le thème Etablir les droits des communautés de petits pêcheurs sur les ressources halieutiques côtières et intérieures. Il a fait part de l'expérience de son pays dans ce domaine, décrivant le cadre juridique et institutionnel mis en place pour appuyer les pêcheries communautaires et renforcer les contacts entre communautés afin de donner plus de possibilités aux gens, notamment en matière de diversification des moyens d'existence.

Les officiels

Les représentants gouvernementaux suivants ont fait une communication sur le thème Les efforts engagés pour promouvoir une petite pêche responsable et les droits des communautés de pêcheurs.

Asie du Sud-Est :

- Wimol Jantrarotai, conseiller principal pour les affaires extérieures à la Direction des pêches, Ministère de l'agriculture et des coopératives, Thaïlande,
- Suseno Sukoyono, Chef de la Direction de la gestion des ressources halieutiques, Direction générale des pêches de capture, Ministère des Affaires maritimes, Indonésie,
- Jessica C. Muñoz, aquaculteur au Bureau des pêches et des ressources aquatiques (BFAR), Département de l'agriculture, Philippines,
- Dongdavanah Sibounthong, Département de l'élevage et des pêches, Ministère

de l'agriculture et des forêts, République démocratique populaire Lao,

- Le Tran Nguyen Hung, directeur adjoint, Composante pour le renforcement de la gestion des pêches de capture, Direction nationale pour la protection des ressources aquatiques, Ministère des pêches, Vietnam,
- Zainudin bin Abdul Wahab, fonctionnaire des pêches, Division du plan, du Développement et des affaires extérieures, Département des pêches, Malaisie,

Asie du Sud

- Ghulam Muhammad Mahar, Directeur général, Département de l'élevage et des pêches, Gouvernement du Sindh, Karachi, Pakistan,
- Shanta Bhandara, Secrétaire général adjoint chargé du développement, Ministère des pêches et des ressources aquatiques, Sri Lanka,
- Zafar Ahmed, responsable de questions scientifiques et techniques, Unité de gestion du suivi des pêches maritimes, Chittagong, Bangladesh
- Fareesha Adam, responsable adjointe des affaires juridiques, Ministère des pêches, de l'agriculture et des ressources marines, Maldives.

Les représentants de gouvernements et d'organismes multilatéraux ont énuméré les mesures spécifiques, notamment d'ordre législatif et réglementaire, qui ont été prises au niveau national pour soutenir le secteur de la petite pêche. Les divers exposés ont été suivis d'une conférence-débat au cours de laquelle les participants ont eu la possibilité d'intervenir pour poser des questions et obtenir des clarifications.

Ce débat était présidé par David Thomson, responsable de l'équipe du Projet de gestion environnementale de Tonle Sap (TSEMP-PS), Cambodge. Il a mis en avant les avantages que présente la petite pêche d'un point de vue à la fois économique, social, environnemental et technique. Yasuhisa Kato, conseiller spécial au SEAFDEC, a, dans son exposé sur le thème Cogestion de la pêche —Droits d'usage de groupes pour la petite pêche, souligné l'intérêt de ce type de droits pour les institutions communautaires dans l'objectif d'une pêche durable et responsable et les avantages d'une décentralisation et d'une délégation des responsabilités des gestion des pêcheries aux utilisateurs de la

ressource dans le cadre d'accords de cogestion.

Blake Ratner, du World Fish Centre, a parlé sur le thème Le rôle des droits pour une petite pêche solide et dynamique et dit qu'il est indispensable de fonder l'action sur une approche globale des Droits humains dont la concrétisation serait éminemment propice à une bonne gouvernance de la pêche.

Le second jour, Edward Allison et Arjan Heinen ont fait la synthèse des discussions qui ont eu lieu au cours de l'Atelier et du Symposium. Dans l'optique des partisans de la petite pêche artisanale, les droits de pêche revêtent sans doute une importance capitale, mais il ne faudrait pas qu'ils portent atteinte aux droits d'autres parties concernées (consommateurs, générations futures, divers utilisateurs de la ressource).

Responsabilités

Un message fort a été envoyé aux gouvernements et aux organismes internationaux : les petits pêcheurs d'Asie du Sud et du Sud-Est considèrent que la mer doit rester une ressource collective et que sa privatisation constituerait une violation certaine de leurs droits.

Ils réclament en fait des droits communautaires non transférables à la fois pour ce qui est de l'usage de la ressource et de son mode d'exploitation. Et cela entraîne évidemment des responsabilités en matière de gestion générale, de répartition équitable de l'accès à la ressource au sein des communautés, a rappelé Edward Allison en guise de conclusion.



Au terme de la réunion de Siem Reap, plusieurs délégations ont choisi de photographier la bannière qui servait d'arrière plan à la grande table

Pour plus d'information

rights.icsf.net
Pages du site ICSF sur les droits

La responsabilité d'une bonne gestion

La réunion de Siem Reap a fait clairement apparaître une détermination collective et un engagement très fort pour consolider les droits, assumer des responsabilités et trouver sa place sur les côtes et zones humides d'Asie qui sont en pleine évolution

18

Pendant cinq jours, l'Atelier et le Symposium de Siem Reap ont donné lieu à d'intenses débats sur les droits et responsabilités des petits pêcheurs dans le cadre de la gestion du littoral et des zones humides. Dans le respect mutuel, les participants ont pu échanger leurs expériences et leurs points de vue. Nous, qui sommes venus d'ailleurs, ont pu constater une détermination collective et un engagement très fort pour consolider les droits, assumer des responsabilités et trouver sa place sur les côtes et zones humides d'Asie qui sont en pleine évolution.

Cet engagement a été exprimé par les pêcheurs eux-mêmes, leurs sympathisants et leurs gouvernements, qui se sont déclarés prêts à lancer de profondes réformes. Il existe aussi un consensus croissant entre les organisations intergouvernementales. Le moment est favorable pour défendre ses droits car, par rapport à la situation d'il y a vingt ans, de plus en plus de gens prêtent une oreille attentive et deviennent des sympathisants. Ce sont les mêmes luttes qui continuent mais il y a peut-être maintenant plus d'alliés. Ce n'est pas une raison pour se montrer béatement satisfaits. Par le passé, des Etats en train de se moderniser nourrissaient des préjugés idéologiques à l'encontre de la petite pêche artisanale. Maintenant, de la part de gouvernements acquis au néolibéralisme et à l'Ordre mondial, c'est peut-être une bienveillante négligence qui a cours.

La lutte pour les droits peut déboucher sur de nouvelles institutions. Pour preuve, les initiatives prises par le Gouvernement royal du Cambodge qui semble avoir pleine-

ment compris le lien existant entre pêche responsable et les autres droits.

Les populations de pêcheurs de ce pays ont effectivement bénéficié de cette évolution. Ainsi, sur le lac Tonle Sap, on compte actuellement 509 organisations de pêche communautaire. Les mesures innovantes et socialement responsables prises par le gouvernement cambodgien pour le secteur de la pêche est un bel exemple de ce à quoi nous aspirons.

La série d'études de cas portant sur la lutte des communautés de pêcheurs qui réclament ce que la loi leur accorde, autrement dit leurs droits, a constitué le fondement des travaux de l'Atelier et du Symposium. Dans ce bref résumé, il est impossible d'exposer toute la richesse de cette expérience, et il paraît bien malaisé de faire des choix. Je vais donc généraliser.

Action communautaire

Les pêcheurs et leurs partenaires pour le développement de dix pays asiatiques nous ont dit comment les communautés se sont mobilisées pour :

- Démontrer leur détermination à œuvrer pour une pêche responsable et leur capacité à gérer la ressource qu'elles exploitent si on leur donne des responsabilités et le droit de s'en occuper ;
- Proclamer leur droit à un espace approprié sur le littoral où elles se trouvent désormais en concurrence avec d'autres opérateurs du développement : industrie, gestion des ressources en eau, tourisme... ;
- Réclamer leurs droits d'accès au foncier et à la mer, et le bénéfice de services sociaux

*Cette synthèse de l'Atelier et du Symposium de Siem Reap a été rédigée par **Edward Allison** (E.Allison@uea.ac.uk), Institut d'étude du développement, Université d'East Anglia, Royaume-Uni*

au même titre que les autres citoyens de leur pays ;

- S'opposer à des modes de développement qui s'avèrent incompatibles avec la durabilité et la sécurité culturelle et économique des communautés du littoral et des zones humides.

Nous avons clarifié et expliqué mutuellement les liens inséparables qui existent entre Droits humains et pêche responsable « pour permettre une vie digne tout en contribuant à la bonne gestion des pêches », et établir « justice, participation, durabilité et autonomie ».

Nous avons traité un peu des problèmes de la petite pêche mais aussi pris le temps d'apprécier et de louer le dynamisme, l'adaptabilité technique, les capacités d'autopromotion et d'entraide, sans oublier les chants, les danses, la poésie, des populations de petits pêcheurs de la région.

L'Atelier a mis clairement en évidence un certain nombre d'aspects plus larges, notamment que les institutions internationales accordent de plus en plus d'attention aux droits des petits pêcheurs, comme le montrent les Déclarations faites au Symposium pour la Convention sur la diversité biologique (CDB) et la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (UNCLOS). L'Organisation internationale du Travail (OIT) s'est également préoccupée de ce secteur sur des questions de sécurité en mer, d'enfants au travail, de droits des femmes sur les lieux de travail, etc.

L'Assemblée générale des Nations unies estime que, « ...pour parvenir à une pêche durable, les Etats et les organisations nationales et internationales concernées devraient prévoir la participation des différents acteurs de la petite pêche aux processus d'élaboration des politiques et des stratégies de gestion des pêches ».

L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a commencé à se concentrer à nouveau sur sa mission première, qui est de parvenir à un monde débarrassé de la faim (le droit à une alimentation adéquate) et à réorienter son activité pour trouver des moyens propres à aider les Etats à concrétiser les Objectifs du Millénaire pour le développement. « Nous convenons tous qu'il y a urgence à réhabiliter et à améliorer les pêches artisanales » a dit Ichiro Nomura, de la FAO, aux participants de la réunion de Siem Reap. Cela contraste évidemment avec la tonalité des an-

nées 1970 et 1980. Ils étaient alors nombreux à la FAO et ailleurs à envisager le déclin et le remplacement de la petite pêche artisanale par des moyens de production plus grands, industriels, cette petite pêche ne devant plus représenter qu'une « occupation de dernier recours ».

Sur le plan international, on prend aussi de plus en plus conscience du fait que le développement ne se réduit pas à la croissance économique. Pour preuve, les engagements exprimés à l'échelle mondiale en faveur d'une gestion de l'environnement et pour concrétiser les liens de cause à effet entre environnement durable et moyens d'existence durables. On admet désormais que la croissance économique seule ne suffit pas pour faire disparaître la pauvreté, qu'il faut aussi des droits, des libertés, de la justice sociale, non seulement pour maintenir la croissance mais aussi comme une fin en soi afin que le mot développement prenne tout son sens. Des débats qui ont eu lieu à l'Atelier et au Symposium de Siem Reap, il ressort cette idée majeure qu'il n'y a pas que le poisson et l'argent qui comptent. Il y a aussi la qualité de la vie et ses diverses manifestations : bien-être, satisfaction au travail, sécurité, cohésion sociale, dynamisme culturel...

Les participants ont souligné que les droits par eux-mêmes ne suffisent pas pour atteindre un niveau de sécurité et de bien-être convenable. Il importe en effet de bien comprendre la nature de la pauvreté, de la vulnérabilité, de la marginalisation. On est pauvre pas seulement parce qu'on a de faibles revenus mais aussi parce qu'on n'a pas assez de contrôle sur les ressources économiques,

On admet désormais que la croissance économique seule ne suffit pas pour faire disparaître la pauvreté, qu'il faut aussi des droits, des libertés, de la justice sociale

par exemple les stocks de poissons.

Lutte contre la pauvreté et pêche durable deviennent donc plus qu'une responsabilité morale ou un choix de société. Ces objectifs sont une obligation légale. Prendre conscience du droit légitime à l'autodétermination est la première étape vers la prise en main de son destin.

Au milieu des discussions sur les droits et les institutions internationales, les ré-

POINT DE VUE

Beaucoup de travail à faire sur le terrain

L'Atelier et le Symposium de Siem Reap se classent sans doute parmi les réunions les plus ambitieuses que l'ICSF ait organisées en Asie, du fait notamment de leur profil. Il y avait là en effet des responsables de l'administration des pêches de plusieurs pays de l'Asie du Sud et du Sud-Est, et également des représentants de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Et l'événement était organisé conjointement par l'ICSF et le Gouvernement royal du Cambodge.

Au cours de l'Atelier, on a surtout cherché à connaître comment les différentes organisations de pêcheurs et les représentants des communautés de pêcheurs conçoivent leurs droits et leurs responsabilités vis-à-vis des ressources côtières. Le Symposium a donné aux représentants gouvernementaux l'occasion d'exprimer les positions officielles en matière de gestion des pêches.

Les organisations et les projets des divers pays de la région étaient assez bien représentés ; et la répartition hommes-femmes n'était pas mauvaise (sans atteindre cependant les 50-50, mais les femmes n'avaient pas leur langue dans leur poche). La traduction/interprétation était, comme d'habitude, un problème. Seuls les Thaïlandais, les Indonésiens et les Vietnamiens

ont bénéficié de l'interprétation tout au long des travaux. Les locuteurs Tamoul, Sinhala et Bangladeshi n'ont sans doute pas compris grand-chose, bien qu'ayant tous pris part aux groupes de discussion.

Certaines études de cas n'ont pu être complètement présentées car arrivées tard. Cela a sans doute empêché les participants de bien comprendre tous les aspects. On ne s'est guère attardé sur les questions géopolitiques des deux régions concernées. Ceci dit, l'Atelier et le Symposium ont bien suivi une démarche participative qui a débouché sur la Déclaration de Siem Reap. Les discussions ont mis en évidence le rôle et la portée des institutions traditionnelles pour affirmer les droits et assumer des responsabilités ; mais on ne peut comparer ces microstructures (d'ailleurs souvent dominées par les hommes) aux organismes de l'Etat.

Il y a eu également quelques discussions sur la notion de droits envisagée dans le cadre des Droits humains ou comme stratégie de lutte pour faire évoluer la nature du développement. Les gens réclament plus que des droits d'usage ou de propriété. Ils veulent en plus avoir le droit de décider qui peut faire usage de la ressource et à quelle fin. Les droits s'accompagnent de

seaux mondiaux de militants et sympathisants, il a été réconfortant de constater que la culture locale et les pratiques sociales du cru conservent une place importante. Les institutions traditionnelles sont souvent bien fragiles face aux influences extérieures, et elles auraient besoin d'une reconnaissance officielle, juridique. Un certain nombre de gouvernements de la région (Indonésie, Malaisie, Sri Lanka) ont officiellement reconnu les droits traditionnels, ce qui est assez surprenant.

Pourtant, bien qu'on reconnaisse mieux ce qu'ils apportent à la vie culturelle

et économique, les petits pêcheurs sont écrasés, côtés terre, par le développement du littoral, la conversion de zones humides en terres agricoles et, côté mer, par les flottilles industrielles et l'accaparement des ressources en eau.

La décentralisation de l'administration, destinée en principe à donner pouvoir et responsabilité au niveau local, a été accueillie avec prudence. Les résultats n'ont pas toujours été heureux, comme le montre l'expérience indonésienne. Dans ce pays, ce processus a sans doute accru la marge de manoeuvre locale en matière de gestion et de contrôle des ressources ; mais elle a aussi aggravé la pression sur ces mêmes ressources car les gouvernements locaux les utilisent pour accroître leurs recettes afin de compenser la baisse des transferts budgétaires effectués par le gouvernement central.

Un certain nombre de gouvernements de la région (Indonésie, Malaisie, Sri Lanka) ont officiellement reconnu les droits traditionnels, ce qui est assez surprenant

certaines attributions, dont la faculté de se déterminer de manière autonome, ce qui constitue le premier pas sur le chemin de l'empowerment (l'acquisition de capacités d'agir).

Le Symposium a fait apparaître un tableau très contrasté entre les positions et les exposés des pays du Sud et ceux du Sud-Est, ces derniers faisant preuve de plus de clarté et de précision. Les communications du SEAFDEC et du World Fish Centre étaient intéressantes. Le premier a fait ressortir le rôle des institutions traditionnelles et du savoir-faire traditionnel en matière de gestion des pêches ; le second a présenté la gestion comme un code relationnel entre divers acteurs et a énuméré les facteurs qui agissent sur les moyens d'existence.

Pour les pêcheries multispécifiques, tout le monde convenait qu'il n'est pas possible de parvenir à une bonne estimation des stocks pour fixer sur cette base des quotas communautaires. Sous un régime de cogestion, les pêcheurs eux-mêmes sont les mieux placés pour définir les modalités de régulation de leurs pêcheries, si on les fait officiellement gardiens de la ressource.

Il a aussi été un peu question des organisations communautaires traditionnelles. Je suis prête à croire qu'elles sont, dans certains pays asiatiques, les seules structures capables de faire appliquer les décisions collectives, mais les hommes y sont toujours prépondérants. Il faudrait imaginer des mesures propres à faire participer aussi les femmes aux processus

décisionnels. Tout au long de cette assemblée, il a été dit qu'on manque de données précises sur la place qu'occupent les femmes dans la pêche. Il restait peu de temps pour analyser les contacts et partenariats aux divers niveaux (local, national, mondial) et pour définir des stratégies. Les unions syndicales ont toujours un rôle à jouer mais leur dynamisme semble limité et il n'y en a pas partout. Les Philippines sont le seul pays à s'être doté d'un Code de la pêche qui précise les organismes qui peuvent intervenir. Le Cambodge a aussi une politique des pêches progressiste, mais il reste à construire les organisations. Aceh, en Indonésie, dispose de lois et règles traditionnelles très claires, ce qui permet aux pêcheurs de négocier avec le gouvernement central à propos de leurs droits.

A mon avis, le principal problème en Asie reste le manque de solides organisations de pêcheurs qui comprennent bien la problématique des droits et responsabilités dans l'environnement côtier et qui seraient capables de les revendiquer et de les mettre en œuvre. Des assemblées comme celle de Siem Reap permettent à coup sûr aux responsables des diverses organisations d'élargir leur horizon ; mais il reste à accomplir, dans chaque pays, un gros travail pour faire comprendre les choses sur le terrain et passer à l'action de façon réfléchie.

— Nalini Nayak (nalininayak@asianetindia.com),
membre de l'ICSF, a exprimé ici sa façon de
voir les choses

Les sympathisants de la petite pêche artisanale s'accordent à dire que les droits de pêche sont d'une importance capitale, dans la mesure où cela ne lèse pas en même temps les droits légitimes des autres (consommateurs, générations futures et divers autres utilisateurs de la ressource). Lorsque les gens de la petite pêche revendiquent des droits, c'est souvent parce qu'ils subissent une injustice perpétrée par des tiers. Il ne faudrait pas qu'à notre tour nous fassions du tort aux autres.

Un message fort a été envoyé aux gouvernements et aux organismes internationaux : les petits pêcheurs d'Asie du Sud et du Sud-Est considèrent que la mer doit rester une ressource collective et que sa privatisation constituerait une violation certaine de leurs droits.

Ils réclament en fait des droits communautaires non transférables à la fois pour ce qui est de l'usage de la ressource et de son mode d'exploitation. Et cela entraîne évidemment des responsabilités en matière de gestion générale, de répartition équitable de l'accès à la ressource au sein des communautés.



Pour plus d'information



rights.icsf.net/icsf2006/jspFiles/rights/stat-icPages/introduction.jsp

Question compliquée

Les propriétaires de petits bateaux artisans, unis au sein de leur groupement professionnel, ont pu défendre leurs intérêts dans le cadre des QIT. Mais ce régime produit toujours des effets négatifs sur les communautés côtières.

22

L'Islande est l'un des pays les plus riches du monde, le seul à tirer une telle richesse de la capture de poissons. Il y a moins de dix ans, plus de 70 % de ses recettes en devises provenaient du poisson et ses dérivés. Aujourd'hui on en est à 50 %, mais le secteur de la pêche reste le plus important fournisseur de devises, bien avant le tourisme et les autres activités.

La zone économique exclusive de l'Islande (ZEE) contient des fonds de pêche parmi les plus productifs qui soient. Le Gulf Stream venant du Sud et les courants froids venant du Nord créent un mélange de températures et de nutriments très favorables pour des espèces de fond (cabillaud, églefin, lieu noir, loup atlantique, sébaste), des pélagiques (capelin, hareng, merlan), des crustacés (crevettes...).

En Islande, qui sur le plan mondial se classe parmi les quinze premiers pays de pêche, il y a environ 6 000 marins pêcheurs

La population de l'île est de 310 000 habitants. Chaque année, 1 600 bateaux produisent entre 1,5 et 2,2 millions de tonnes de poisson, dont environ 400 000 tonnes d'espèces de fond, le reste étant des pélagiques destinés de plus en plus à la consommation humaine. En Islande, qui sur le plan mondial se classe parmi les quinze premiers pays de pêche, il y a environ 6 000 marins pêcheurs, avec le plus haut niveau de production par pêcheur (300-400 tonnes). Les Islandais sont aussi parmi les plus gros mangeurs de poisson.

L'histoire du pays est inséparable de l'histoire de ses pêcheurs. En 1902, après des siècles passés à ramer comme des es-

claves, l'Islande installe pour la première fois un moteur sur un petit canot. C'est le début d'une révolution économique qui a marqué le XX^{ème} siècle. La flotte de pêche a été motorisée, on a construit des bateaux plus grands, des chalutiers, et on a adopté en même temps de nouvelles techniques. En quelques décennies, le pays est passé de la pauvreté à une aisance certaine.

Les flottilles étrangères

Au cours de ce XX^{ème} siècle riche en événements, l'Islande a déplacé ses limites de pêches quatre fois entre 1952 et 1975. Il s'agissait de repousser au loin les flottilles de chalutiers étrangers, venant surtout du Royaume-Uni et d'Allemagne, et d'établir la souveraineté nationale sur les lieux de pêche. Cela a déclenché ce qui a été appelé « la guerre de la morue », pendant laquelle les petits navires garde-côtes islandais affrontèrent les grandes frégates britanniques arrivées sur zone. L'Islande a gagné cette bataille.

Dans cette affaire elle n'avait bénéficié d'aucune aide extérieure, sauf des îles Féroé, peuplées de 45 000 habitants. Mais, peu après l'ultime conflit à propos des zones de pêche islandaises, en 1975, partout dans le monde les pays étendaient leurs zones de pêche respectives à 200 milles nautiques, sans doute tout à fait par hasard.

Les zones de pêche islandaises étaient productives (elles le sont encore), mais il y a des limites à tout. En 1983, le MRI (Institut de recherche marine) publie un « rapport noir » : l'état des stocks est mauvais, il faut réduire l'effort de pêche. Ce document conduit à l'instauration en 1984 d'un système de gestion par quotas individuels transférables (QIT). Au début, l'objectif principal déclaré de cette « mesure temporaire » est de « réhabiliter et protéger » les stocks et de « favoriser

Article écrit par **Arthur Bogason** (arthur@smabatar.is), membre de la NASBO (Association nationale des propriétaires de petits bateaux), Islande

un développement régional ». Peu de temps après, lorsqu'il devint évident que le système en question ne parvenait à aucun de ces résultats (et mettait des « biens communs » à la disposition d'un groupe restreint), des débats acharnés apparurent dans tout le pays sur les avantages et inconvénients des QIT.

Selon des sondages d'opinions, environ 70 % des Islandais sont contre ce système. Mais cela ne s'est jamais matérialisé dans les élections générales. Le 12 mai 2007, il y a eu des élections parlementaires et le seul parti ayant fait de la suppression de ce système l'un des points forts de sa politique a obtenu moins de 8 % des voix exprimées.

Le nouveau gouvernement (Parti de l'Indépendance plus Démocrates sociaux qui détiennent une large majorité de sièges) dit dans son programme que « la stabilité dans le secteur de la pêche sera maintenu ». Il semble donc que le régime des QIT puisse durer.

Le 5 décembre 1985, moins de deux ans après la mise en oeuvre du système, les pêcheurs artisans fondaient leur Association nationale des propriétaires de petits bateaux (NASBO). Il s'agissait de prendre en compte le nouveau cadre réglementaire. La législation locale classe dans la catégorie « petits bateaux » ceux qui ont un tonnage de jauge brute (Tjb) de 15 tonnes au plus et mesurent 12-13 m. au plus.

Les propriétaires de petits bateaux avaient heureusement très vite compris que le système des QIT les mettait directement en péril. La création de leur association professionnelle renversait complètement la donne en faveur des petits pêcheurs. Ce bel exemple montre combien l'union est essentielle pour ceux qu'on appelle petits pêcheurs, pêcheurs côtiers, pêcheurs artisans s'ils veulent avoir leur mot à dire sur l'avenir. En 1984, lors de l'entrée en vigueur du régime de QIT, le quota global attribué aux petits bateaux était de 8 300 tonnes pour la morue et pratiquement rien pour les autres espèces. Depuis quelques années, les petits bateaux pêchent entre 80 000 et 85 000 tonnes de poissons de fond, soit plus de 20 % du TAC (total admissible de captures) global pour les principales espèces de fond.

La NASBO est l'unique organisation des propriétaires de petits bateaux. Elle comporte 15 structures régionales. Malgré les nombreuses tentatives du groupement des chalutiers, et de certains politiciens, pour semer la discorde, la NASBO a tenu bon. Il est

évident que ce front uni explique en grande partie les succès de son action.

Depuis le début, la NASBO était, dans tout le secteur de la pêche islandaise, la seule organisation à protester contre le système des QIT. Les petits pêcheurs artisans voulaient être traités différemment des autres segments de la flotte. Leur argument était que, si une réduction de l'effort de pêche s'avérait nécessaire, ce n'était certainement pas la faute des petits bateaux. La plupart des gens savaient bien que la cause principale du mauvais état de la ressource c'était les chalutiers. Il revenait donc aux chalutiers de consentir l'effort nécessaire. La classe politique semblait, dans une large mesure, avoir accepté ce raisonnement. L'opinion publique aussi était du côté des petits pêcheurs, et cela a bien aidé. Par contre, toutes les autres organisations de pêcheurs étaient contre la NASBO, et à ce jour les relations sont restées mauvaises.

De 1984 à 1991, les petits bateaux sont restés plus ou moins en dehors du système des QIT. Certaines restrictions « douces » étaient imposées, mais l'accès à ce segment était libre, de sorte que le nombre de bateaux augmentait de jour en jour. En 1984, il y avait un peu moins de 900 petits bateaux, presque tous vieux, en bois, lents, avec des patrons qui prenaient de l'âge. En 1991, il y avait plus de 2 000 bateaux, la plupart neufs, en polyester, rapides, avec des patrons jeunes. Les débarquements de ce segment de flotte ont évidemment augmenté, et le gouvernement, cédant aux pressions des autres organisa-

ARTHUR BOGASON



Une nouvelle génération de petits bateaux, équipés de lignes automatiques et d'instruments modernes, frise la limite supérieure des 15 Tjb

tions, décide alors de faire passer la moitié des petits bateaux (1 043, tous au-dessus de 6 Tjb) dans le système des QIT, avec les chalutiers et les plus gros bateaux. La résistance de la NASBO a empêché que toute la flottille de petits bateaux ne se retrouve de force dans le système des QIT.

Dans la législation, il n'existait aucune

Comme la valeur des quotas augmentait, la décision de vendre semblait justifiée. Parmi ceux qui ont vendu, certains sont revenus par la suite à la pêche ; d'autres regrettent leur décision et se sentent amères et marginalisés.

restriction concernant la transférabilité des quotas, ce qui a fait apparaître à la surface l'un des gros dangers du système. Entre le 1 janvier 1991 et le 1 septembre 1994, les grosses entreprises de produits de la mer ont acheté 700 de ces 1 043 ex-petits bateaux puis ont transféré leur contingent de pêche sur leurs chalutiers, ont détruit ces petits bateaux (qui ne pouvaient même pas être vendus comme embarcations de plaisance) afin qu'ils n'apparaissent plus dans les pêcheries ; et (cerise sur le gâteau) ils ont utilisé les droits de renouvellement pour agrandir leurs chalutiers. De ces 1 043 petits bateaux, il n'en reste aujourd'hui que 110.

Comment cela a-t-il pu se produire ? Ces petits bateaux étaient-ils à ce point inefficaces, à ce point hors-jeu sur le plan économique ? Il semble que non. Vers 1990 et pendant quelques années, les quotas de morue étaient réduits à des niveaux encore jamais vus. Cela a forcément eu des répercussions sur les petits bateaux qui ciblait cette ressource, d'autant plus que la plupart d'entre eux n'avaient pas d'autres droits de pêche. Ils ont donc été les plus malmenés pendant cette période.

Un autre aspect assez répugnant du système des QIT est apparu : en même temps que l'on réduisait les quotas pour la morue, on augmentait les quotas pour les autres espèces. Les répercussions de ces mesures sur les bateaux plus grands et les chalutiers étaient donc le plus souvent bien moindres que sur les propriétaires de petits bateaux. S'il ne disposait pas d'un quota suffisant, le petit pêcheur était incapable de gagner sa vie, nourrir sa famille et entretenir son bateau. Comme la valeur des quotas augmentait, la décision de vendre semblait justifiée. Parmi

ceux qui ont vendu, certains sont revenus par la suite à la pêche ; d'autres regrettent leur décision et se sentent amères et marginalisés.

Les petits bateaux qui n'avaient pas été forcés d'entrer dans le système des QIT (environ un millier) ont commencé à se développer. La réglementation était maintenant plus difficile à contourner, mais le législateur laissait encore quelques échappatoires qui permettaient aux propriétaires de petits bateaux de faire construire en plus grand et plus performant tout en restant en dehors du système des QIT. Le segment des petits bateaux a retrouvé une certaine prospérité, et bon nombre d'entre eux faisaient des marées de plusieurs jours.

Quand les débarquements ont augmenté, l'histoire s'est répétée. Les autres organisations de pêcheurs faisaient constamment pression sur le gouvernement qui s'est senti obligé d'inclure doucement mais sûrement ces petits bateaux dans un système de QIT, mais cette fois de façon différente. En 2004, les derniers 300 bateaux sont passés sous QIT, et depuis tous les petits bateaux islandais opèrent sous le « petit système » de QIT, sauf les 110 rescapés cités plus haut qui étaient déjà entrés dans le « grand système ».

A la différence de ce qui s'était passé en 1991, les petits bateaux sont maintenant autorisés à utiliser palangres et lignes à main, et il existe un pare-feu pour empêcher le transfert de quotas entre eux et le reste de la flotte. La NASBO a aussi négocié avec le gouvernement et obtenu que les propriétaires de petits bateaux puissent acheter ou louer des contingents de capture dans le « grand système ». Ceux-ci ont fait un assez large usage de cette possibilité.

On compte actuellement 800 petits bateaux en activité en Islande, dont 690 dans le « petit système » et 110 dans le « grand système ».

La cause de la baisse du nombre de bateaux dans le « petit système » est que la nouvelle génération de petits bateaux tend vers la limite supérieure du tonnage (15 Tjb) et combine les contingents de plusieurs bateaux plus petits pour atteindre un plan de pêche qui occupe une année entière.

Certains se demandent, et c'est bien normal si le pare-feu qui bloque la transférabilité ne va pas être un jour supprimé. C'est fort peu probable : il n'y a pas de volonté politique en ce sens, et les propriétaires de petits bateaux l'avaient eux-mêmes réclamé.

Ce qui s'est passé en 1991 reste clairement dans les mémoires.

La NASBO demandait qu'on prenne en compte la nature des engins de capture utilisés, mettant en avant le fait qu'il serait juste de récompenser ceux qui font usage de méthodes respectueuses de l'environnement. Après des années de militantisme sur ce front, le gouvernement décide de faire passer dans la loi l'idée de la NASBO, sous forme de « bonus de la palangre ».

C'est ainsi que les bateaux qui travaillent à la palangre et débarquent leur production tous les jours bénéficient d'une remise de 13 % sur la consommation de leur contingent. Dans la saison 2006-2007 (qui débute le 1 septembre), cela représente près de 6 000 tonnes supplémentaires pour les débarquements autorisés des petits bateaux, lesquels sont presque tous basés dans de petites localités côtières.

Au démarrage de chaque saison de pêche, environ 5 300 tonnes de « quotas communautaires » sont mis de côté et répartis entre les petites bourgades de pêcheurs (population inférieure à 1 500 personnes), et ce sont les autorités locales qui décident de leur utilisation. Cette mesure augmente aussi substantiellement les débarquements des petits bateaux.

Les quotas communautaires ont été instaurés au début des années 1990 lorsqu'on a fortement réduit les quotas sur la morue. Les petites communautés du littoral faisaient alors valoir que la législation nationale visait en principe à assurer « le développement régional ». Un bon nombre de propriétaires de petits bateaux souhaitent la suppression des quotas communautaires qui serviraient alors à abonder le « bonus de la palangre », ce qui encouragerait encore davantage l'usage d'engins de capture doux.

Depuis 1985, la NASBO proteste contre le système des QIT, affirmant qu'il constituera un danger non seulement pour les stocks mais aussi pour le segment des petits bateaux et pour les petites localités côtières. Ceci dit, savoir précisément si ce système « protège » les stocks ou pas est assurément une tâche éminemment complexe.

Le MRI (Institut de recherche marine) dit que le stock de morue est en mauvais état. Les pêcheurs disent qu'il a complètement récupéré, et font remarquer les chiffres records des captures et débarquements par unité de pêche, ajoutant qu'ils n'ont jamais rien vu de semblable par le passé. Si les

pêcheurs sont dans le vrai, les méthodes du MRI, et sa réputation, risquent d'être mises à mal : ce serait la honte ! Si le MRI a raison, il faut réduire les quotas, ce qui constituerait un nouveau danger pour les petits bateaux. Et pour compliquer le débat, d'autres stocks (églefin notamment) sont en pleine forme : pêcheurs et scientifiques s'accordent sur ce point.

Tout cela peut conduire à la réflexion suivante : qu'importe le type de gestion de la ressource mis en œuvre ! Lorsque les quotas de morue ont été réduits au plus bas dans les années 1990, cela a provoqué une levée de boucliers chez les opposants aux QIT. Un peu plus tard, au cours de cette même décennie, lorsque les quotas ont été relevés, ceux qui étaient pour les QIT ont remercié ce système. La situation aux Îles Féroé parle d'elle-même : il y a onze ans, les autorités locales ont instauré un système de jours de mer, et aujourd'hui le stock de morue autour des îles est à plat.

En Islande et aux Féroé, la plupart des pêcheurs disent qu'il s'agit de fluctuations naturelles sur lesquelles les systèmes de gestion appliqués n'ont qu'une influence minime. En même temps, ils sont d'accord pour une fermeture de l'accès à la ressource, sauf pour les petits bateaux travaillant exclusivement aux lignes à main. Compte tenu du développement rapide des technologies,

ARTHUR BOGASON



Bateaux de type ancien pêchant devant un iceberg. Environ 800 petits bateaux sont en activité dans l'ensemble du pays



26

Gudni Ásgrímsson, qui travaille avec son père sur un petit bateau à Vopnafjörður, présente une belle pièce (loup tacheté) qu'il vient de prendre

le libre accès pour tous devient intenable. Il faut se rappeler qu'en 1979 l'avenir des pêcheurs islandais paraissait si sombre que beaucoup étaient persuadés de la mort définitive des fonds de pêche. Or en 1991, la saison d'hiver fut l'une des meilleures jamais enregistrées.

La résistance au système des QIT parmi les propriétaires de petits bateaux n'est plus aussi générale qu'auparavant. La plupart disposent maintenant d'un contingent suffisant et, après des années de lutte pour obtenir une juste part des ressources halieutiques disponibles, ils apprécient la modération et sont contents de faire avec ce qu'ils ont déjà.

On ne voit pas très bien ce qui pourrait remplacer le système des QIT s'il était supprimé. Si l'accès aux pêcheries est verrouillé, les Islandais vont-ils encore se préoccuper de la nature du système de gestion en place ? Peut-être oui, peut-être non. Les droits de pêche vont sans doute continuer à être transférables, et il y aura encore du gaspillage dans tous les systèmes : rejets à la mer dans les systèmes de QIT, perte de valeur dans les systèmes de jours de mer où l'on est tenté de pêcher le plus possible dans le temps imparti au détriment de la qualité.

Rien n'est simple

Est-il possible de combiner ces deux systèmes ? On a tenté l'expérience en Islande et cela a fait apparaître ce qu'il y a de pire dans les deux systèmes. On peut imaginer que la solution serait de supprimer la transférabilité des droits de pêche. Qu'est-ce que cela implique ? En Islande, les droits de pêche se rattachent au navire. Si le propriétaire décide de le vendre (un acte qu'on ne saurait lui interdire), qu'advient-il du quota ? Si les quotas doivent rester dans leur communauté d'origine, la cession entre le vendeur et l'acheteur peut bien dire que le nombre de bateaux reste finalement le même.

Sur le papier, les droits de pêche resteront dans la communauté, mais les captures devront-elles être aussi débarquées dans la communauté ? Si c'est le cas, cela ne veut pas dire que le poisson sera transformé sur place ou que l'équipage est effectivement de la localité. La production peut être achetée par n'importe quel transformateur du pays, l'équipage peut être composé de gens de partout. Faut-il rendre obligatoire le traitement des captures au sein de la communauté, ce qui obligerait les gens à gérer des ateliers de transformation ? Cela paraît impossible.

La législation islandaise accorde aux municipalités un droit de préemption sur les bateaux de leur territoire en cas de vente.

SAMUDRA

Supplément SIEM REAP

COLLECTIF INTERNATIONAL D'APPUI AUX TRAVAILLEURS DE LA PÊCHE

Aujourd'hui

- Séance inaugurale
- Etudes de cas par pays
 - Philippines
 - Cambodge
 - Thaïlande
 - Indonésie
 - Inde
 - Bangladesh
- Groupes de discussion
- Dîner réception

En bref

Malgré tout leur intérêt, les ateliers et conférences peuvent fatiguer l'attention des plus déterminés. Espérons que cela n'arrivera pas ici. Pour vous aider à garder à l'esprit le programme, et pour aiguïser votre appétit, voici le premier numéro de *SAMUDRA Spécial Siem Reap* qui va parler du déroulement de l'Atelier et du Symposium.

Nous souhaitons qu'il soit aussi un moyen pour chacun de partager ses expériences, ses idées, ses opinions. Si vous voulez contribuer à son contenu, parlez-en à quelqu'un de l'équipe SAMUDRA. Les points de vue exprimés dans ce bulletin n'expriment pas nécessairement les positions officielles de l'ICSF.



Som Svakum !

Bienvenue au Cambodge, bienvenue à Siem Reap, bienvenue à l'Atelier et au Symposium de l'ICSF consacrés aux communautés de petits pêcheurs et à la gestion des pêches en Asie



Partout en Asie, des millions de gens vivent de la pêche. Ce secteur d'activité est une source essentielle d'emplois, de revenus, de devises. Selon l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), sur les 47,6 millions de gens qui, de par le monde, ont une activité de pêche ou de pisciculture à plein temps ou, le plus souvent, à temps partiel, 42,3 millions d'entre eux (soit 89 %) sont en Asie. La majorité sont de petits artisans qui vivent fort modestement des ressources de la côte et des cours d'eau.

Afin qu'ils puissent continuer d'accéder à la ressource dont ils dépendent, il faut donc maintenir et protéger les droits de ces petits pêcheurs et de leurs communautés sur terre et en mer, notamment leurs droits de propriété ou d'usage sur leurs lieux de vie traditionnels au bord de la mer. Cela a toujours été une préoccupation de tous les événements organisés par l'ICSF, et c'est également le point essentiel de l'Atelier et du Symposium de Siem Reap.

L'atelier de trois jours destiné aux pêcheurs, aux Ong, aux chercheurs et militants de la région Asie sera donc suivi d'un symposium de deux jours auquel ont été invités des décideurs politiques, des représentants d'organisations nationales et internationales.

L'Atelier et le Symposium s'attacheront spécifiquement à :

- Analyser la pratique des modes de gestion traditionnels et modernes fondés sur des droits, voir dans quelle mesure ils sont adaptés au contexte asiatique ;
- Contribuer à l'amélioration globale de la gestion des pêches en encourageant l'instauration d'une pêche artisanale responsable et en renforçant les droits des communautés de petits pêcheurs ;
- Réclamer des politiques qui reconnaissent officiellement les droits des populations de petits pêcheurs sur l'espace littoral et sur les ressources

dont elles ont traditionnellement l'usage.

Voici ce que nous espérons de l'Atelier et du Symposium :

- Documenter, rendre plus visibles les systèmes communautaires traditionnels de gestion des pêches qui subsistent en Asie, et mieux comprendre leur adéquation à la gestion des pêches d'aujourd'hui ;
- Documenter, rendre plus visibles les problèmes auxquels sont confrontées les communautés de

(...suite p 3)

Sommaire

Histoire	2
Sigles	2
Cambodge	3
Siem Reap	4
Quelques mots de khmer	4



Les concessions de pêche au Cambodge

On dit que le système des concessions (les lots) a été instauré au XIX^{ème} siècle, à partir du Traité de Protectorat de 1863, sous le règne du roi Norodom et dans un esprit féodal. Les revenus ainsi récoltés servaient à payer les Français qui, de leur côté, empêchaient le Siam d'intervenir. Ce régime a été abandonné en 1884 à la suite d'une série de rébellions de paysans qui protestaient contre l'accaparement de leurs eaux communautaires. Le système a ensuite été modifié et fortement officialisé en 1908 dans le cadre du Protectorat français. Les Français ont nommé du personnel qualifié, imposé des mesures strictes de gestion et de conservation et même tenu compte dans une certaine mesure des intérêts des paysans. Notons que ces changements comportaient les cinq éléments suivants : définition des saisons de pêche, création de réserves, restrictions sur certains types d'équipement de pêche, droits d'accès relativement convenables pour les pêcheurs locaux (7 % des superficies totales des concessions), ouverture d'un institut de recherche de la pêche. Les recettes générées par ce système plus encadré ont servi jusqu'au début des années 1950 à développer les infrastructures (routes, chemin de fer) dans le pays. Après l'Indépendance, une loi sur la pêche est venue donner un nouveau cadre juridique à ce secteur.

Peu de temps après l'Indépendance, des tensions ont resurgi à propos du système des concessions. Les élites qui profitaient de la situation tentèrent de minimiser le problème, avec succès au début, mais le roi Norodom Sihanouk est parvenu à supprimer un certain nombre de ces concessions. Dans les années 1960, on entendait souvent parler de propriétaires ou de gérants de concessions tués dans des disputes

avec des officiels locaux ou des villageois. Il est probable que des éléments qui ont rejoint les Khmers Rouges y étaient pour quelque chose. En 1973, Lon Nol supprime toutes les concessions ; en 1975, à partir de l'arrivée au pouvoir des Khmers Rouges, les activités de pêche cessent en grande partie. Les nouveaux dirigeants obligent les gens à quitter les villages de pêcheurs et tentent de convertir les zones humides en rizières. Si la population, en particulier celle d'origine vietnamienne, a souffert, ce n'est pas le cas du poisson du lac Tonle Sap : sous le régime des Khmers rouges, les stocks ont été au plus haut.

Après la chute du régime en 1979, la pêche est réactivée par le nouveau gouvernement socialiste de la République Populaire du Kampuchéa soutenu par les Soviétiques. Conformément à leurs penchants idéologiques, ils essaient de donner un caractère plus social aux concessions en les attribuant à des groupes de solidarité appelés *krom samaki nesat*. La taxe était payée sous forme de poisson frais ou salé. Depuis plus d'un siècle, la population avait le droit de pêcher à peu près comme elle voulait. Et comme la pression sur la ressource avait été bien faible sous le régime des Khmers Rouges, il y avait plein de poissons. Beaucoup de gens, qui étaient de bons pêcheurs, sont alors arrivés du Vietnam.

Et beaucoup se sont installés sur les rives du lac Tonle Sap dans des villages flottants car ils n'avaient pas d'accès à terre. Vers le milieu des années 1980, alors que l'Union soviétique était en pleine déconfiture, le gouvernement a dû chercher de nouvelles sources de financement pour faire tourner le pays et contenter les cadres du parti. Pour cela, on a alors repensé au système des concessions de pêche.

(...suite p 3)

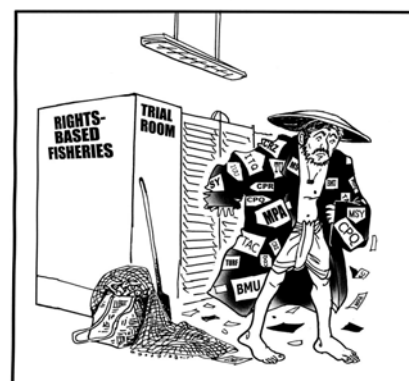
— Extrait de *Cambodia's Aquarian Reforms : the Emerging Challenges for Policy and Research*, de John Kurien, So Nam et Mao Sam Onn

Sigles

Droits de pêche Le jargon des sigles

Attention à ne pas tout mélanger !

BMU	comité de gestion de site débarquement
CDQ	quota de développement communautaire
CPR	droits de propriété collectifs
CRZ	zone côtière réglementée
DAP	dedicated access privilege
IFQ	quota de pêche individuel
ITQ/ QIT	quota individuel transférable
IVQ	quota individuel de navire
LAPP	programme d'accès limité privilégié



MBI	instruments/incitatifs fondés sur le marché
MPA/ BMU	comité de gestion de site de débarquement
CDQ	quota de développement communautaire
CPR	droits de propriété collectifs
CRZ	zone côtière réglementée
DAP	dedicated access privilege
IFQ	quota de pêche individuel
ITQ/ QIT	quota individuel transférable
IVQ	quota individuel de navire
LAPP	programme d'accès limité privilégié
MBI	instruments/incitatifs fondés sur le marché
MPA/ AMP	aire marine protégée
MSY	rendement maximal soutenable
MVQ	quota minimal viable
NTZ	zone de non prélèvement (appelée aussi parfois réserve marine)
SPA	sanctuaire marin

Un site Web pour l'Atelier

Pour coïncider avec l'atelier en cours à Siem Reap, l'ICSF a ouvert sur son site des pages spéciales consacrées exclusivement aux thèmes débattus ici. Allez donc sur www.icsf.net/icsf2006/jspFiles/rights/index.jsp

(Som Svakum... suite de p. 1)

- pêcheurs, notamment en ce qui concerne leurs droits d'usage sur l'espace littoral ;
- Améliorer les capacités des communautés de pêcheurs et de leurs organisations à réclamer des politiques visant à garantir les droits de ces communautés sur leurs lieux de vie traditionnels au bord de la mer ;
 - Améliorer les capacités des communautés de pêcheurs et de leurs organisations à réclamer des politiques visant à mettre en œuvre des systèmes de gestion du littoral et des pêches équitables et durables, adaptés à la fois au secteur artisanal et industriel dans le contexte asiatique ;
 - Faire en sorte que les décideurs politiques acceptent les propositions exprimées par les communautés de pêcheurs et leurs organisations en matière de gestion du littoral et des ressources halieutiques 

(Un peu d'histoire.. suite de 2)

En 1987, le gouvernement cambodgien promulgue la Loi n° 33 relative à la gestion et l'administration des pêches, largement inspirée de la Loi de 1956 sur la pêche. La nouvelle législation concernait à la fois les pêcheries maritimes et les pêcheries continentales et a repris la notion de domaine public (propriété inaliénable de l'Etat) du droit français. Les pêches de capture continentales ont été classées en trois catégories : pêche à grande échelle (essentiellement les concessions qui sont mises aux enchères), également appelée pêche industrielle ; pêche moyenne (engins de capture : haveneau, senne, etc., avec permis), appelée également pêche d'entreprise ; pêche à petite échelle (engins passifs tels que palangre simple, épervier, petits filets maillants), aussi appelée pêche familiale.

Le sous-décret relatif à la gestion de la pêche communautaire de 2005 soulève à nouveau la question de la continuation du système des concessions. A en juger par le passé, l'affaire n'est pas close. 

CAMBODGE: Informations générales

Nom du pays :

Forme conventionnelle longue : Royaume du Cambodge
 Forme conventionnelle courte : Cambodge
 Forme locale longue : Preahreacheanachakr Kampuchea (prononciation phonétique)
 Forme locale courte : Kampuchea
 Anciennement : Royaume du Cambodge, République Khmer, Kampuchéa Démocratique, République Populaire du Kampuchéa, Etat du Cambodge
 Type de gouvernement : démocratie multipartite dans une monarchie constitutionnelle
 Capitale : Phnom Penh
 Superficie :
 Totale : 181,040 km²
 Terre : 176 520 km²
 Eau : 4 520 km²
 Frontières terrestres : 2 572 km
 Pays voisins : Laos sur 541 km, Thaïlande sur 803 km, Vietnam sur 1 228 km

Littoral :

Mer territoriale : 12 milles nautiques
 Zone contigüe : 24 milles nautiques
 Zone économique exclusive : 200 milles nautiques
 Plateau continental : 200 milles nautiques

Population

Groupe ethniques : Khmers 90%, Vietnamiens 5%, Chinois 1%, Autres 4%
 Religions : Bouddhistes Theravada 95%, autres 5%
 Langue officielle : khmer (95%)
 Autres langues : français, anglais
 Monnaie : Riel (US\$1 = 3,987 riels)

La plupart des Cambodgiens se considèrent comme des Khmers, descendants de l'Empire d'Angkor qui s'étendait sur une bonne partie de l'Asie du Sud-Est et atteignit son apogée entre le Xème et le XIIIème siècle. A la suite des attaques des Thai et des Cham (venant du Vietnam actuel), l'Empire s'est affaibli et entre dans une longue période de déclin. En 1863, l'Empereur place le pays sous protectorat français. En 1887, le Cambodge devient une partie de l'Indochine. Le pays est occupé par les Japonais lors de la Seconde Guerre mondiale ; il retrouve sa pleine indépendance en 1953.

En avril 1975, au bout de cinq années de lutte, les Khmers Rouges s'emparent de Phnom Penh et font évacuer toutes les villes. Sous leur régime, dirigé par Pol Pot, plus de 1,5 million de Cambodgiens meurent, exécutés ou à la suite de privations et de travaux forcés. En 1978, des forces vietnamiennes repoussent les Khmers Rouges dans les zones rurales et occupent le pays pendant dix ans. La guerre civile dure près de treize ans. Les Accords de Paris en 1991

prévoient des élections démocratiques mais ces dispositions ne furent pas entièrement respectées par les Khmers Rouges.

Les élections de 1993, organisées sous l'égide des Nations unies, permettent d'instaurer une dose de normalité sous un gouvernement de coalition. En 1997, des combats entre factions rivales font tomber le premier gouvernement de coalition, mais en 1998 de nouvelles élections nationales débouchent sur un autre gouvernement de coalition et plus de stabilité politique.

Les derniers éléments des Khmers Rouges arrêtent les hostilités au début de l'année suivante. Certains de leurs leaders attendent maintenant d'être jugés pour crimes contre l'Humanité devant un tribunal organisé par les Nations unies. Les élections de 2003 ont été relativement paisibles ; il a fallu cependant une année de tractations entre les partis politiques pour que puisse se constituer un autre gouvernement de coalition. 

— D'après The World Factbook, avril 2007

Siem Reap : une ville en plein essor

Traduit littéralement du khmer, Siem Reap signifie « le Siam vaincu », et commémore la victoire des Khmers sur le royaume voisin du Siam (Thaïlande). Aujourd'hui en guise d'envahisseurs, il s'agit seulement des hordes de touristes en route pour Angkor. L'ancien village de Siem Reap est devenu la ville du Cambodge où l'on construit le plus.

C'est la porte d'entrée vers le célèbre site d'Angkor et ses temples. C'est désormais une agglomération très animée, avec de nouveaux édifices, de nouveaux hôtels. Malgré les influences étrangères, ses habitants ont conservé une bonne part des traditions anciennes. C'est aussi la capitale de la province du même nom. Il y reste des exemples de l'architecture coloniale et chinoise dans le vieux quartier français et autour du vieux marché. En ville, on trouvera des spectacles de danse

Aspara, des boutiques d'objets d'artisanat et dans les environs des élevages de vers à soie, des rizières, des villages de pêcheurs et une réserve ornithologique près du grand lac de Tonle Sap.

La ville est en fait constituée d'un ensemble de petits villages installés le long de la rivière Siem Reap. Ils ont grandi autour des pagodes bouddhistes (Wats) qui s'échelonnent à distance presque égale au bord de la rivière, du Wat Preah En Kau Sei, au nord, au Wat Phnom Krom, au sud, là où le fleuve Siem Reap rencontre le lac Tonle Sap. Le centre de la ville se situe du côté de la rue Sivutha et du quartier de Psar Chas (Vieux Marché), avec des constructions de l'époque coloniale, des boutiques et magasins de toutes sortes. Le quartier de Wat Bo est maintenant plein de restaurants et de pensions de familles. Dans le quartier de Psar Leu, il y a de nombreux petits commerces locaux.



— d'après Wikipedia et Wikitravel

Lingua franca

La grande majorité des Cambodgiens parlent le khmer, une langue du groupe Môn-Khmer qui a pour seule langue proche celle de la minorité Môn du Myanmar. Le khmer est apparenté de loin au Thaïlandais et à certains parlers indonésiens. On y trouve aussi des emprunts au vietnamien, au chinois, au pali, au français, à l'anglais. L'écriture ressemble au devanagari et rappelle, à première vue, le thaï

Pour 3 dollars

Voici un certain nombre de choses qu'on peut se procurer pour 3 dollars à Siem Reap (suivant évidemment vos talents de négociateur) :

- 3 bouteilles de Beerlao
- 2 bols de soupe aux nouilles
- 3 journées de location de bicyclette
- 1 demi-journée de location de moto-dop (moto-taxi)

Quelques mots de khmer

Bienvenue	Ça va
Som Svakum	Khnhom Soksabay Chhea Te
Salut	Merci
Chhom Reap Suor/Suor Sdey	Or Kun
Bonjour	De rien
Arun Suor Sdey	Min Oy Te
Bonne après-midi	OK
Tivea Suor Sdey	Oth Banhha/Yol Prom
Bonne soirée	Oui
Sayon Suor Sdey	Bath (masculin)/Chass (féminin)
Bonne nuit	Bien sûr
Riet Trey Suor Sdey	Pit Chhea Ban
Au revoir	Certainement
Chhom Reap Lea	Bra Kot Nas
Comment allez-vous ?	Une seconde/ un moment
Teu Neak Soksabay Chhea Te ?	Som Cham Muoy Phlet

Allo, j'écoute !

Secrétariat de la conférence :

Près de la grande salle de réunion
Hôtel Preah Khan (poste 832)

Enregistrement/Voyage :

Ranjana/Secrétariat de l'ICSF

Hôtels :

Majestic Angkor Hotel
National Road No. 6 (Airport Road)
Krous Village,
Commune de Svay Dang Kum
Siem Reap, Royaume du Cambodge.
Tél : (855) 63 969 682
Fax : (855) 63 969 687/681
Courriel : info@majesticangkor.com
Site Web : www.majesticangkor.com

Preah Khan Hotel
National Road No. 6 (Airport Road)
Phum Grous, Sangat Svay
Dong Kon, Siem Reap 17000
Royaume du Cambodge
Tél : (855) 637 66888
Fax : (855) 637 66889
Courriel :
dinkeo@preahkhanhotel.com
Site Web : www.preahkhanhotel.com

“

...Là où il y a de l'eau,
il y a du poisson. Si
vous prenez soin de
l'eau, le poisson
prendra soin de vous...

— Diction khmer

”

Demain

- Comptes rendus des groupes
- Initiatives de gestion du littoral
- L'expérience de la Norvège

Samudra Siem Reap spécial est un supplément préparé par l'équipe de SAMUDRA pour l'Atelier de l'ICSF sur le thème *Affirmer ses droits, définir ses responsabilités - Points de vue des communautés de petits pêcheurs sur la gestion du littoral et des pêches en Asie*

SAMUDRA

Supplément SIEM REAP

COLLECTIF INTERNATIONAL D'APPUI AUX TRAVAILLEURS DE LA PÊCHE

Aujourd'hui

- Comptes rendus des groupes
 - Philippine, Vietnam
 - Indonésie, Malaisie, Thaïlande
 - Bangladesh, Pakistan, Sri Lanka, Inde
 - Cambodge
- SEAFDEC
- Présentation
- Approche de genre
- Discussions de groupe

Des faits

ASelon l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), sur les 47,6 millions de gens qui, de par le monde, ont une activité de pêche ou d'aquaculture à plein temps ou, le plus souvent, à temps partiel, 42,3 millions d'entre eux (soit 89 %) sont en Asie.

C'est en Chine qu'il y a le plus grand nombre de pêcheurs et de pisciculteurs, puis viennent l'Inde, le Vietnam, l'Indonésie, le Bangladesh et les Philippines. La majorité d'entre eux sont de petits artisans qui vivent fort modestement des ressources de la côte et des cours d'eau.

Selon la Banque asiatique de développement, la pêche artisanale et à petite échelle en Asie représente au moins 50 % de la production totale de poisson et fournit de très nombreux emplois ruraux.



Ouverture de l'Atelier, critères favorables aux pauvres, principes évoqués

On the first day of the workshop, soon after close to 60 delegates from 10 countries had registered, the proceedings got off to a rousing start to the patriotic strains of Nokoreach, Cambodia's national anthem. A brief welcome by Chandrika Sharma, Executive Secretary, ICSF, was followed by an introductory overview to the workshop by John Kurien, Co-ordinator, Animation Team, ICSF, who extended greetings to the gathering in over half a dozen languages!

Le premier jour, peu après l'enregistrement de quelque 60 délégués venus de 10 pays, les choses ont démarré rapidement aux accents patriotiques du Nokoreach, l'hymne national cambodgien. Puis Chandrika Sharma, Secrétaire exécutive de l'ICSF, a souhaité en quelques mots la bienvenue à tout le monde. Et John Kurien, coordinateur de l'Equipe d'animation de l'ICSF, a fait une présentation générale de l'Atelier et adressé ses salutations à l'assemblée en une demi-douzaine de langues.

Cet aspect international semblait tout à fait de mise car John Kurien a continué en retraçant l'histoire de l'ICSF, rappelant les principes qui ont incité à faire de ce collectif un réseau international axé sur le Tiers

Monde, avec des membres appartenant à des disciplines différentes mais ayant en commun d'être engagés durablement auprès des populations de pêcheurs artisans et à petite échelle en diverses régions du monde.

Le Cambodge est le seul pays d'Asie où l'Etat ait fait des pas de géant en créant des droits pour les communautés de pêcheurs, en les aidant à participer ensemble à la définition des responsabilités dans le cadre de la cogestion (John Kurien).

Cet aspect a été repris dans l'allocution inaugurale de Monsieur Nao Thuok, Directeur général des pêches au Ministère de l'agriculture, des forêts et de la pêche du Gouvernement royal du Cambodge. Notant que le secteur de la pêche est essentiel pour l'économie nationale, pour faire vivre les gens, il a dit que la réforme des pêcheries a pour but de « promouvoir une large participation locale dans leur gestion et d'assurer une exploitation efficace, durable et équitable des ressources aquatiques vivantes ».

Cette perspective populaire et communautaire était également présente dans la communication d'Ichiro Nomura, Directeur général adjoint du Département des pêches et de l'aquaculture à la FAO,

lequel a déclaré que l'amélioration des conditions de vie des communautés du littoral et la pérennité des ressources halieutiques dont elles dépendent exigent une plus grande attention, des engagements forts et des efforts collectifs. Il a ajouté qu'il importe de se référer pour cela à des critères et des principes favorables aux pauvres lors des processus d'élaboration des politiques et stratégies relatives à la gestion des pêches dans les pays en développement.

Si la gestion des pêcheries monospécifiques des mers septentrionales ou subtropicales passe pour malaisée, que dire alors des pêcheries multisécifiques et multi-engins des eaux tropicales !

Il a fait remarquer qu'on s'oriente de plus en plus vers une décentralisation de la gestion des pêches et que des systèmes de

(...suite p. 3)

Sommaire

Réflexions	2
Nokoreach	3
Organisations	4
Quelques mots de khmer	4



Le passé et l'avenir

L'histoire de l'ICSF commence avec la conférence marquante qui avait été organisée à Rome en 1984 en parallèle avec la Conférence mondiale de la FAO sur la pêche à laquelle participaient les Etats membres. Nous avons vigoureusement réclamé que les communautés de petits pêcheurs artisans puissent aussi participer pleinement à cet événement.

Comme cela n'était apparemment pas possible, nous n'avions pas le choix : nous aurions notre propre assemblée. C'est ainsi que 100 représentants de pêcheurs et de sympathisants venus de 34 pays se sont retrouvés à Rome pour participer à ce que nous avons appelé la Conférence internationale des travailleurs de la pêche et de leurs sympathisants.

Nous avons retiré de cette assemblée trois conclusions principales :

1. Partout dans le monde, les pêcheurs et leurs communautés connaissent des problèmes semblables, et doivent donc mutuellement œuvrer à trouver des solutions réalistes.
2. Les pêcheurs doivent mieux s'organiser au niveau national et se rencontrer plus souvent au niveau régional et même mondial.
3. Il serait bon qu'il y ait un réseau de sympathisants pour appuyer la cause des pêcheurs.

La troisième conclusion s'est concrétisée par le lancement de l'ICSF en 1986.

Ce réseau comprend actuellement des personnes de 20 pays différents qui ont en commun de s'intéresser de près aux

populations de petits pêcheurs de toute la planète, mais avec une attention toute particulière pour ceux du Tiers Monde. Notre objectif c'est donc bien de fournir un appui à ces communautés et à leurs organisations afin qu'elles puissent participer pleinement aux activités de pêche, de façon autonome, durable et

ICeland, Australia, New Zealand
United states, CANada



équitable. Parmi les membres du Collectif, il y a des gens qui travaillent depuis 35-40 ans avec ces populations. En tant que groupe, nous pouvons dire que cela représente plus de 800 personnes-années dans ce domaine. Depuis vingt ans que nous existons, nous avons eu des actions sur tous les continents. Nous avons effectué des études, mené à bien des programmes de formation, fait du lobbying sur des sujets d'importance pour les pêcheurs, publié de nombreux documents, réalisé des programmes d'échanges, organisé des événements (comme celui auquel nous prenons part aujourd'hui) où nous avons rassemblé des

représentants de communautés de pêcheurs, des scientifiques, des militants sociaux, des chercheurs, des fonctionnaires et décideurs politiques pour parler ensemble de sujets d'intérêt commun. L'un des points faibles de notre action est que nous n'avons pas porté assez d'attention aux pêches continentales. Dans notre collectif, nous n'avons pas de gens qui viennent de pays où les pêcheries intérieures sont importantes, comme au Cambodge et au Bangladesh.

L'Atelier de Siem Reap représente notre premier effort pour corriger ce manque. C'est aussi la première fois que nous collaborons, ce faisant, avec un gouvernement. Nous espérons ainsi pouvoir diversifier notre réseau et étendre notre attention aux pêcheries continentales.

Passons maintenant à notre Atelier. Le Cambodge est l'endroit idéal pour débattre des droits et devoirs des intervenants de la pêche à la fois du point de vue des communautés et de l'Etat ! C'est le seul pays d'Asie dont le gouvernement ait fait des pas de géant en créant des droits pour les communautés de pêcheurs, en les aidant à participer ensemble à la définition des responsabilités dans le cadre de la cogestion. Cette initiative vient du sommet de l'Etat : du Premier ministre en personne. De vastes étendues d'eau douce ont été soustraites au contrôle

de gens riches et influents et mises à la disposition des communautés qui devront se charger de leur gestion. Cette réforme a été mise en œuvre de façon convaincante par l'administration des pêches que dirige Monsieur Nao Thuok.

Disons que la situation du monde de la pêche au Cambodge est assez spéciale. Le pays a connu une longue période de conflits internes, des déplacements de population massifs, des migrations forcées, un génocide. De tous ces événements passés, les gens ont acquis une grande méfiance, un manque d'attachement réel à l'endroit où on se trouve, une difficulté certaine à se situer par rapport au pouvoir politique. De ce

(..suite p. 3)

—extrait de la *Présentation de l'Atelier* par John Kurien

(Ouverture de l'Atelier... suite de p. 1)

cogestion ont obtenu dans certaines régions de beaux succès. L'attribution des droits d'accès à la ressource et la répartition des avantages constituent un aspect central qui doit être au cœur des efforts de gestion de la pêche.

Il a ajouté que les petits pêcheurs devraient bénéficier d'un accès privilégié aux ressources halieutiques. Dans l'esprit d'une politique favorable aux pauvres, il faudrait envisager de réattribuer aux petits pêcheurs une part des droits d'accès dont bénéficie la pêche industrielle. Ce type de mesure se combinerait avec une meilleure protection des eaux côtières, dont l'exploitation a d'ores et déjà été réservée à la pêche artisanale dans certaines régions.

Pour tendre vers une pêche artisanale responsable et équitable, il faut associer plusieurs éléments : une décentralisation des responsabilités de la gestion, une approche de la gestion à la fois fondée sur des droits et tenant compte des objectifs sociaux, un appui soutenu aux programmes de développement social et de lutte contre la pauvreté. Telle a été la conclusion de Monsieur Nomura. 

(Le passé et l'avenir... suite de p. 2)

fait, les communautés n'ont généralement pas réclamé des droits d'accès à la ressource comme cela a été observé dans d'autres pays d'Asie, aux Philippines et en Inde notamment. L'an dernier, j'ai eu la chance de travailler au Cambodge à la fois avec les services de l'Etat et les communautés. De cette expérience je retiens que la meilleure façon de contribuer au succès du programme de pêcheries communautaires du gouvernement serait de participer à l'amélioration du capital social dans les villages de pêcheurs et de ramener la confiance afin que les gens soient à nouveau prêts à travailler ensemble.

Avec la mise en place de structures de pêche communautaires dans leurs villages, les gens ont une bonne occasion de travailler ensemble, d'explorer les ressources qu'ils viennent d'obtenir, de décider de la façon dont ils conviennent de les gérer pour pouvoir en vivre durablement. Etablir un climat de confiance entre le gouvernement et les communautés, c'est la clé qui permettra d'affirmer les droits et définir les responsabilités. Comme on dit dans mon pays, il faut deux mains pour applaudir.

J'ai passé les deux semaines dernières dans la province d'Aceh en Indonésie.

Nokoreach:

Hymne national cambodgien

Paroles de Son Eminence Chuon Nat (1883-1969); Musique de F. Perruchot et J. Jekyll, d'après un air folklorique cambodgien; Adopté en 1941, remplacé en 1970, rétabli en 1975, remplacé en 1976, rétabli en 1993

The anthem was originally adopted in 1941 and reconfirmed in 1947, around the time of independence from France. In 1970, the monarchy was abolished, thereby replacing the anthem as well. After the communist victory in 1975, former royalist symbols, including "Nokoreach", were reinstated for a short while until replaced with their own national symbols. After the royalist forces defeated the communists in 1993, putting an end to their long civil war, the royalist anthem was also restored to Cambodia once more. The title of the anthem is derived from the name of an ancient Khmer kingdom. Cet hymne a été adopté pour la première fois en 1941 et reconfirmé en 1947 à l'époque de l'Indépendance. La Monarchie a été abolie en 1970 et cet hymne a aussi disparu.

Après la victoire des Communistes en 1975, les anciens symboles de la Royauté (dont le Nokoreach) ont eu brièvement cours avant l'instauration des nouveaux emblèmes. Après la victoire des forces royalistes contre les Communistes en 1993 et la fin d'une longue guerre civile, l'hymne royal est à nouveau repris. Son titre se réfère à un ancien royaume khmer.

Que le ciel protège notre Roi
Et lui dispense le bonheur et la gloire.
Qu'il règne sur nos cœurs et sur nos destinées,
Celui qui, héritier des Souverains bâtisseurs,
Gouverne le fier et vieux Royaume.
Les temples dorment dans la forêt,
Rappelant la grandeur du Moha Nokor.
Comme le roc, la race khmère est éternelle,
Ayons confiance dans le sort du Campuchéa,
L'Empire qui défie les années.
Les chants montent dans les pagodes
A la gloire de la Sainte foi Bouddhique.
Soyons fidèles aux croyances de nos pères.
Ainsi le ciel prodiguera-t-il tous ses bienfaits
Au vieux pays khmer, le Moha Nokor. 

Comme vous le savez tous, les communautés de pêcheurs de cette région ont subi les destructions massives de la plus grande catastrophe naturelle des temps modernes, le tsunami de décembre 2004. Dans certaines communautés, plus de la moitié de la population (surtout des femmes et des enfants) a été dévorée par les flots. Ce qui m'a rendu humble et admiratif c'est l'énergie phénoménale de ceux qui ont survécu. Ils continuent à vivre leur vie, à regarder vers l'avant sans se laisser envahir par les horreurs qu'ils ont vécues. Ils préfèrent voir dans ce qui est arrivé une épreuve divine plutôt qu'un châtement divin. Des vies individuelles ont été brisées, mais les communautés se sont mises sans tarder à reconstituer leur capital social. L'harmonie, la confiance, la détermination à aller de l'avant caractérisent leur attitude. Au sein de la communauté, les gens se sentent clairement responsables les uns envers les autres et à l'égard de la nature. Mais pour le moment, ils ne réclament pas des droits et des mesures de cogestion. Le gouvernement serait disposé à envisager la cogestion pour rétablir la situation dans les communautés d'Aceh mais les gens n'ont pas encore fait les premiers pas en ce sens.

J'ai cité ces deux exemples tirés de ma brève expérience sur place pour vous

montrer que les pouvoirs publics et les communautés peuvent trouver divers cheminements pour que les droits et les responsabilités soient définis avant de parvenir finalement à des mesures concrètes de cogestion. A Aceh, les dirigeants auraient peut-être beaucoup à apprendre de ce qui se fait au Cambodge. Et les communautés du Cambodge pourraient peut-être apprendre certaines choses des gens d'Aceh.

C'est cela que nous faisons à l'ICSF. Nous sommes persuadés que l'une des urgences actuelles c'est de faire se rencontrer les gens, de les aider à développer les contacts, à s'instruire mutuellement. Nous avons fait cela en Afrique, en Amérique latine, en Europe, en Asie. Au cours des deux dernières décennies, nous avons pris de nombreuses initiatives en Asie, tout simplement parce que les trois quarts de toutes les populations de pêcheurs du monde se trouvent dans cette région.

De nombreuses organisations internationales se mettent à parler de droits dans la pêche. Mais il s'agit essentiellement de droits de propriété en mer et à terre. A l'ICSF, nous parlons de droits depuis la conférence de Rome en 1984, et les droits dont nous parlons vont bien au-delà de l'idée de propriété sur le poisson. Pour nous, les droits ne prennent

(...suite p. 4)

Profil organisationnel

Voici une brève présentation de deux organisations non gouvernementales représentées à l'Atelier et qui s'impliquent donc dans le monde de la pêche.

UBINIG, Bangladesh

UBINIG est l'abréviation de Unnayan Bikalper Nitinirdharoni Gobeshona (bengali), ce qui veut dire « Recherche pour des politiques de développement alternatives ». UBINIG est essentiellement une structure de recherche et de proposition des politiques. Elle a débuté en 1981 sous forme de réseau de cercles d'études centrés sur des questions relatives au développement, à l'évolution de la société dans une perspective de classe sociale et de genre. En 1984, UBINIG s'est constitué officiellement en association.

Tambuyog Development Centre, Philippines

Par ses recherches interdisciplinaires, une diffusion innovante de l'information, des programmes de formation et d'organisation des communautés, à travers l'action sociale pour la mobilisation politique, Tambuyog (fondé en 1984) a attiré l'attention sur l'amenuisement des ressources halieutiques et la pauvreté persistante dans les populations côtières.

Tambuyog a ses racines dans les communautés établies au bord du golfe de Lingayen, province de Pangasinan, où des chercheurs de l'Université des Philippines ont mené des études et organisé la population. D'où le nom de tambuyog qui, dans le parler pangasinan, désigne la corne du carabao (buffle), symbole de l'appel à l'unité. La création de cette association répondait à un besoin réel, le développement communautaire étant essentiellement centré sur les paysans et le monde agricole tandis que les problèmes de la pêche étaient considérés comme accessoires. Au bout d'une dizaine d'années d'activité, Tambuyog peut présenter une somme importante de données relatives à la situation politique, sociale et économique des communautés littorales, sur l'état des diverses ressources aquatiques et l'environnement côtier. Tambuyog a intégré au biologique à la fois le social, l'économique et le politique, proposant ainsi un modèle de développement alternatif : la CBCRM, c'est-à-dire la gestion communautaire des ressources côtières. 

(Some Le passé et l'avenir... suite de p 3)

tout leur sens que s'ils concernent tous les aspects de la vie. Beaucoup de ces droits sont inaliénables ; ce sont des droits humains fondamentaux : le droit à une vie digne, le droit de s'exprimer librement, le droit de pratiquer sa religion et de garder sa culture, le droit d'agir collectivement pour pouvoir accéder aux ressources naturelles dont on a besoin pour gagner sa vie.

Au cours de cet Atelier, nous parlerons aussi haut et fort de responsabilités, car des droits non accompagnés de responsabilités et d'obligations restent futiles et vides. Des droits sans responsabilité, c'est la porte ouverte à des actions qui mettent en cause la durabilité. Cela est vrai et pour l'Etat et pour les communautés. C'est pourquoi nous allons parler de ces deux choses en même temps : ce sont les deux côtés d'une même pièce.

L'expérience nous a enseigné qu'il est illusoire de vouloir faire cela en trois jours, compte tenu de la grande diversité linguistique de l'Asie. Nous savons aussi que cette diversité est une force parce que nous apprenons à communiquer avec le cœur et l'esprit. Un mouvement de tête, la manifestation d'un vif désaccord, un franc éclat de rire, des mouvements de mains, autant d'expressions qui aident à sauter les barrières linguistiques.

On verra ça dans les trois jours qui viennent. L'ICSF espère que ces trois jours vont provoquer une étincelle dans la tête des participants pour les inciter ensuite à avoir leur propre vision de l'avenir et à s'engager dans la défense des droits et la définition des responsabilités à leur niveau particulier. C'est tout notre espoir. 

Quelques mots de khmer

Comment vous appelez-vous ? *Teu Neak Chhmos Oy ?*

Je m'appelle... *Khnhom Chhmos...*

D'où êtes-vous ? *Teu Neak Mok Pi Brates Na ?*

Parlez-vous anglais ? *Teu Neak Niyey Pheasa Angle Reu ?*

Oui, je comprends *Bath (masculin)/Chhass (féminin) Khnhom Yoll*

Non, je ne comprends pas *Te Khnhom Min Yoll Te*

Allo, j'écoute !

Secrétariat de la conférence :

Près de la grande salle de réunion
Hôtel Preah Khan (poste 832)

Enregistrement/Voyage :

Ranjana/Secrétariat de l'ICSF

Hôtels :

Majestic Angkor Hotel
National Road No. 6 (Airport Road)
Krous Village,
Commune de Svay Dangkm
Siem Reap, Royaume du Cambodge.
Tél : (855) 63 969 682
Fax : (855) 63 969 687/681
Courriel : info@majesticangkor.com
Site Web : www.majesticangkor.com

Preah Khan Hotel
National Road No. 6 (Airport Road)
Phum Grous, Sangat Svay
Dong Kon, Siem Reap 17000
Royaume du Cambodge
Tél : (855) 637 66888
Fax : (855) 637 66889
Courriel : kinkeo@preahkhanhotel.com
Site Web : www.preahkhanhotel.com

“

Il y a du riz dans les
champs et du
poisson dans l'eau.

”

— Dicton asiatique

Demain

- Présentation des comptes rendus des groupes
- Séances ouvertes
- Discussion sur le projet de Déclaration

Samudra Siem Reap spécial est un supplément préparé par l'équipe de SAMUDRA pour l'Atelier de l'ICSF sur le thème Affirmer ses droits, définir ses responsabilités - Points de vue des communautés de petits pêcheurs sur la gestion du littoral et des pêches en Asie

SAMUDRA

Supplément SIEM REAP

COLLECTIF INTERNATIONAL D'APPUI AUX TRAVAILLEURS DE LA PÊCHE

Aujourd'hui

- **Les droits : état des lieux**
Conférence-débat sur les marchés, les technologies, les organisations traditionnelles et les droits humains
- **Open Session**
- **Finalisation de la Déclaration**

Des faits

Au cours des vingt dernières années, le commerce international du poisson a connu un développement fulgurant : 1 milliard de dollars en 1980, 56 milliards en 2001. Les pays en développement ont profité de cette croissance, leurs recettes nettes passant de 3,4 milliards de dollars à 17,4 milliards durant cette même période.

Le premier pays exportateur de produits de la mer est la Thaïlande. Entre 1996 et 2000, les recettes d'exportation sont restées au-dessus de 4 milliards de dollars. L'excédent commercial pour les produits de la mer dépassait les 3 milliards.



Plein feu sur les droits

Le deuxième jour de l'Atelier, les rapporteurs des quatre groupes qui se sont réunis hier ont présenté les comptes rendus des discussions qui portaient sur les quatre thèmes suivants :

- Quels sont les droits et les demandes exprimées par les communautés pour l'accès à la ressource et la participation à leur gestion ?
- Quelles sont les principales difficultés pour la concrétisation de ces droits ?
- Quelles actions ont été entreprises pour protéger les droits, pour assumer des responsabilités en matière de protection et de gestion des ressources halieutiques et côtières ?
- Existe-t-il des institutions, traditionnelles ou autres, pour défendre les droits et définir les responsabilités ?

Dans le groupe 1, il n'y avait que le Cambodge, le pays hôte. Dans le groupe 2, il y avait les pays de l'Asie du Sud : Bangladesh, Inde, Pakistan, Sri Lanka. Dans le groupe 3, il y avait les Philippines, le Vietnam. Dans le groupe 4, il y avait la Malaisie, l'Indonésie, la Thaïlande.

Dans tous les groupes, on a cité parmi les droits les plus importants la participation

communautaire à la gestion de la ressource et à l'application des lois et règlements.

On a également dit que les communautés côtières pouvaient légitimement réclamer la possibilité de trouver d'autres emplois dans des secteurs connexes : aquaculture, élevage, écotourisme... Les participants du Cambodge ont déploré l'insuffisance des capacités (notamment de moyens financiers) et le manque de connaissances solides en matière de législation des pêches.

Les participants semblaient unanimes à vouloir un accès durable à la ressource pour les communautés de pêcheurs, en particulier celles qui pratiquent une pêche traditionnelle, et vouloir aussi empêcher l'arrivée de « gens extérieurs », considérés comme étant un facteur d'aggravation des surcapacités de capture et de déclin de la ressource.

Parmi les problèmes auxquels sont confrontés les pêcheurs de la région, on a mentionné par ailleurs le franchissement de lignes de démarcation au cours d'opérations de pêche. C'est le cas en particulier en Inde, au Pakistan, au Sri Lanka.

On est généralement bien conscient des problèmes dans la région, probablement grâce à l'existence et à l'action de

mouvements de masse dans le monde de la pêche. Mais les participants ont dit qu'il faudrait aussi renforcer les organisations de base, d'autant plus que, en matière de droit à des moyens d'existence adéquats, on est confronté à diverses barrières sociales qui limitent l'accès à la ressource et à des règles locales qui encadrent les opérations de pêche.

Tous les groupes semblaient se plaindre de conflits avec des intérêts extérieurs à la pêche. L'industrialisation et l'urbanisation ont causé des dégâts dans l'environnement côtier et l'habitat du poisson ; et de nouvelles infrastructures sur le front de mer chassent souvent de leurs lieux de vie habituels les pêcheurs qui ont alors plus de mal à accéder à la mer. Et de la mer on extrait aussi de plus en plus des ressources non vivantes, ce qui constitue un autre problème.

Le groupe d'Asie du Sud estimait que pour aller de

(...suite p. 2)

Sommaire

Ressources	2
Gestion des pêcheries communautaires	3
Q & R : les Philippines	4
Quelques mots de khmer	4



Les pêches cambodgiennes

En matière de production de poisson d'eau douce, le Cambodge se place immédiatement après la Chine, le Bangladesh et l'Inde. Pour ce qui est de la production par habitant cependant, c'est le Cambodge qui est le mieux placé. Plus de 5 millions de gens travaillent à plein temps ou à temps partiel dans la pêche. Ce secteur a une importance cruciale, pour faire vivre du monde, pour l'économie nationale : il représente en effet 11 % du produit intérieur brut.

Le poisson constitue une nourriture essentielle et généralement abordable pour nos concitoyens, juste après le riz. C'est plus de 75 % de l'apport en protéines animales. Dans les communautés qui vivent de la pêche, on consomme en moyenne 75,6 kg de poisson par personne et par an, en particulier autour du lac Tonle Sap. La moyenne nationale pour le riz est de 151 kg/personne/an. Ces chiffres montrent que les pêcheries continentales contribuent ici à l'équilibre alimentaire de la population plus que dans n'importe quel autre pays.

Prenant acte de la place fondamentale qu'occupe la pêche dans la vie des gens et l'économie nationale, le Gouvernement royal du Cambodge a, au cours de son second mandat, lancé un certain nombre de réformes, notamment dans le domaine de la pêche. Au cours de son troisième mandat, le gouvernement continue de réaliser des réformes dans ce secteur qu'il a choisi comme l'un des côtés de sa « stratégie rectangulaire ».

Le gouvernement considère les organisations nationales et

internationales et le secteur privé comme des partenaires pour le développement. Pendant plusieurs années, l'Administration des pêches a bénéficié d'un appui précieux de la part de donateurs, d'Ong nationales et internationales et de divers autres partenaires pour une bonne mise en œuvre de ses réformes dans le secteur de la pêche. Nous leur exprimons tous nos remerciements.

La nouvelle loi sur la pêche, qui a été entérinée par le Roi en 2006, a pour objectif d'assurer la gestion des pêches maritimes et continentales, de préserver la diversité biologique, de donner du travail aux communautés locales. Il est à noter que cette loi reconnaît officiellement les droits d'usage traditionnels de ces populations.

En vue de parvenir à une pêche durable, le gouvernement, par son sous-décret relatif aux pêcheries communautaires, encourage la constitution de ce type de pêcherie en eau douce et en mer. Des efforts sont en cours afin de parvenir à une meilleure participation des communautés locales à la préservation et la gestion de la ressource. Il y a également des initiatives visant à améliorer la coordination entre les différents secteurs pour minimiser les effets négatifs que subit la pêche.

Le gouvernement s'engage pour des pêcheries durables et pour la mise en œuvre du Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO, de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), de l'Accord de coopération pour la mise en valeur durable du bassin du Mékong (1995).



(Plein feu sur les droits... suite de p. 1)

l'avant il serait souhaitable de reconnaître la force des organisations traditionnelles au niveau local, leur pouvoir de sanction sociale, et ensuite s'en servir comme point de départ pour un nouveau système de gestion, peut-être une cogestion où il y aurait, d'un côté, les structures traditionnelles des villages et des sites de débarquement et, de l'autre, les pouvoirs publics, avec entre les deux des organisations modernes qui assureraient la médiation.

Il était généralement convenu que le combat pour les droits sur le foncier en bord de mer s'avère bien plus difficile que ne le réalisent la plupart des organisations de pêcheurs ; et on entrevoit mal quel réseau serait assez fort pour faire ce travail. L'appui du reste de la société civile serait probablement un élément déterminant dans ce dossier.

L'exposé de Magnus Torell, du SEAFDEC (Centre pour le développement des pêches d'Asie du Sud-Est) portait sur la concurrence croissante pour l'espace côtier, sur la complexité des institutions et les responsabilités entrecroisées en matière de gestion de cet environnement. Malgré l'existence d'un certain nombre de projets et initiatives de gestion des zones côtières, la réalité montre qu'il est difficile de faire durer les structures, les organisations au-delà de la période de mise en œuvre de ces programmes. On semble aussi d'accord pour dire qu'il existe une bonne dose de « confusion » dans les institutions et les textes juridiques, des chevauchements aussi. Tout cela s'ajoutant, il est difficile d'intégrer la petite pêche et les droits des communautés de pêcheurs dans le contexte général. Magnus Torell a ajouté que les gens du « secteur de la

(... suite p.3)

Preah Khan

Le temple de Preah Khan fait partie du complexe d'Angkor, un ensemble de temples vieux de mille ans. Preah Khan signifie « Epée sacrée » et désigne l'arme de Hanuman, le dieu-singe de l'épopée du Ramayana. Cet édifice a été construit sur le lieu de la victoire de Jayavarman VII sur les envahisseurs Chams en 1181.

— Extrait de l'allocution inaugurale de Monsieur Nao Thuok, Directeur général de l'Administration des pêches, Ministère de l'agriculture, des forêts et de la pêche, GRC

pêche » feraient bien d'analyser leur situation, de préciser vers quoi ils veulent tendre : gestion sociale, gestion de l'environnement, gestion économique et/ou « gestion des pêches ».

Avant l'arrêt de la séance pour la pause déjeuner, Nalini Nayak, de l'Inde, et Duangkamol Sirisook, membre de la SDF (Fondation pour le développement durable), Thaïlande, ont fait un exposé sur l'approche de genre et les droits d'accès au littoral et aux ressources côtières. Faisant référence au rôle productif des femmes avant et après capture dans le cadre du ménage et de la communauté, elles ont énuméré les nombreuses responsabilités qui sont les leurs au sein de ces communautés de pêcheurs afin d'assurer la sécurité alimentaire de la famille. Leur apport est d'autant plus significatif qu'elles ont une connaissance intime de l'environnement et des ressources naturelles.

Malgré tout, les femmes de la pêche restent largement invisibles. Au fur et à mesure que ce secteur se modernise, elles doivent abandonner leurs activités traditionnelles et viennent constituer la main-d'œuvre bon marché des ateliers de transformation, ou se retrouvent dans des tâches non qualifiées, des activités informelles. Si on donnait plus de visibilité, plus de valeur au travail des femmes, si on prenait leur parole plus au sérieux dans les processus décisionnels, les choses de la vie auraient une plus grande importance, et on ne s'occuperait pas uniquement des profits générés par des moyens de production centralisés et des modes de développement tournés vers le marché.

Le droit de vivre, d'avoir des moyens d'existence adéquats exige au contraire un mode de développement centré sur la vie, les systèmes vivants, la complémentarité entre la côte et l'intérieur, et qui se préoccupe de l'équité, forme des caractères masculins soucieux à la fois de l'inné et de l'acquis. Ainsi ont conclu ces deux intervenantes. 

Change

La monnaie locale est le riel (KHR). Le dollar (= environ 3,992 KHR) est aussi largement utilisé à Siem Reap. Bon à savoir quand vous changez de l'argent.

Gestion des pêcheries communautaires

Voici quelques aspects importants du Sous-Décret relatif à la gestion des pêcheries communautaires du Gouvernement royal du Cambodge :

Quels sont les objectifs des pêcheries communautaires (PC) ?

Ce texte fixe cinq objectifs : a) gérer les pêcheries continentales et l'écosystème là où les lots (concessions) de pêche ont été supprimés, b) gérer les ressources halieutiques de façon durable et équitable, c) faire mieux comprendre l'importance des ressources halieutiques grâce à une participation aux processus de préservation et de gestion, d) fournir un cadre juridique pour l'instauration des pêcheries communautaires, e) améliorer les niveaux de vie et réduire la pauvreté.

Qu'est-ce qui compose une PC ?

C'est un groupe de citoyens cambodgiens qui vivent près de la zone de pêche et qui se mettent ensemble de leur plein gré pour parvenir aux objectifs que l'on vient de mentionner.

Qui peut devenir membre d'une PC ?

Tout citoyen cambodgien, homme ou femme, qui réside dans un village de la zone de pêche communautaire et est âgé de 18 ans au moins. On ne peut faire partie que d'une seule PC à la fois.

Quelles sont les responsabilités d'une PC ?

Participer à la gestion et à la préservation de la ressource, respecter les instructions de la Direction des pêches du Ministère de l'agriculture, des forêts et de la pêche, participer à la mise en place de périmètres de protection dans la zone de la pêcherie, garantir l'égalité des droits pour une utilisation durable de la ressource, édicter un règlement, élaborer des plans, formuler des arrangements avec la Direction des pêches pour gérer la ressource, conserver les documents administratifs de la PC.

Quels sont les droits des PC ?

Ce sont les suivants : organiser les activités de pêche, collaborer avec les autorités compétentes pour mettre un terme aux effractions, demander la saisie des preuves et arrêter le contrevenant puis le présenter à un garde de pêche compétent, communiquer avec une autre PC ou diverses personnes et entités dans l'intérêt de la pêcherie et dans le cadre de la législation, pêcher, pratiquer l'aquaculture, commercialiser, exploiter, gérer toutes les ressources de la pêcherie selon les arrangements établis et selon le plan.

Quelles sont les limites de ces droits ?

La PC n'est pas autorisée à opérer quelque transaction que ce soit sur la zone qui lui est confiée, elle ne peut établir quelque structure que ce soit sans la permission de la Direction des pêches, elle ne peut diviser ou établir une quelconque forme de propriété privée sur cette zone, elle ne peut passer d'accord concernant cette zone avec quelque personne ou entité que ce soit, même à des fins de recherche scientifique.

Comment se constitue une PC ?

Chaque PC sera gérée par un Comité élu à bulletin secret, dans une élection libre et honnête, à la majorité absolue des votants. La personne ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages devient le Chef de la PC, le second placé devient Chef-adjoint. L'autorité compétente en matière de pêche, le conseil communal seront invités à observer le déroulement de l'élection, mais les résultats seront officiellement reconnus même en leur absence. Ce Comité est composé de 5, 7 ou 11 membres. On encouragera les femmes à se présenter. Les citoyens cambodgiens qui sont membres de la PC ont le droit de faire acte de candidature, quel que soit leur sexe. Le Comité est élu pour cinq ans et est habilité à diriger et gérer la PC en se conformant aux diverses dispositions du Sous-Décret.

Quelles sont les responsabilités de la PC ?

Ce sont les suivantes : rédiger un règlement et un plan de gestion et s'y conformer, demander une aide technique et financière, représenter la PC dans les médiations et les contentieux, ouvrir un compte en banque et gérer les finances dans la transparence, prendre des décisions concernant la PC conformément au règlement, participer à des consultations, signaler les effractions, protéger la ressource et la zone de la PC, remplir d'autres missions décidées par l'autorité compétente, faire appel en cas de non renouvellement de l'accord relatif à la zone de la PC. Le Comité est seul habilité à s'adresser à la Direction des pêches pour demander l'approbation de l'accord sur la zone de la PC. Le Comité peut demander un appui technique aux fonctionnaires des pêches ou à d'autres personnes compétentes pour rédiger l'accord relatif à la PC. 

— Extrait de *Cambodia's Aquarian Reforms : The Emerging Challenges for Policy and Research*

Q & R | Philippines

Cesar Allan Vera, du Centre de ressource CBCRM, a parlé avec certains participants philippins de leurs organisations et de ce qu'ils considèrent comme leurs principaux problèmes.:

OTravail d'organisation en cours :

Renforcement des capacités des Comités de gestion des pêches et des ressources aquatiques au niveau des municipalités—**Charles Capricho**, de Bigkis Lakas

Analyse des questions de commerce des produits de la pêche et de la libéralisation à la lumière de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), appui aux organisations locales pour renforcer les moyens de subsistance – **Iza Muñoz**, de Kilusang Mangingisda

Développement d'entreprises combiné avec la gestion des ressources côtières. Les petits pêcheurs ont fait beaucoup de sacrifices pour mieux gérer la ressource, mais ils n'en tirent pas de bénéfice économique – **Pepe Tanchuling**, de Tambuyog

Problèmes des pêcheurs artisans:

Mondialisation. Provoque l'expansion des activités aquacoles, ce qui aggrave certaines difficultés des petits pêcheurs, y compris le réchauffement climatique – **Charles Capricho**, de Bigkis Lakas

Accords bilatéraux avec la Chine et le Japon. Cela a des conséquences sur les moyens de subsistance des pêcheurs, sur la sécurité et la

souveraineté alimentaires, et aussi les villages de pêcheurs – **Iza Muñoz**, de Kilusang Mangingisda

Villages de pêcheurs. Si on ne se préoccupe pas sans tarder de ce problème, on sera obligé de déguerpir – **Gemma Gades**, de NAMAHHN

L'Atelier de Siem Reap

Cet atelier m'a aidé à prendre conscience de la situation des autres pêcheurs ; mais on n'a sans doute pas assez de temps pour approfondir les choses. Les pêcheurs se battent pour être plus capables d'agir par eux-mêmes. Une fois plus autonomes, ils seront plus forts pour réclamer leurs droits. L'Atelier est bien utile pour aider les petits pêcheurs dans ce domaine – **Charles Capricho**, de Bigkis Lakas

C'est une bonne chose d'entendre des pêcheurs d'autres pays parler de leurs expériences ; et j'ai encore beaucoup de questions à poser aux autres participants – **Iza Muñoz**, de Kilusang Mangingisda

L'Atelier aide les participants à comprendre les liens qui existent entre droits et responsabilités. Comme nous luttons pour nos droits, les responsabilités aussi deviennent plus claires – **Gemma Gades**, de NAMAHHN

Les participants sont bien différents : il y a des « experts », des petits pêcheurs. Je comprends mieux les systèmes de droits de propriété dans la pêche. Il est intéressant de soumettre aux experts la notion de droit à des moyens d'existence – **Pepe Tanchuling**, de Tambuyog 

Quelques mots de khmer

Comment vous appelez-vous ?
Teu Neak Chhmos Oy ?

Je m'appelle....
Khnhom Chhmos...

D'où êtes-vous ?
Teu Neak Mok Pi Brates Na ?

Parlez-vous anglais ?
Teu Neak Niyey Pheasa Angle Reu ?

Oui, je comprends
Bath (masculin)/Chhass (féminin)
Khnhom Yoll

Non, je ne comprends pas
Te Khnhom Min Yoll Te

Où est?
Nov Ena ?

Comment aller à?
Teu Khnhom Tov Ti Nos Doy Chhis Oy ?

A quelle distance est?
Chhngay Ponman ?

A droite
Khang Sdam

A gauche
Khang Chhveng

Tout droit
Trong/Tov Trong

En haut
Leung Leu

En bas
Chhos Krom

Allo, j'écoute !

Secrétariat de la conférence :

Près de la grande salle de réunion
Hôtel Preah Khan (poste 832)

Enregistrement/Voyage :

Ranjana/Secrétariat de l'ICSF

Hôtels :

Majestic Angkor Hotel
National Road No. 6 (Airport Road)
Krous Village,
Commune de Svay Dangkm
Siem Reap, Royaume du Cambodge.
Tél : (855) 63 969 682
Fax : (855) 63 969 687/681
Courriel : info@majesticangkor.com
Site Web : www.majesticangkor.com

Preah Khan Hotel
National Road No. 6 (Airport Road)
Phum Grous, Sangat Svay
Dong Kon, Siem Reap 17000
Royaume du Cambodge
Tél : (855) 637 66888
Fax : (855) 637 66889
Courriel :
dinkeo@preahkhanhotel.com
Site Web : www.preahkhanhotel.com

“

*Les richesses de la
mer appartiennent
aux morts, aux
vivants et à ceux qui
vont naître*

— Diction asiatique

”

Demain

➤ **Visite sur le terrain à Tonle Sap et Angkor Wat**

Samudra Siem Reap spécial est un supplément préparé par l'équipe de SAMUDRA pour l'Atelier de l'ICSF sur le thème Affirmer ses droits, définir ses responsabilités - Points de vue des communautés de petits pêcheurs sur la gestion du littoral et des pêches en Asie

SAMUDRA

Supplément SIEM REAP

COLLECTIF INTERNATIONAL D'APPUI AUX TRAVAILLEURS DE LA PÊCHE

Aujourd'hui

- Visite sur le terrain à Tonle Sap
• Départ à 7h 45
• Retour à 13h
- Excursion à Angkor Wat
• Départ à 13h
• Retour à 18h

Mise en garde

En général, le secteur de Siem Reap et les temples sont relativement sûrs. Mais les précautions habituelles restent de mise, comme dans n'importe quelle agglomération. Lors de la visite des temples, il est bon de se méfier de policiers qui ne sont pas en service mais cependant en uniforme, qui marchent près de vous et se mettent à vous guider.

Dites que vous souhaitez visiter les temples sans aide, ou alors discutez du prix du service dès le début.

A certaines personnes, on a demandé plus de 10 dollars à la fin du circuit ; et on n'a pas envie de chicaner avec un membre de la police !

- d'après Wikitravel

Tonle Sap: le grand lac du Cambodge

Le Tonlé Sap (ce qui signifie en khmer « grande rivière d'eau douce », mais qu'on traduit plus fréquemment par « grand lac ») est un système hydrologique combinant lac et rivière, d'une importance capitale pour le Cambodge.

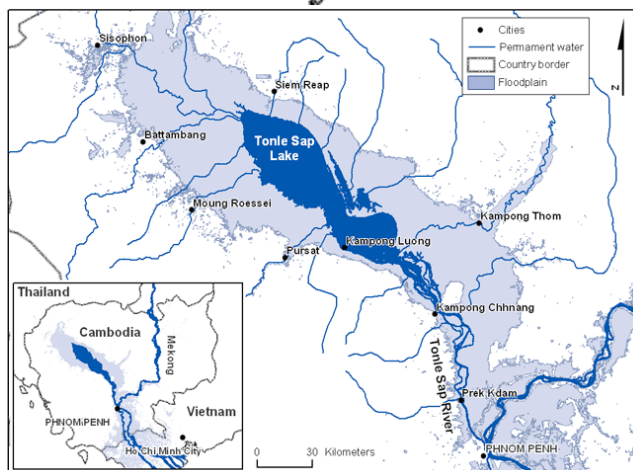
Le lac est le plus grand lac d'eau douce d'Asie du Sud-Est et un site de première importance du point de vue écologique, reconnu en tant que biosphère UNESCO en 1997. La superficie du lac pendant la saison sèche, de près de 2 700 km² pour une

profondeur d'environ un mètre, se voit quasiment multipliée par six quand arrivent les pluies de mousson. En effet, le Mékong est alors en crue et la rivière Tonle Sap qui le relie au lac inverse son cours. On estime alors que la surface du lac peut atteindre 16 000 km² et sa profondeur 9 mètres.

Lors de sa crue, le lac envahit les forêts et les champs

avoisinants. L'inondation saisonnière crée un milieu idéal pour la reproduction des poissons : une véritable providence pour les trois millions de Cambodgiens vivant dans la région. Le Tonlé Sap est une des zones de pêche d'eau douce les plus

បឹងទន្លេសាប



productives du monde, fournissant plus de 75 % du volume annuel de pêche en eau douce du pays et 60 % de l'apport en protéines de la population cambodgienne. À la fin de la saison des pluies, la rivière retrouve son cours normal et le poisson est emporté en aval.

Des observateurs nationaux et locaux disent souvent que le lac est en train de se

charger de sédiments. De récentes études sur cette question démontrent cependant que le taux de sédimentation dans le Tonle Sap n'est que de 0,1-0,16 mm par an depuis 5 500 ans. Il n'y a donc pas menace d'envasement total.

A vrai dire, les sédiments ne sont pas un danger mais au contraire un élément important du fonctionnement de l'écosystème : les eaux descendantes laissent de riches dépôts nutritifs de sédiments dans la région, ce qui en fait une terre propice à l'agriculture pour le reste de l'année.

Le renversement du cours de la rivière Tonle Sap constitue également une

(...suite p. 3)

Sommaire

Angkor Wat 2
La joie de vivre 3

Angkor Wat

Angkor Wat (ou Vat) est un temple situé à Angkor, Cambodge. Il a été construit par le roi Suryavarman II au début du XII^{ème} siècle pour servir de sanctuaire national sur un site qui serait aussi sa capitale. C'est le plus grand et le mieux préservé des temples existant à cet endroit, le seul qui ait conservé un rôle religieux depuis sa fondation, d'abord dédié à Vishnou, ensuite voué au culte bouddhiste. Cet édifice est l'épitomé de l'architecture khmère de la haute époque. Il est devenu le symbole du pays et apparaît sur le drapeau national. C'est aussi la principale attraction touristique du Cambodge.



Angkor Wat combine deux éléments fondamentaux de l'architecture khmère : le temple-montagne et le temple à galeries. Il est conçu pour représenter le Mont Meru, qui est la demeure des dieux dans la mythologie hindoue. A l'intérieur des douves et d'un mur extérieur de 3,6 km sont trois galeries rectangulaires, l'une s'élevant au-dessus de l'autre. Au centre du temple se dresse un ensemble de cinq tours. Contrairement à la plupart des autres temples d'Angkor, Angkor Wat est orienté vers l'ouest. Les spécialistes ne sont pas d'accord sur le sens à donner à cette disposition. On admire cet ensemble architectural pour sa grandeur, son harmonie et pour la multitude des bas-reliefs et des devatas qui ornent ses murs.

Angkor Wat, le plus bel exemple de l'architecture khmère, a donné son

nom à ce style classique. A partir du XII^{ème} siècle, les architectes khmers étaient devenus plus expérimentés dans l'utilisation du grès (plutôt que la brique et la latérite) comme matériau principal. Après est venue la période du Bayon qui a souvent préféré la quantité à la qualité. Parmi les autres temples dans le style, citons Banteay Samré, Thommanon, Chao Say Tevoda et les temples plus anciens de Preah

Pithu à Angkor ; en dehors d'Angkor, Beng Mealea et une partie de Phanom Rung et Phimai.

Angkor Wat est admiré avant tout pour l'harmonie de son plan, souvent comparé à

l'architecture de la Grèce et de la Rome antiques. Selon Maurice Glaize, ancien conservateur d'Angkor, ce temple atteint une perfection classique par le caractère à la fois monumental et tempéré de ses éléments savamment équilibrés et l'arrangement précis de ses proportions. C'est une image de puissance, d'unité et de style.

Parmi les éléments architecturaux, citons : les tours en forme de tiares ornées de redents, les galeries avec demi-voûte pour élargir les passages, les galeries axiales reliant les enceintes, les terrasses cruciformes qui apparaissent le long de l'axe principal du temple. La plupart des parties visibles sont constituées de blocs de grès tandis qu'on a utilisé la latérite pour le mur extérieur et les parties cachées. On ne connaît toujours pas la nature exacte du liant : peut-être des résines naturelles ou de la chaux éteinte ? Un certain nombre d'éléments ont été détruits à la suite de pillages ou par le

passage du temps, notamment le stuc doré des tours, les dorures de personnages de bas-reliefs, des morceaux de plafond en bois et des portes. Parmi les éléments décoratifs typiques, il y a les devatas (ou apsaras), les bas-reliefs, les frontons et linteaux avec leur abondance de guirlandes et de scènes narratives. La statuaire est conservatrice, plus statique et moins gracieuse que les œuvres précédentes.

Depuis les années 1990, les travaux de conservation ont repris à Angkor Wat et les touristes sont arrivés en grand nombre. Le temple fait partie du site d'Angkor inscrit sur la liste

(...suite p. 3)

Questions sans réponses

Il manque toujours quelques pièces importantes (et à mon avis évidentes, aveuglantes) dans le puzzle d'Angkor Wat, notamment :

1. Comment expliquer la soudaine apparition du domaine sacré d'Angkor au milieu du IX^{ème} siècle ?
2. Comment expliquer ce développement si méthodique, si acharné, si coûteux, sur une telle durée (environ 420 ans) ?
3. Pourquoi, dans ce recoin éloigné de la campagne cambodgienne, cette étonnante floraison de temples, plus vastes, plus aboutis que ce qui se faisait en Inde. C'était sans précédent.
4. Pourquoi l'interruption de toute construction nouvelle au XII^{ème} siècle après la mort de Jayavarman VII ? Les travaux n'ont jamais repris bien que le site ait été occupé au moins jusqu'au XVI^{ème} siècle ?

Il existe peut-être une explication complète à ce mystère : les maîtres d'Angkor obéissaient à un plan d'ensemble que, pour diverses raisons, ils devaient entièrement réaliser dans un temps déterminé.

— D'après *Heaven's Mirror*, de Graham Hancock

— D'après l'encyclopédie libre Wikipedia (http://wikipedia.org/wiki/Angkor_wat)

du Patrimoine mondial de l'UNESCO en 1992, ce qui apporte des financements et incite le gouvernement cambodgien à protéger les lieux. Le projet de conservation allemand Apsara (GACP) travaille à la protection des devatas et autres bas-reliefs qui ornent le temple. D'après l'état des lieux qu'il a réalisé, environ 20 % des devatas étaient en très mauvaise condition, surtout du fait de l'érosion naturelle et la détérioration de la pierre, mais aussi parfois à cause de certaines restaurations anciennes. On relève aussi des structures effondrées et on consolide. La façade ouest du niveau supérieur, par exemple, a été étayée depuis 2002, et une équipe japonaise a terminé la restauration de la bibliothèque Nord de l'enceinte extérieure en 2005.

Angkor Wat est désormais une destination touristique très prisée : les chiffres des visites au temple ne sont pas publiés, mais en 2004 le pays a enregistré un million d'arrivées d'étrangers, dont 57 % avaient l'intention de se rendre au temple d'Angkor Wat, selon le Ministère du Tourisme. Pour l'instant, cette affluence a causé relativement peu de dégâts, à part quelques graffiti. Des cordes et des marches en bois ont été installées pour protéger bas-reliefs et sols. Le tourisme est une source de financement supplémentaire pour l'entretien des lieux : environ 28 % des recettes provenant des entrées dans le complexe d'Angkor est consacrée aux temples. Mais la majeure partie du travail de restauration est réalisée par des équipes dépendant de gouvernements étrangers plus que par les autorités cambodgiennes. 

(Tonle Sap... suite de p. 1)

Le renversement du cours de la rivière Tonle Sap constitue également une soupape de sécurité qui minimise les inondations en aval. Pendant la saison sèche (de décembre à avril), le lac fournit environ 50 % du flot dans le delta du Mékong au Vietnam. Il occupe une dépression créée par la contrainte géologique causée par la collision du sous-continent Indien et de l'Asie. 

—d'après l'encyclopédie libre Wikipedia
(http://en.wikipedia.org/wiki/Tonle_Sap)

EXTRAITS

La joie de vivre

Pendant ce temps, quelques minutes après que le Roi eut quitté le port, une partie de la foule se précipitait sur la passerelle de l'Amiral-Kersaint pour voir de près les danseuses. Depuis des semaines, les journaux de Marseille étaient remplis de petites informations aguichantes : on disait que les danseuses entraîaient au Palais encore tout enfants et y restaient ensuite enfermées pour le reste de leur vie, que cette vie se passait exclusivement autour de la famille royale, que plusieurs d'entre elles étaient des maîtresses du Roi et lui avaient même fait des enfants, que certaines n'étaient jamais allées hors de l'enceinte du Palais jusqu'à ce voyage en France. Les voyageurs européens se donnaient beaucoup de mal pour obtenir une invitation leur permettant de voir ces fabuleuses recluses donner leur spectacle dans le Palais à Phnom Penh. Et voici qu'aujourd'hui elles étaient à Marseille pour une première visite en Europe.

Elles étaient sur le pont des premières classes et semblaient partout à la fois, courant, sautant, glissant, jouant avec animation, leurs pieds effleurant tout juste le parquet ciré. L'ensemble du pont était un embrouillamini de jambes, des jambes de filles, des jambes de femmes, des jambes fines et élégantes, car toute ces danseuses étaient vêtues de sampots de couleur vive qui s'arrêtaient juste au-dessous des genoux.

Les spectateurs étaient surpris, s'attendant peut-être à voir une troupe de voluptueuses Salomé bien voilées. Ils n'étaient pas préparés à découvrir les femmes souples et athlétiques de l'Amiral-Kersaint, ni le reste de l'Europe d'ailleurs. Un observateur écrivait plus tard : « Avec leurs cheveux fermes et coupés courts, leurs silhouettes de jeunettes, leurs jambes minces mais musclées comme celles de jeunes garçons, leurs bras et leurs mains de petites filles, elles semblaient appartenir à un sexe indéterminé. Il y avait chez elles quelque chose de l'enfance, quelque chose du jeune guerrier de l'Antiquité, quelque chose de la femme.

Molyka avait seulement 13 ans en 1975 lorsque les Khmers Rouges se sont emparés de

Phnom Penh. Elle a été emmenée avec toute sa grande famille (quatorze personnes en tout) dans un camp de travail de la province de Kompong Thom. Quelques mois plus tard, elle est séparée des autres et envoyée dans un village de pêcheurs près de l'immense lac d'eau douce de Tonle Sap. Pendant trois ans, elle travaille comme servante et nounou pour une famille de pêcheurs.

Elle a vu ses parents une seule fois durant cette période. Un jour, on l'a envoyée dans un village près de Kompong Thom avec un groupe de fille. Elle était assise au bord du chemin, et à un moment elle lève les yeux qui fixaient son panier de poissons et voit sa mère qui marchait dans sa direction. Son premier réflexe a été de se retourner. Chaque détail correspondait à ses rêves les plus fréquents : la campagne desséchée, les palmiers loqueteux, sa mère qui sort de la poussière rouge de la route et marche droit vers elle.

Il a fallu attendre 1979 pour qu'elle revoie sa mère, après l'invasion vietnamienne et le retour à Phnom Penh. Elle parvint à la retrouver, et aussi deux frères, après des mois de recherche. Sur les quatorze personnes qui avaient dû quitter la maison trois ans et demi plus tôt, dix étaient morts, dont son père, deux frères et une sœur. Sa mère était devenue une créature misérable, terrifiée après que son mari eut été emmené dans les champs une nuit, pour ne plus revenir. L'un de ses frères était trop jeune pour travailler, l'autre s'était condamné à devenir paralysé sous l'effet de la culpabilité pour avoir, dans un moment d'inattention, révélé l'identité de son père aux Khmers Rouges. Il se considérait responsable de sa mort.

Cette famille faisait partie du groupe social qui souffrit le plus de la Révolution : la classe moyenne urbaine. Ces gens des villes par définition furent acheminés vers des camps de travail à la campagne. Les institutions et les formes de savoir qui les faisaient vivre furent détruites : le système judiciaire fut démantelé, la pratique de la médecine moderne fut interrompue, les établissements scolaires furent fermés, les banques et le crédit disparurent, le système monétaire même fut aboli. Au Cambodge, ce n'était pas une guerre civile comme celles de Somalie ou de

l'ancienne Yougoslavie (fondées sur le fétichisme de petites différences) : c'était une guerre contre l'Histoire, une tentative de réinventer la société. Aucun régime au cours de l'Histoire n'avait auparavant lancé une attaque aussi systématique, aussi soutenue contre les classes moyennes. Si cette tentative prouve quelque chose c'est finalement l'indestructibilité des classes moyennes, leur résistance et leur ténacité extraordinaires, leur capacité à préserver leurs formes de savoir et d'expression à travers les pires adversités.

Molyka avait alors seulement 17 ans mais elle était seule à devoir faire face parce que personne d'autre de la famille ne le pouvait. Elle est entrée dans l'armée et est parvenue à faire des études et à envoyer ses frères à l'école. Plus tard elle a eu une maison et une voiture, elle a adopté (et comme d'ailleurs beaucoup de gens à Phnom Penh) logé et nourri une demi-douzaine de personnes qui lui étaient complètement étrangères. D'une manière ou d'une autre, elle avait la charge d'une douzaine d'êtres humains.

Des danseurs et des musiciens convergèrent de tout le pays vers Phnom Penh pour le festival. Parmi eux se trouvait Proeung Chhieng, l'un des plus connus parmi les danseurs et chorégraphes du pays. Il venait de Kompong Thom où il avait contribué à réunir une petite troupe de danseurs après la chute du Kampuchéa Démocratique. Lui-même avait été formé depuis son enfance au Palais, et spécialisé dans le rôle de Hanuman, le dieu-singe de l'épopée du Ramayana, un rôle de choix dans la danse khmère. Cette formation lui a été fort utile par la suite car, grâce à ses talents de clown et de mime, il est parvenu à faire croire à ses interrogateurs dans le camp de travail qu'il était illettré et faible d'esprit.

Au festival, il a rencontré plusieurs anciens camarades et professeurs pour la première fois après la Révolution. « On pleurait, on riait pendant qu'on regardait autour de soi pour savoir qui d'autre avait survécu. On disait : tu es toujours en vie?!, et puis on pleurait en pensant à quelqu'un qui n'avait pas survécu. »

En faisant l'état des lieux, les acteurs étaient désolés : de grandes quantités d'instruments de musique, de costumes, de masques avaient été détruites au cours des années passées. Il fallait improviser de nouveaux costumes, et au lieu de riches soieries et brocarts on a utilisé un mince calicot produit dans une usine textile de l'Etat. Le théâtre où ils allaient se montrer (le Bessac) était encore dans un état à peu près convenable, mais l'électricité était alors rare et on a manqué d'éclairage et il y avait des pannes.



Au premier jour du festival, les gens ont afflué au théâtre. Onesta Carpenne, une travailleuse sociale catholique venue d'Italie, faisait partie du petit groupe d'étrangers vivant encore à Phnom Penh. Elle était vraiment étonnée de ce qui arrivait. La ville était en ruines, il y avait des débris partout, qui débordaient des logements jusque sur les trottoirs, les rues étaient remplies de voitures victimes de pillages, il n'y avait pas d'argent, la nourriture était rare. « Je n'arrivais pas à croire que dans une situation pareille les gens pouvaient encore penser musique et danse. » Et pourtant ils continuaient à arriver : le théâtre était plus que rempli et il faisait très chaud à l'intérieur.

Eva Mysliwiec, qui venait d'arriver pour ouvrir une mission Quaker d'aide d'urgence était l'une des rares personnes étrangères à ce premier spectacle. Lorsque les premiers musiciens sont arrivés sur la scène, elle a entendu des sanglots autour d'elle. Puis, quand les danseurs sont apparus dans leurs pauvres costumes improvisés, tout le monde était en larmes, les vieux, les jeunes, les soldats, les enfants : « On aurait pu sortir de là en barque ».

Les gens assis à côté d'elle disaient : « Nous pensions que tout était perdu, que nous n'entendrions plus notre musique, ne verrions jamais plus nos danses ». Ils ne pouvaient pas s'empêcher de pleurer, ils ont pleuré pendant tout le spectacle.

C'était comme une nouvelle naissance. A ce moment, le poids psychologique d'avoir survécu malgré tout se confondait avec la joie d'être encore en vie.

— Extrait de *Dancing in Cambodia*, de Amitav Ghosh

Allo, j'écoute !

Secrétariat de la conférence :

Près de la grande salle de réunion
Hôtel Preah Khan (poste 832)

Enregistrement/Voyage :

Ranjana/Secrétariat de l'ICSF

Hôtels :

Majestic Angkor Hotel
National Road No. 6 (Airport Road)
Krous Village,
Commune de Svay Dang Kum
Siem Reap, Royaume du Cambodge.
Tél : (855) 63 969 682
Fax : (855) 63 969 687/681
Courriel : info@majesticangkor.com
Site Web : www.majesticangkor.com

Preah Khan Hotel
National Road No. 6 (Airport Road)
Phum Grous, Sangat Svay
Dong Kon, Siem Reap 17000
Royaume du Cambodge
Tél : (855) 637 66888
Fax : (855) 637 66889
Courriel :
dinkeo@preahkhanhotel.com
Site Web : www.preahkhanhotel.com

“

*La mer commence
dans les montagnes...*”

— Dicton asiatique

Demain

- Séance inaugurale du Symposium
- Exposés par pays
- Conférence-débat
- Réception et dîner

Samudra Siem Reap spécial est un supplément préparé par l'équipe de SAMUDRA pour l'Atelier de l'ICSF sur le thème *Affirmer ses droits, définir ses responsabilités - Points de vue des communautés de petits pêcheurs sur la gestion du littoral et des pêches en Asie*

SAMUDRA

Supplément SIEM REAP

COLLECTIF INTERNATIONAL D'APPUI AUX TRAVAILLEURS DE LA PÊCHE

Aujourd'hui

- Séance inaugurale
- Conférence-débat
 - Asie du Sud-Est
 - Asie du Sud
 - Organisations multilatérales, intergouvernementales, internationales
- Réception et dîner

Des faits

Le poisson et autres animaux aquatiques sont assurément indispensables à la sécurité alimentaire et une bonne nutrition car cela fournit aux Cambodgiens les trois quarts de leur apport en protéines animales. De là viennent aussi une bonne partie des vitamines et minéraux essentiels, notamment le calcium, les vitamines A, les matières grasses.

Les Cambodgiens sont parmi les plus gros consommateurs de poisson du monde. Selon une récente enquête sur les ménages, la consommation moyenne par personne et par an s'établit autour de 66 kg. Sur la période 2000-2004, le secteur de la pêche a représenté entre 8 % et 12 % du produit intérieur brut. 

La Déclaration de Siem Reap

Extrait de la Déclaration rédigée par les participants à l'Atelier le dernier jour, samedi 5 mai 2007. Le texte complet va être distribué bientôt.

Nous, représentants de communautés de pêcheurs artisans et à petite échelle, d'organisations de pêcheurs, d'organisations non gouvernementales, et aussi chercheurs et militants venus de dix pays d'Asie du Sud et du Sud-Est, réunis du 3 au 5 mai 2007 à Siem Reap, Cambodge, au nombre de 51 pour l'Atelier sur le thème Affirmer ses droits, définir ses responsabilités - Points de vue des communautés de petits pêcheurs sur la gestion du littoral et des pêches en Asie,

Venant de contextes géographiques, sociaux, linguistiques, culturels et économiques bien différents mais partageant cependant les mêmes préoccupations et intérêts,

Conscients de nos responsabilités à l'égard des générations présentes et futures et soucieux de rendre compte,

Estimant que les ressources naturelles des baies, des mers des fleuves et rivières et des plans d'eau intérieurs sont un héritage collectif qui ne peut être privatisé au profit d'un petit

nombre,

Estimant en outre que ces ressources doivent être partagées de façon équitable et responsable pour faire vivre le plus grand nombre, notamment les communautés de pêcheurs artisans et à petite échelle,

Constatant qu'on ne peut parvenir à une pêche responsable si les Droits humains de ces populations ne sont pas respectés, en particulier le droit à un travail décent conforme aux normes du Travail et le droit de profiter des avancées du développement humain,

Convaincus que la mise en œuvre d'un développement participatif, autonome et durable des pêches côtières et intérieures revêt pour nous une importance capitale,

Compte tenu de ce qui précède, nous attirons donc l'attention sur les points suivants :

- Préservation et gestion des pêcheries
- Gestion du littoral
- Aires marines protégées
- Aquaculture et mariculture
- Engins et pratiques de

- pêche durable
- Pêche IUU (illicite, non réglementée, non déclarée)
- Cogestion et approche communautaire
- Accès préférentiel pour les pêcheurs artisans et à petite échelle
- M o u v e m e n t s transfrontaliers des pêcheurs artisans et à petite échelle
- Femmes de la pêche
- Commerce du poisson et produits dérivés
- Accès convenable aux services sociaux, à la sécurité sociale et au crédit
- Convention de l'OIT sur le Travail dans le secteur de la pêche
- Protection civile
- Instaurer un cadre de gestion cohérent
- Affirmer ses droits, définir ses responsabilités 

Sommaire

Chronique d'un invité	2
Femmes de la pêche	2
Point de vue européen	3
Solidarité	4



La pêche artisanale réapparaît dans les forums mondiaux

On peut dire que la mondialisation des pêches est en cours de façon claire depuis 1992, avec la tenue de la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement à Rio pour réagir face aux problèmes de l'environnement. C'est pour tenir compte de l'Agenda 21 que l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a commencé à élaborer son Code de conduite pour une pêche responsable. Grâce à l'augmentation sensible des fonds d'aide au développement, la FAO a aussi entamé une mutation politique fondamentale pour remplir une mission mondiale de soutien à la sécurité alimentaire, en encourageant notamment l'instauration de pêches durables. Avant ce revirement, la FAO cherchait surtout, au nom de ses pays membres, à aider les pays en développement en mettant en œuvre un grand nombre de projets FAO sur le terrain.

A partir de là, la FAO change de cap : l'objectif n'est plus tant de soutenir les pays en développement que de promouvoir la mondialisation. Depuis le début des années 1990, la FAO a aussi modifié la composition de son Comité des pêches (COFI), qui est, tous les deux ans, la plus grande conférence mondiale sur la pêche. Disparaissent alors de l'ordre du jour divers aspects du développement touchant les pays en développement, en particulier ceux qui concernaient la pêche artisanale. Pendant dix ans, les problèmes de la petite pêche n'ont pas été discutés dans ce forum mondial.

Les pays en développement étaient de plus en plus mécontents de voir ainsi la FAO s'occuper d'initiatives mondiales sans prendre le temps de débattre de problèmes qui les touchent davantage. Sans doute le COFI

s'est-il remis à parler de pêche artisanale à la session de 2003, mais pas à un niveau qui pourrait donner satisfaction aux pays en développement.

A la session de 2007, les voix des pays en développement dominaient clairement les débats sur la pêche artisanale et demandaient à la FAO de développer le programme relatif à la pêche artisanale, en particulier pour formuler une politique mondiale pertinente pour des pêcheries fondées sur des droits dans ce sous-secteur. Le COFI soutenait en principe l'idée d'un programme mondial pour la pêche artisanale mais n'a pas clarifié les détails du cadre nécessaire à cause de l'imprécision des financements éventuels indispensables pour la mise en œuvre d'une telle initiative.

Aussitôt après la session 2007 du COFI s'est tenue une réunion des Secrétariats des organes régionaux des pêches qui a examiné la possibilité d'un cadre approprié pour un tel programme entre les organes régionaux des pêches qui travaillent essentiellement sur la pêche artisanale. La réunion a accepté de faire des propositions et de conseiller pour ce qui concerne les termes de référence et la portée d'un tel projet et d'explorer la possibilité d'un programme FAO extrabudgétaire pour la pêche artisanale.

Il a aussi été convenu que, pour faciliter et clarifier le travail préparatoire, il sera créé un site web particulier contenant une information adéquate sur les questions des pêches fondées sur des droits et de la cogestion. On espère que, grâce à ces efforts, la voix des communautés locales des petits pêcheurs et leurs préoccupations seront audibles jusqu'au niveau mondial via une bonne coordination des divers réseaux, y compris celui de l'ICSF. 

— Texte de Dr Yasuhisa, conseiller spécial, SEAFDEC

Pêcheries de Tonle Sap et emploi local

Les pêcheries continentales du Cambodge sont les premières du monde en termes de productivité. Mais cette productivité naturelle des plaines inondables du Tonle Sap pourrait être menacée si les impulsions des inondations, les habitats périodiquement inondés et les routes migratoires du poisson subissaient les effets déstabilisants de structures nouvelles modifiant l'hydrographie du bassin du Mékong.

De nombreux barrages hydroélectriques et projets d'irrigation sont en construction dans la région, surtout en amont du Cambodge. Le World Fish Centre, en collaboration avec divers partenaires (Institut de recherche et développement sur les pêches continentales, Comité national cambodgien sur le Mékong) vient de terminer une étude relative à l'influence des infrastructures sur les pêcheries de Tonle Sap et l'emploi local. Il apparaît que l'intensification du développement, si cela continue comme prévu, aura des effets fâcheux sur 87 % des espèces connues dans le bassin du Mékong, car il s'agit d'espèces migratoires.

Pour plus d'information, contacter le World Fish Centre sur worldfish.cambodia@cgiar.org ou y.kura@cgiar.org 

— Texte de Yumiko Kura, du WorldFish Centre

Femmes de la pêche

Traditionnellement, les femmes occupent une place importante dans les communautés de pêcheurs riveraines de cours d'eau. Elles cherchent de la nourriture pour la famille, exploitant la faune et la flore aquatiques pendant la saison sèche lorsque les hommes vont ailleurs chercher du travail, elles transforment et vendent le poisson, aident le mari pour la capture, la réparation des filets... Avec l'instauration des pêches communautaires, leur rôle dans toutes

(... suite p. 3)

(Femmes de la pêche... suite de p. 2)

ces activités ira croissant. Il faudra rendre leurs tâches plus attrayantes, plus profitables, et il serait bon d'envisager notamment la création de groupements professionnels de femmes.

Pour soutenir le développement de ces activités avant et après capture, il serait bon de mettre en place des systèmes d'épargne et de crédit pour faire en sorte que la pêche familiale au sein des pêcheries collectives se traduise effectivement par un meilleur niveau de vie. Lorsque les femmes parviennent à avoir leur mot à dire dans la gestion des ressources du ménage, il se produit que les ressources sont plus sagement consacrées à la sécurité alimentaire, l'éducation et la santé de la famille.

Le renforcement à la fois naturel et structurel de la place des femmes dans les comités de gestion des pêcheries communautaires est l'un des effets évidents des réformes foncières en cours. Quelques femmes sont en effet apparues dans ces organismes. Début 2005, les PC (pêcheries communautaires) de Siem Reap avaient des comités avec un grand nombre de membres (27) et le plus de femmes (4). Dans d'autres comités, il y avait de 6 à 10 membres, avec environ 1 femme sur 16.

Des femmes occupent avec compétence des postes de secrétaire et de comptable ou effectuent des surveillances. Afin de développer les activités des femmes et de les faire participer davantage à la gestion des PC, il faudrait soutenir leur présence dans les antennes provinciales de l'Administration des pêches, les conseils des communes et les organisations de la société civile. 

— Extrait de *Cambodia's Aquarian Reforms :The Emerging Challenges for Policy and Research*

Pêche artisanale et communautés : point de vue européen

En Europe, la pêche artisanale et les communautés qui en vivent subissent de plus en plus les effets de systèmes de gestion qui privilégient les règles du marché et favorisent les grandes entreprises pour ce qui est du contrôle de l'accès à la ressource. Du Portugal à l'Islande, du Danemark à l'Irlande du Sud, les petits pêcheurs constatent une érosion constante de leurs droits de pêche et de l'accès aux stocks locaux. Des milliers d'emplois ont disparu dans ce secteur et le nombre de bateaux a considérablement diminué.

Au Royaume-Uni, les régions les plus touchées sont l'Ecosse et le sud de l'Angleterre. Pendant des siècles, les flottilles de petits bateaux ont constitué le socle de la pêche de ce pays, ciblant le hareng, les crustacés, les espèces démersales, avec leurs patrons-pêcheurs, les multiples petits ports et marchés locaux éparpillés le long des côtes.

Au cours des trente dernières années, ce secteur a vu ses droits d'exploitation des stocks locaux diminuer progressivement. Plus de 1 000 bateaux ont cessé leur activité et 5 000 emplois ont été perdus. Il faut en chercher la cause principale dans la mise en œuvre rigide de la Politique commune de la pêche au sein de l'Union européenne, avec le recours à des quotas par espèce dans des pêches multispécifiques. Prétextant du déclin actuel des stocks de cabillaud, la Communauté européenne a réduit tous les quotas d'espèces démersales. Les quotas sur les crustacés ont également été réduits. Et le gouvernement a récemment cédé un quota de 375 tonnes de langoustines écossaises à l'Allemagne en échange d'un quota de soles dans l'est de l'Angleterre. Beaucoup de petits ports souffrent du déclin de la pêche artisanale. Des

mesures ont été prises pour interdire aux petits pêcheurs de débarquer leurs prises dans des petits ports sans permission préalable à chaque fois. La mise en marché dans les ports désignés prend ainsi plus de temps et occasionne plus de frais. Les petits transformateurs locaux ont aussi plus de mal à se procurer la matière première.

Comme beaucoup le préoyaient à l'époque, l'instauration d'un marché des quotas a permis aux grands groupes de mettre la main sur une bonne partie des droits d'exploitation de la ressource. Une fois à la retraite, certains investisseurs louent leurs quotas à bon prix à des capitaines qui ne disposent pas de droits de pêche suffisants. L'UE discute actuellement de cette question des droits dans la pêche et, curieusement, l'idée mise en avant est que tous ces droits devraient être négociables : la loi du marché s'imposera donc sans retenue, au détriment des considérations sociales et humanitaires. Et maintenant une nouvelle série de mesures vient menacer encore plus la pêche artisanale et les communautés côtières. Cela vient de ce qu'on appelle gentiment en termes anodins « Parc national marin », et que l'on préconise au nom de la préservation de la ressource sans tenir compte des règles qui doivent prévaloir pour la mise en place de telles innovations. Aucune étude scientifique préalable n'a été réalisée afin de s'assurer que ces nouveautés sont vraiment nécessaires et qu'elles protégeront effectivement les écosystèmes. Et on n'a pas sérieusement consulté les parties concernées qui seraient les plus

(... suite p. 4)

Solidarité

La déclaration de solidarité suivante en faveur des pêcheurs de l'Afrique du Sud a été adoptée par les participants à l'Atelier de Siem Reap sur les droits dans la pêche

Nous, les participants à l'Atelier de Siem Reap, Cambodge, sur le thème Affirmer ses droits, définir ses responsabilités - Points de vue des communautés de petits pêcheurs sur la gestion du littoral et des pêches en Asie, organisé par le Collectif international d'appui aux travailleurs de la pêche (ICSF) du 3 au 8 mai 2007, exprimons notre solidarité avec les pêcheurs traditionnels d'Afrique du Sud et leurs organisations, en particulier Masifundise Development Trust et Coastal Links, dans leur lutte pour affirmer leurs droits coutumiers.

Nous nous réjouissons de l'accord récent avec le Ministère en charge des pêches d'Afrique du Sud par lequel le gouvernement s'engage à élaborer un cadre législatif et politique pour donner une meilleure place aux pêcheurs traditionnels tout en prenant des mesures de

soutien intérimaires en faveur des pêcheurs qui n'ont pas obtenu des droits de pêche sur le long terme.

Nous considérons cela comme un hommage rendu aux nombreuses années de lutte et de temps difficiles vécues par les pêcheurs traditionnels d'Afrique du Sud, à l'action ciblée de Masifundise et de Coastal Links pour sortir des communautés de pêcheurs particulièrement démunis de leur pénible situation et répondre à leurs besoins.

Nous savons que le chemin à parcourir sera encore long et ardu. C'est pourquoi, dans un esprit de solidarité internationale, et compte tenu de nos préoccupations et de nos intérêts identiques, au nom des petits pêcheurs artisans et à petite échelle d'Asie, nous déclarons appuyer sans réserve les petits pêcheurs artisans d'Afrique du Sud et leurs organisations dans leur lutte continue pour conserver et réaffirmer leurs droits traditionnels malgré les difficultés et les contraintes.



(Pêche artisanale... suite de p. 3)

touchées. Seulement le bus itinérant du gouvernement vantant les mérites de ce genre de réalisation. En Ecosse, le premier de ces parcs devrait voir le jour dans le sud-ouest (Argyll et les îles, et aussi Lochaber).

Les pêcheurs et la population de Mallaig (le port le plus menacé) ont constitué un comité de défense, mais le ministre des pêches, Ross Finnie, a réitéré sa détermination à imposer ce parc en dépit des protestations locales.

Comme les communautés de pêcheurs ne représentent qu'une

infime partie de la population totale du Royaume-Uni, le gouvernement a tendance à ignorer leurs points de vue. Récemment, lors d'une campagne de protestation, les « Cod Crusaders » (les Croisés de la morue), un groupe animé par des femmes, ont récolté plus de 250 000 signatures de soutien. De tout cela la coalition Labour-Liberal Democrat qui détient le pouvoir au parlement écossais n'a pas tenu compte.



— Texte de David Thomson, du Bureau régional de la FAO, Cambodge

Allo, j'écoute !

Secrétariat de la conférence :

Près de la grande salle de réunion
Hôtel Preah Khan (poste 832)

Enregistrement/Voyage :

Ranjana/Secrétariat de l'ICSF

Hôtels :

Majestic Angkor Hotel
National Road No. 6 (Airport Road)
Krous Village,
Commune de Svay Dang Kum
Siem Reap, Royaume du Cambodge.
Tél : (855) 63 969 682
Fax : (855) 63 969 687/681
Courriel : info@majesticangkor.com
Site Web : www.majesticangkor.com

Preah Khan Hotel
National Road No. 6 (Airport Road)
Phum Grous, Sangat Svay
Dong Kon, Siem Reap 17000
Royaume du Cambodge
Tél : (855) 637 66888
Fax : (855) 637 66889
Courriel :
dinkeo@preahkhanhotel.com
Site Web : www.preahkhanhotel.com

“

*Nous luttons pour
l'avenir : le nôtre et
celui du poisson*

”

— Dictionnaire asiatique

Demain

- Synthèse des débats
- Séance plénière
- Séance de clôture

Samudra Siem Reap spécial est un supplément préparé par l'équipe de SAMUDRA pour l'Atelier de l'ICSF sur le thème Affirmer ses droits, définir ses responsabilités - Points de vue des communautés de petits pêcheurs sur la gestion du littoral et des pêches en Asie

SAMUDRA

Supplément SIEM REAP

COLLECTIF INTERNATIONAL D'APPUI AUX TRAVAILLEURS DE LA PÊCHE

Aujourd'hui

- Présentation des Déclarations
- Synthèse des débats
- Séance plénière
- Séance de clôture

En bref

La vaste majorité des pêcheurs et pisciculteurs du monde (96,6 %, soit 40 millions de personnes) vit dans des pays en développement. 34 % sont des petits pêcheurs qui utilisent des embarcations traditionnelles non pontées, marchant à la voile et à la rame et pêchant près du rivage. Il y a aussi environ 100 millions de gens qui ont une activité artisanale avant et après capture (transformation, transport, commercialisation). En plus, des millions d'autres ruraux participent de façon saisonnière ou occasionnelle à des activités de pêche sans qu'ils soient répertoriés comme pêcheurs dans les statistiques officielles.

Dans les pays en développement, le poisson représente en moyenne 19 % de l'apport en protéines animales, atteignant plus de 25 % dans les pays les plus pauvres, et pouvant aller jusqu'à 90 % dans certains endroits isolés de la côte ou de l'intérieur et dans de petits pays insulaires en développement. 

Lieh Haoy! ពិធីបុណ្យ Chhom Reap Lea!! Au revoir !!!

Tandis que l'Atelier et le Symposium se terminent, que les délégués commencent à faire leurs valises pour repartir chez eux, c'est l'heure des adieux, des échanges ultimes d'adresses électroniques, de cartes de visite, l'heure aussi de réfléchir aux résultats de ces six derniers jours. S'il est encore un peu trop tôt pour procéder à un examen critique des travaux de cette assemblée, on peut cependant citer un certain nombre d'aspects qui semblent évidents.

Tout d'abord, que tant de gens venus de pays lointains et différents aient accepté de se réunir dans une petite ville du nord du Cambodge et rester parler de choses bien sérieuses toute une semaine, voilà qui prouve l'unité des communautés de pêcheurs artisans et de leurs organisations. Comme le dit le préambule de la Déclaration de Siem Reap, les 51 délégués (plus les participants gouvernements et représentants de divers organismes) venaient de contextes géographiques, sociaux, linguistiques, culturels et économiques bien

différents mais partageaient les mêmes préoccupations et intérêts.

Cela explique plusieurs autres résultats de l'Atelier et du Symposium, par exemple la démarche méthodique de partage des expériences, des préoccupations communes, et l'élaboration de stratégies par les représentants des communautés de pêcheurs et de leurs sympathisants. Ce processus a débouché sur le Symposium au cours duquel des représentants des Etats concernés ont exposé les positions officielles qui ont été analysées par les participants, lesquels pourront ainsi mieux définir leurs actions et leurs plans pour l'avenir.

Comme l'a dit Ichiro Nomura, Directeur général adjoint du Département des pêches et de l'aquaculture à la FAO, l'Atelier et le Symposium « offrent une excellente occasion pour débattre de ces questions, pour faire échange d'expériences, pour affiner notre compréhension des problèmes de fond concernant la gestion des pêches dans le secteur artisanal. »

« On s'oriente de plus en plus

vers une plus grande décentralisation de la gouvernance en général et de la gestion des pêches en particulier.

Les responsabilités dans ce domaine sont de plus en plus partagées entre pouvoirs publics, communautés et diverses autres parties prenantes. Ce type de cogestion gagne de plus en plus en popularité dans le secteur de la pêche artisanale. » (Ichiro Nomura)

« Pour que la cogestion réussisse, il faut, au vu des leçons tirées de l'expérience, réunir quatre éléments : une politique de soutien et un cadre juridique, la participation des utilisateurs de la ressource qui devront disposer de capacités d'agir suffisantes, des institutions efficaces et une bonne

(...suite p. 4)

Sommaire

Profils organisationnels	2
Grande échelle contre petite échelle	3
Pour info	4





Pakistan Fisherfolk Forum

Le PFF (Forum des pêcheurs pakistanais) a été lancé le 5 mai 1998 lors d'une journée consacrée spécialement à cet effet au cours d'un séminaire organisé à Karachi pour débattre des menaces qui pesaient sur les moyens d'existence des communautés de pêcheurs. A ce séminaire étaient présents un grand nombre de représentants de ces populations et d'Ong concernées.

Depuis lors, le PFF s'est efforcé de sensibiliser, mobiliser, organiser les communautés en matière de préservation de la ressource, d'exploitation durable des pêcheries, de préservation des moyens d'existence grâce à la collecte participative d'information, la diffusion de cette information, les processus de développement communautaires, le plaidoyer en faveur des intérêts de la pêche artisanale.

Pour plus d'information, voir <http://www.pff.org.pk>

Sustainable Development Foundation, Thaïlande

La SDF (Fondation pour un développement durable) a été créée en 2000 pour appuyer un programme de partenariat du DANCED (Coopération danoise pour l'environnement et le développement) visant à assurer une gestion durable des ressources naturelles, par l'intermédiaire notamment des organisations communautaires. Ce programme comprenait quatre projets régionaux, coordonnés par une structure centrale d'appui basée à Bangkok.

La SDF a conservé cette structure car cet arrangement correspond bien au double objectif de la fondation : renforcer l'autonomie des populations et leur collaboration. Créée pour populariser les idées et les méthodes du développement durable, la SDF s'efforce d'appuyer, de renforcer les Ong, les associations populaires et les groupements locaux par divers moyens : développement durable, apprentissage sur le tas, approche holistique, formation en matière de développement, meilleure collaboration entre les diverses composantes de la société.

Pour plus d'information, voir http://www.sdfthai.orgweb_pages_index/index.html

CBNRM Learning Centre, Philippines

Le Centre de formation pour une gestion communautaire des ressources naturelles (auparavant Centre de ressource pour une gestion communautaire des ressources côtières) est une Ong basée aux Philippines et qui a pour mission de travailler avec des organisations populaires et diverses autres institutions de la société civile pour permettre

aux communautés de préserver les ressources dont elles dépendent. Ce centre a été fondé en 1995 afin de faciliter les échanges d'expériences et approfondir les connaissances en matière de gestion communautaire des ressources naturelles aux Philippines et en Asie.

Le Centre de formation CBCNRM envisage une société qui permet aux hommes et aux femmes de réaliser toutes leurs potentialités en harmonie avec l'environnement, proclame l'amour de la vie et s'efforce de promouvoir un profond respect pour toutes ses formes et interactions, défend les principes de justice et d'équité, considère la participation et le renforcement des capacités d'agir des populations comme un objectif fondamental. Le Centre cherche à développer le sens du respect de l'environnement par une meilleure connaissance de la nature afin de préserver son intégrité écologique.

Pour plus d'information, voir <http://cbcrmllearning.org/index.htm>

Community-based Natural Resources Management (CBNRM) Learning Institute, Cambodge

L'Institut travaille en partenariat pour analyser et améliorer la gestion communautaire dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, des moyens d'existence durables, de la gestion et la préservation des ressources, des politiques et stratégies de décentralisation du Gouvernement royal du Cambodge.

L'Institut remplit une fonction vitale en renforçant les liens avec les acteurs locaux afin de les rendre aptes à s'impliquer activement dans les initiatives de préservation et de gestion durable des ressources naturelles via la Foresterie communautaire, les Pêcheries communautaires, la planification participative de l'utilisation des terres, la gestion participative des aires protégées.

Pour plus d'information, voir <http://www.cbnrmli.org/council.html>

Panglima Laot, Aceh, Indonésie

Le Panglima Laot est une ancienne guilde des pêcheurs d'Aceh qui a un champ d'action assez étendu et est doté de certains droits, en particulier celui de juger les contrevenants en son sein. Il a des antennes dans toute cette province et s'est montré bien utile au cours de la période qui a suivi le tsunami de 2004.

Panglima Laot (ces deux mots signifient « amiral de la mer ») plonge ses racines dans les traditions maritimes de la région et se trouve maintenant aux avant-postes du redémarrage de l'activité locale. Il offre aux sinistrés un travail qui détourne leur esprit de la tragédie, met à

leur disposition un pécule et participe au nettoyage du littoral. A l'avenir, Panglima Laot servira d'intermédiaire de confiance pour que l'argent destiné à l'achat de bateaux et à la reconstruction des infrastructures de la pêche soit bien utilisé, pour éviter que l'aide disponible ne soit pas engloutie inconsidérément.

Selon Muhammad Adli Abdullah, secrétaire général de cet organisme, « environ 80 % de la flotte de pêche d'Aceh (5 000 bateaux grands et petits) a été détruit lors du tsunami ». Panglima Laot touche 425 000 personnes : pêcheurs, pisciculteurs, charpentiers de marine et autres artisans du monde de la pêche.

Pour plus d'information, voir <http://www.panglimalaot.or.id/default.php?dir=home>

Yadfon Association, Thaïlande

En 1985, Pisit Charnsnoh et sa femme créent l'association Yadfon pour s'occuper de villages côtiers particulièrement démunis à Trang.

En thaï, Yadfon signifie « goutte de pluie », symbole de renouveau. Il a fallu à Pisit, qui est bouddhiste, du temps et de la patience pour gagner la confiance des villages musulmans. Au cours des dix-sept années pendant lesquelles il a œuvré dans cette région, il est connu pour ses façons de faire à la fois discrètes, fermes et efficaces.

Yadfon s'est d'abord impliqué dans un petit nombre de villages puis, au fil du temps, dans trente communautés. L'association incitait les gens à s'unir pour protéger les pêcheries côtières et les mangroves. En 1986, sous son impulsion, les populations se sont mises à réhabiliter une mangrove d'une centaine d'hectares. En 1989, la tâche terminée, le Service national des forêts et le gouvernement local déclarent cet espace première forêt de palétuviers sous gestion communautaire.

Les résultats ont été remarquables. De 1991 à 1994, on a constaté une augmentation de 40 % des captures, avec des répercussions saluaires sur les revenus des villageois. La cogestion était dès lors adoptée comme approche officielle dans d'autres villages. Depuis neuf forêts communautaires ont été établies, et Pisit est toujours au travail pour populariser cette façon de procéder.

Pour plus d'information, taper www.goldmanprize.org/node/91

Telepak, Indonésie

Né en janvier 1997, Telepak Indonésie s'est constitué en association en janvier 2002, avec pour objectif de réaliser des recherches de haut niveau sur la gestion des ressources (... suite p. 4)

Comparons les deux grands types de pêche

	Pêche industrielle	Pêche artisanale
		
Nombre d'emplois de pêcheurs	Environ 500 000	Plus de 12 millions 
Production annuelle pour la consommation humaine	 Environ 29 millions de tonnes	 Environ 24 millions de tonnes
Investissement pour chaque emploi à bord	\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$ 30 000-300 000 dollars	\$ 250-2 500 dollars
Production annuelle destinée à l'industrie minière	 Environ 22 millions de tonnes	 Pratiquement rien
Consommation annuelle de carburant	 14-19 millions de tonnes	 1-2,5 millions de tonnes
Captures par tonne consommée	 =  2-5 tonnes	 8-20 tonnes
Nombre d'emplois par million de dollars investi	 5-30	500-4 000
Rejets en mer	 6-16 millions de tonnes	Pas de rejets

Source: David Thomson, ICLARM. Mis à jour avec l'aimable autorisation de Dr Armin Lindquist, reformaté par Kim Ang, FAO

(Au revoir... suite de p. 1)

coordination, des ressources qui en vaillent la peine. » (Ichiro Nomura)

Il faut donner aux petits pêcheurs un accès préférentiel à la ressource. « Les pêches artisanales fournissent localement plus de revenus, plus d'emplois, plus de nourriture que la pêche industrielle. Comme la ressource s'amenuise, la concurrence se fait plus vive entre ces deux secteurs. Dans l'esprit d'une politique favorable aux pauvres, il faudrait envisager de réattribuer aux petits pêcheurs une part des droits d'accès dont bénéficie la pêche industrielle. Ce type de mesure se combinerait avec une meilleure protection des eaux côtières, dont l'exploitation a d'ores et déjà été réservée à la pêche artisanale dans certaines régions. Je reconnais cependant qu'une telle redistribution ne serait pas chose facile, compte tenu du grand nombre de bateaux existant en Asie et des conséquences sur l'emploi dans le secteur industriel. » (Ichiro Nomura)

Les participants à l'Atelier ont bien compris que le chemin ne sera pas aisé. Comme il est dit dans la Déclaration de Siem Reap, pour tendre vers une pêche

durable et une gestion intégrée du littoral et des zones humides, il faudra impérativement élaborer et mettre en œuvre un cadre cohérent pour la gestion de cet environnement et de la ZEE (zone économique exclusive), et cela selon un processus consultatif et participatif qui tienne compte des aspects environnementaux, écologiques, sociaux et économiques de la pêche, des ressources halieutiques, des habitats du poisson, et aussi des effets du réchauffement climatique.

Pour parvenir à ces objectifs, personne ne peut oublier ou ignorer les innombrables responsabilités que cela implique. Voici ce qu'ont dit à ce sujet les participants dans la Déclaration : « Les demandes et suggestions ci-dessus ont trait à ce que nous considérons comme des droits, mais nous sommes aussi pleinement conscients des responsabilités, obligations et devoirs qui sont collectivement les nôtres pour prendre soin des ressources halieutiques et de leur habitat. Ces responsabilités, obligations et devoirs se situent nécessairement dans le cadre de nos relations, de notre collaboration avec les communautés, l'Etat nation et la communauté internationale. » 

(Profils... suite de p. 2)

naturelles essentielles, d'utiliser leurs conclusions pour définir de façon probante des revendications politiques au niveau national et local, et travailler en étroite collaboration avec les Ong locales et les communautés pour qu'elles soient capables de s'impliquer efficacement dans la gestion des ressources et la défense des intérêts des populations concernées.

L'idée qui inspire l'action de Telepak c'est que « tout le territoire indonésien doit être une zone de préservation ». C'est-à-dire que la protection de la biodiversité, la production fondée sur des ressources naturelles et la défense des moyens d'existence des communautés qui vivent de ces ressources naturelles sont autant d'éléments qui doivent se retrouver dans des politiques de développement durable et d'équité qui englobent toutes les parts de l'environnement (terrestre et maritime), en allant des forêts les plus reculées, des récifs les plus à l'écart jusqu'aux champs des paysans et aux bons coins des pêcheurs. (Et pour créer une synergie profitable, il faudra veiller soigneusement à maintenir une complémentarité entre recherche, autonomisation locale, renforcement des

capacités, propositions politiques et défense des intérêts.)

Centre for Marine Life Conservation and Community Development (MCD), Vietnam

Comme son nom l'indique, le Centre pour la conservation de la vie marine et le Développement communautaire cherche à promouvoir des moyens d'existence durables au Vietnam par la préservation des ressources côtières. Il réunit des chercheurs et des gens de terrain en matière de développement communautaire, de protection des écosystèmes littoraux et marins, d'éducation à l'environnement et aux aspects de genre. Parmi les projet en cours, citons : une réserve marine à gestion locale dans la commune de Van Hung, un récif corallien à gestion communautaire à Ninh Thuan, un programme de pêche durable dans un parc national, un programme participatif de gestion des ressources côtières à l'intention des femmes, des programmes d'éducation à l'environnement dans des aires marines à gestion locale.

Pour plus d'information, voir www.mcdvietnam.org ou mcd@mcdvietnam.org 

Allo, j'écoute !

Secrétariat de la conférence :

Près de la grande salle de réunion
Hôtel Preah Khan (poste 832)

Enregistrement/Voyage :

Ranjana/Secrétariat de l'ICSF

Hôtels :

Majestic Angkor Hotel
National Road No. 6 (Airport Road)
Krous Village,
Commune de Svay Dangkm
Siem Reap, Royaume du Cambodge.
Tél : (855) 63 969 682
Fax : (855) 63 969 687/681
Courriel : info@majesticangkor.com
Site Web : www.majesticangkor.com

Preah Khan Hotel
National Road No. 6 (Airport Road)
Phum Grous, Sangat Svay
Dong Kon, Siem Reap 17000
Royaume du Cambodge
Tél : (855) 637 66888
Fax : (855) 637 66889
Courriel : dinkeo@preahkhanhotel.com
Site Web : www.preahkhanhotel.com

POUR INFO

- N'oubliez pas : il y a une taxe d'aéroport au départ de Siem Reap (25 \$ pour les vols internationaux, 10 \$ pour Phnom Penh)
- Veuillez aussi régler vos factures personnelles avant de quitter l'hôtel

“

Le filet qui sèche va bientôt servir à nouveau...

”

— Dicton de Samoa

Samudra Siem Reap spécial est un supplément préparé par l'équipe de SAMUDRA pour l'Atelier de l'ICSF sur le thème Affirmer ses droits, définir ses responsabilités - Points de vue des communautés de petits pêcheurs sur la gestion du littoral et des pêches en Asie

Cette faculté n'a pratiquement jamais servi. La réalité c'est que, une fois mis en place un système qui rattache les droits de pêche à un bateau, le propriétaire du bateau considère que ces droits de pêche lui appartiennent en propre, même si la législation (c'est le cas en Islande) dit que les droits de pêche sont « un bien commun ». Et il ne faut pas perdre de vue que, pour chaque interdiction imposée par la loi, on trouvera au moins deux façons de la contourner.

L'argumentaire de « la protection du développement régional » fait maintenant partie du débat, comme le montre l'exemple de Flateyri, une petite communauté de la côte ouest qui compte 300 habitants. Le 17 mai 2007, cinq jours après les élections, la plus grosse entreprise de transformation du lieu, qui est aussi le plus important détenteur de quotas, annonce qu'elle va arrêter son activité et vendre les quotas. La majorité de la main-d'œuvre de Flateyri (120 personnes) va perdre son emploi. Le gouvernement annonce qu'il « suit de près » les événements. En fait, dans ce genre de situation, les autorités ne peuvent pas faire grand-chose sinon mettre à l'envers la législation relative aux QIT. Il sera intéressant de « suivre de près » l'action gouvernementale dans cette affaire. Le dispositif des quotas communautaires ne semble pas avoir aidé en quoi que ce soit Flateyri.

La richesse de l'Islande permet que même les plus petits opérateurs peuvent tenir le coup face à un système de QIT. Les propriétaires de petits bateaux travaillent avec ce dont ils disposent, ayant à l'esprit que le système ne sera sans doute pas supprimé. Les petits bateaux islandais n'ont, à vrai dire, jamais paru aussi forts, n'ont jamais pêché autant de poissons et d'une telle qualité. Les mesures de sécurité en mer ont connu également une révolution, tout comme les conditions de travail à bord.

L'état des stocks en Islande n'a sans doute pas grand rapport avec le système de gestion en vigueur. Les stocks fluctuent, à la hausse ou à la baisse, quel que soit le régime de gestion en place, pas à cause de lui. Par contre, l'impact négatif sur les petites communautés est bien là. Mais un changement de système ne constituerait pas une solution magique, comme de nombreux opposants aux QIT semblent croire.

Ceci dit, les propriétaires de petits bateaux islandais sont d'avis que dans un environnement étranger marqué par la pauvreté,

le manque d'éducation, des processus politiques et législatifs faibles, et où les Droits humains notamment ne sont pas respectés,

L'état des stocks en Islande n'a sans doute pas grand rapport avec le système de gestion en vigueur. Les stocks fluctuent, à la hausse ou à la baisse, quel que soit le régime de gestion en place, pas à cause de lui

l'instauration d'un tel système pourrait bien signifier la fin des pêcheries à petite échelle, côtières, artisanales. Le meilleur conseil que les propriétaires de petits bateaux, les pêcheurs côtiers islandais peuvent donner à leurs frères et sœurs ailleurs dans le monde, c'est d'oublier leurs divisions et de s'unir pour s'attaquer aux problèmes communs. Ainsi ils seront peut-être capables de façonner leur avenir.



Pour plus d'information



www.fisheries.is/managem/tacs.htm
Centre d'information du Ministère
islandais des pêches

ARTHUR BOGASON



Sur la côte nord du pays, pêcheur avec un cabillaud de belle taille

Fric à gogo et sales boîtes

Le saumon d'élevage est une belle pierre dans la couronne des exportateurs chiliens, mais tout n'est pas rose dans cette filière

The salmon industry is one of the jewels in the crown of Chile's export economy, which has grown at an average annual rate of 15 per cent over the last 15 years. Although production has stagnated in the last couple of years, the value of exports has not. In 2006, salmon exports reached US\$2.2 bn, up 28 per cent over 2005, despite a fall in production. Projections for 2007 predict earnings in excess of US\$2.5 bn, assuming that demand increases will be sustained in the international markets, which take 98 per cent of Chile's farmed salmon production.

Le saumon d'élevage constitue l'un des joyaux de l'économie d'exportation du Chili qui connaît une croissance annuelle d'environ 15 % depuis une quinzaine d'années. Au cours des deux dernières années, la production a stagné, mais pas la valeur des exportations.

En 2006, les exportations de saumon ont représenté 2,2 milliards de dollars, soit une augmentation de 28 % par rapport à 2005, malgré le ralentissement de la production. Les projections pour 2007 font état de 2,5 milliards de recettes au moins, dans la mesure où la demande sur les marchés extérieurs, qui absorbent 98 % du saumon d'élevage chilien, se maintiendra.

L'industrie chilienne du saumon est établie dans la Région X (Los Lagos), essentiellement autour de Puerto Montt et l'île de Chiloé : 90 % de la production vient de ce secteur. Le saumon emploie 50 000 personnes, dont 60 % de femmes.

Progressivement, les élevages et les entreprises de transformation/exportation s'établissent plus au sud, dans le sud profond du Chili, moins peuplé, plus isolé, où l'environnement encore préservé offre des conditions idéales pour la salmoniculture.

Travailler dans la filière du saumon au Chili n'est pas sans danger pour la santé et la sécurité. Des décès ont été enregistrés. Se fondant sur des données provenant de la Marine nationale, de la Direction du Travail et des gouvernements régionaux de Los Lagos et Aisén, l'Ong Centro Ecoceanos a annoncé que, entre février 2005 et avril 2007, 42 personnes employées dans l'aquaculture (salmoniculture essentiellement) ont été tuées sur leur lieu de travail ou sont considérées comme disparues.

Ils accomplissaient diverses tâches : plongeurs (pour inspecter, entretenir et réparer les cages), ouvriers chargés de nourrir les saumons, de s'occuper des installations, de faire tourner les ateliers de prépara-

La majorité de la main-d'œuvre est dans les entreprises tournées vers l'exportation où, selon la Direction du Travail, 91 % des tâches sont exécutées par des femmes (dont beaucoup de mères célibataires)

tion de la nourriture et de transformation du poisson. agents de sécurité.

La majorité de la main-d'œuvre est dans les entreprises tournées vers l'exportation où, selon la Direction du Travail, 91 % des tâches sont exécutées par des femmes (dont beaucoup de mères célibataires). Elles travaillent en équipes de jour ou de nuit. Les sites d'engraissement emploient moins de personnel.

Normes laxistes

Centro Ecoceanos affirme que, dans la plupart des cas, toutes ces décès auraient pu être évités si les normes de santé et de

Article écrit par **Brian O'Riordan** (briano@scarlet.be) à partir de diverses sources d'information

sécurité avaient été respectées, si les gens avaient été formés, si le matériel adéquat avait été là. Le Directeur de cette Ong, Juan Carlos Cardenas, présente les choses ainsi : la filière du saumon est sans doute un géant dans les exportations chiliennes, avec des recettes dignes du Premier Monde ; mais en matière de conditions de travail et de respect de l'environnement, on est bien ici dans le Tiers Monde.

Il est regrettable qu'au Chili Marine Harvest applique des normes bien éloignées de celles qui ont cours en Norvège. L'entreprise a subi de nombreuses condamnations pour infraction à la réglementation du travail

Cardenas fait également remarquer que les multinationales possèdent 36 % des entreprises de la filière mais elles ne respectent pas au Chili les normes qui ont cours chez elles, ce qui est contraire aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Ces directives visent à promouvoir la responsabilité sociale de l'entreprise, en matière d'emploi et de relations professionnelles, de Droits humains et d'environnement, de diffusion de l'information, de lutte contre la corruption, de défense de l'intérêt des consommateurs, de science et technologie, de concurrence et de fiscalité.

Citons parmi les multinationales Marine Harvest, la plus importante de celles

qui opèrent au Chili. Elle a été rachetée, le 6 mars 2006, par le milliardaire norvégien John Fredriksen pour 1,175 milliard d'euros. Il est regrettable qu'au Chili Marine Harvest applique des normes bien éloignées de celles qui ont cours en Norvège. L'entreprise a subi de nombreuses condamnations pour infraction à la réglementation du travail. Le rapport de la Direction nationale du travail, transmis à la Commission Pêche de la Chambre des Députés pour son Dossier saumon recense environ 80 amendes infligées par les inspecteurs du travail de la Région X. Leur total s'élève à 63 millions de pesos.

Dans un courrier daté du 1 juin 2007, adressé à Sven Aaser, Directeur général du groupe Marine Harvest, les représentants des travailleurs du secteur du saumon au Chili soulignent que nombreux sont ceux qui touchent environ 285 dollars (210 €) par mois, que plus de la moitié n'ont pas d'assurance vie, que plus des trois quarts n'ont pas d'assurance invalidité.

Le 14 décembre 2005, Javier Velásquez Millán, 24 ans, est décédé à la suite d'un accident du travail à l'usine de Chamiza qui dépend de Marine Harvest. D'après le rapport d'accident, Velásquez exécutait sa tâche normalement lorsqu'un chariot élévateur qui passait à côté s'est renversé à cause des aspérités du sol. La charge transportée est tombée sur Velásquez qui a été tué sur le coup. D'après ses collègues, Velásquez n'avait aucune protection. Ce même document précise que le sol sur lequel évoluait le chariot était susceptible de présenter un risque.

En août 2006, deux dirigeants de l'usine de Chamiza ont été accusés d'homicide involontaire du fait de leurs responsabilités. En même temps, la famille du défunt réclamait des dommages et intérêts. Malgré les avancées du dossier, son avocat, Jaime Gatica, dit : « Marine Harvest essaie d'esquiver et de minimiser sa responsabilité dans l'accident. Son comportement manque de droiture et de transparence. Cette multinationale ne fait preuve d'aucune responsabilité sociale : égale zéro ! ». A ce jour, Marine Harvest refuse de verser une quelconque indemnité à la famille du défunt. Dans cette affaire comme dans d'autres semblables, elle a toujours refusé d'assumer ses responsabilités.

En évoquant ce sujet, Cardenas réclame un large débat sur le coût réel de l'élevage du saumon au Chili, sur le plan environnemental, économique, social. Il préconise

COORDINADORA DECIMA SUR



Pancarte protestant contre les conditions de travail dans la pisciculture chilienne

aussi d'envisager la mise en œuvre d'autres types d'aquaculture, avec des modes de production plus démocratiques, plus équitables, respectueux de l'environnement et de la diversité du contexte culturel. Sans une telle évolution, met en garde Cardenas, les Régions de Los Lagos, Aisén et Magallanes (Régions X, XI, XII), pourraient se transformer en une sorte de « république saumonière » dont les lois seraient établies par les boss du saumon dans le but de maximaliser les profits, en laissant derrière un désert social et environnemental.

Les statistiques officielles font apparaître un taux élevé d'accidents du travail dans la Région de Los Lagos qui produit 90 % du saumon chilien. En 2005, il était de 11,2 % dans les unités d'engraissement, de 13,9 % dans les unités de transformation, nettement au-dessus de la moyenne nationale qui est de 7,9 % pour les travailleurs de l'industrie. Selon les données issues de milieux professionnels, 73 % des accidents se produisent dans les ateliers de transformation, 19 % sur les sites en mer et 5 % dans les fabriques d'aliments. Centro Ecoceanos dit que les autorités maritimes admettent que seulement 5 % des accidents et pathologies des plongeurs travaillant dans la filière du saumon font l'objet d'une déclaration officielle.

Depuis quelques années, selon la Direction nationale du travail, les deux tiers des entreprises salmiconiques de la Région X ont été en infraction avec la législation du travail. En 2003-2005, 572 inspections programmées ont été effectuées et 404 ont donné lieu à des sanctions, soit un niveau d'infractions de 70 %.

Les principales infractions constatées sont les suivantes :

- Emploi de personnel à titre précaire (sans contrat),
- Non respect des règles d'hygiène et de sécurité sur les lieux de travail,
- Conditions de travail sous-marin dangereuses,
- Non respect de la législation relative à la maternité,
- Pratiques anti-syndicales, notamment en matière de droit d'association et harcèlement à l'encontre des personnes syndiquées et de responsables syndicaux.

Les plongeurs employés par des éleveurs de saumon sont particulièrement exposés à des accidents du travail. Ils sont au nombre de 4 000 environ, dont seulement une cen-

taine de professionnels correspondant aux normes internationales. Les autres viennent de la pêche artisanale et ont appris à plonger auprès d'amis ou de contacts divers. On estime à 4 millions dans une année le nombre de leurs plongées. Il y a vingt ans qu'ils font ça pour les élevages de saumon sans qu'il existe aucune règle professionnelle pour cette activité. En 2005 finalement, la Marine nationale a modifié le Règlement pour les plongeurs professionnels afin d'inclure dans son champ d'application les établissements salmiconiques.

Un petit nombre (moins de 10 % en 2006) de « plongeurs de coquillages » qui ont le droit de descendre jusqu'à 20 m, ont obtenu le « permis intermédiaire » de plongeur de coquillages qui permet de descendre jusqu'à 36 m. Cette qualification exige l'usage de nouveau matériel plus sûr. La formation reste un problème majeur : lors du premier examen organisé par la Marine nationale en avril 2006, seulement 18 personnes sur les 216 qui se présentaient ont réussi les tests.

Les plongeurs de coquillages sont plus susceptibles d'avoir un accident (80 %) que les plongeurs professionnels (20 %). Ces derniers sont plus qualifiés, mieux entraînés, mais les élevages répugnent à faire appel à leurs services pour des raisons de coût (quatre fois plus que les autres).

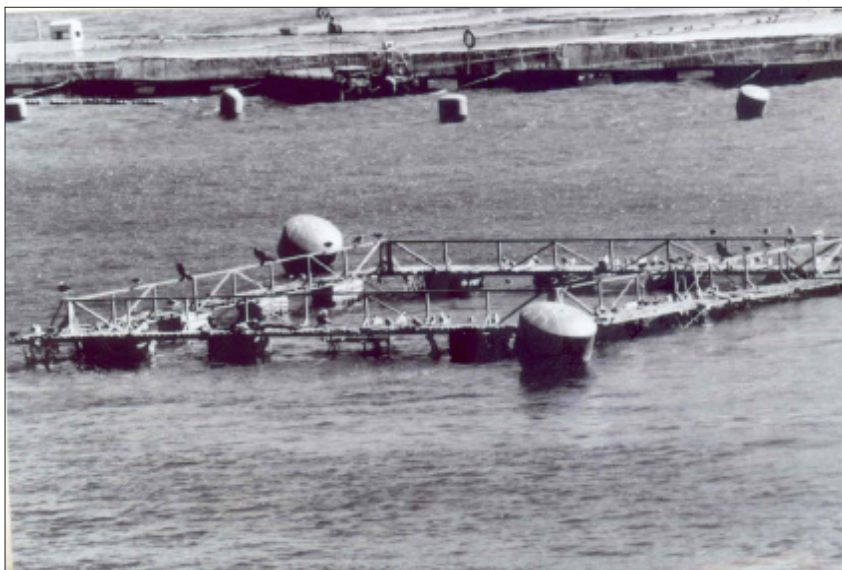
Mariscope, qui est une société commerciale de recherche océanographique, a documenté des cas de plongeurs de coquillages descendant jusqu'à 42 m dans des sites d'engraissement. Certains ont même affirmé descendre jusqu'à 65 m. Toujours d'après Mariscope, sur les 157 plongeurs de coquillages interviewés, 87 % avaient souffert de

pathologies en relation avec leur vie professionnelle.

Le 5 juillet 2006, la session spéciale de la Chambre des Députés analysait les allégations de normes environnementales et du travail inadéquates dans la filière du saumon. Le Ministre du Travail, Osvaldo Andrade, a déclaré : « Les conditions et l'équipement sur les lieux de travail ne sont

Les statistiques officielles font apparaître un taux élevé d'accidents du travail dans la Région de Los Lagos qui produit 90 % du saumon chilien

BRIAN O'RIORDAN



Travailler sur les cages dans les élevages de saumon ne va pas sans danger

32

pas homologués, les employés ne sont pas compétents, pas formés. Comme les cages ont plus de 20 m de profondeur et que les gens font la plongée yo-yo, avec des décompressions multiples, les accidents sont fréquents, souvent non signalés. On déplore un taux de décès élevé. »

L'attitude des industriels du saumon lors du tremblement de terre qui a frappé la Région de Aysén, dans le sud du Chili, le samedi 21 avril 2007, montre bien le peu de considération qu'ils ont pour la santé et la sécurité des travailleurs. D'une amplitude de 6,2, il a provoqué des glissements de terrain et des vagues de 6 m, tuant une dizaine de personnes (3 décès certains, 7 disparus et présumés morts), dont 4 employés d'élevages.

En janvier 2007, les secousses sismiques qui se produisaient à Aysén incitaient le gouvernement à discuter avec les industriels de l'éventualité d'un arrêt des activités

Les entreprises salmiconiques se déchargent de leurs responsabilités d'employeurs en faisant appel à la sous-traitance, une pratique qui se répand de plus en plus, comme le faisait apparaître une enquête de 2004

dans le fjord de Aysén par mesure de précaution, comme le conseillaient les scientifiques. Les entreprises ont été bien peu nombreuses à suivre cet avis ; et César Barros, président de SalmonChile (le groupement professionnel des industriels du saumon), a déclaré que, à sa connaissance, un tel avis

n'avait jamais été exprimé. Cette intervention a été vivement critiquée par la Présidente du Chili, Michelle Bachelet : « Face au drame qui a frappé Aysén, il est inacceptable que des gens mentent alors que le gouvernement, par l'intermédiaire du Comité d'urgence, a plusieurs fois demandé aux sociétés de la filière du saumon de veiller à la sécurité physique de leurs employés ».

Visitant le secteur peu après la tragédie, Mme Bachelet a déclaré aux représentants des industriels que tous les élevages installés dans le fjord de Aysén devraient être déplacés pour assurer la sécurité des travailleurs. Six semaines plus tard, début juin, les industriels, représentés par SalmonChile, ouvraient des négociations avec les travailleurs et le Ministère de l'Intérieur afin de parvenir à un accord aux termes duquel les employés seraient chargés d'assurer eux-mêmes leur sécurité quand ils seraient au travail sur les sites aquacoles dans la zone ayant subi le tremblement de terre.

La légalité d'un tel accord a été mise en question par le Ministre du Travail, Osvaldo Andrade. René Haro Delgado, chef de la Direction du Travail pour la Région d'Aysén, a tenu à préciser que, même si cet accord a été signé avec le consentement de toutes les parties, « cela ne décharge nullement les entreprises de leurs responsabilités civiles et ne les exempte pas des peines éventuelles en cas d'accident du travail. »

Les entreprises salmiconiques se déchargent de leurs responsabilités d'employeurs en faisant appel à la sous-traitance, une pratique qui se répand de plus en plus, comme le faisait apparaître une enquête de 2004. En 1999, 42,9 % des entreprises chiliennes avaient recours à la sous-traitance pour se fournir en main-d'œuvre. En 2003, on en était à 50,5 %. Le Centro Ecoceanos estime que plus de la moitié des travailleurs de la filière du saumon est fournie de cette façon, et fait aussi remarquer que la Direction régionale du Travail a les moyens de contrôler seulement 12 % des diverses installations de ce secteur économique. A Aysén, elle ne dispose même pas d'un bateau pour aller faire des inspections dans les élevages situés dans le fjord afin de vérifier si les installations sont conformes aux normes officielles d'hygiène et de sécurité et si les mesures nécessaires ont été prises pour assurer la sécurité des employés dans cette zone à haut risque.

En 2002, le Service de la recherche de la Direction du Travail a publié une étude

de Elías Apud intitulée Etude ergonomique dans les entreprises du saumon de la Région X et basée sur l'analyse de la situation dans trois usines. Ce document recommande que le Chili « s'oriente vers ce que l'Organisation mondiale du Travail (OIT) appelle un travail décent, autrement dit une occupation digne, sûre, productive, convenablement rémunérée, où le travailleur est traité comme un être humain et bénéficie de ses droits individuels et collectifs. »

L'OIT a adopté récemment une nouvelle convention sur le travail dans le secteur de la pêche afin de promouvoir cet objectif. Compte tenu de l'importance croissante de l'aquaculture comme activité économique et comme pourvoyeuse de nourriture, il faudrait que ce secteur puisse aussi connaître des conditions de travail décentes. Les entreprises concernées ne devraient pas indûment accroître leurs profits sur le dos des travailleurs, comme cela semble être le cas actuellement au Chili. 

Pour plus d'information

www.ecoceanos.cl

www.ecoceanos.cl/sitio/docs/radiografia_salmonicultura_ecoceanos.pdf

Informations Ecoceanos

www.sevenoaksmag.com/features/99_feat4.html

Le pays du saumon, de Dawn Paley et Frédéric Dubois, Seven Oaks Magazine, mars 2006

www.puresalmon.org/norway.html

Campagne Saumon pur

www.puresalmon.org/pdfs/Labor_letter_2.pdf

Lettre des syndicats chiliens du secteur du saumon à Marine Harvest

Une approche intégrée

L'exemple français montre que, si les pêcheurs estiment pouvoir bénéficier des aires marines protégées, ils prendront une part active dans leur mise en place

34

Samedi 31 mars 2007, le Collectif Pêche et Développement a organisé à Brest une rencontre sur le thème des relations entre les pêcheurs et les Aires marines protégées (AMP). Le choix du lieu était symbolique puisque Brest vient d'être désigné comme le siège de la nouvelle agence des AMP, en charge de leur gestion pour tout le territoire français. Mais il s'agissait surtout d'attirer l'attention sur l'intérêt du Parc naturel marin d'Iroise, où les organisations de pêcheurs jouent un rôle important. L'objectif de la rencontre était d'analyser les rapports entre les pêcheurs et les AMP et de dégager les conditions dans lesquelles les AMP peuvent être des outils de gestion de la pêche. La discussion était basée sur l'analyse de plusieurs exemples d'AMP, 2 à l'étranger (1 en Mauritanie avec le Parc du Banc d'Arguin, l'autre au Portugal) et 2 en France (Parc marin d'Iroise

ités de pêche et de leurs capacités comme outil de gestion des pêcheries. Certaines Ong environnementalistes les considèrent comme la panacée. Ainsi Greenpeace fait campagne pour la création de réserves interdites à la pêche sur 40 % des océans, tout en déclarant qu'il s'agit de préserver la ressource pour défendre les pêcheurs artisans.

En France même, lors de la récente campagne électorale pour les présidentielles, la coalition des Ong environnementalistes a inscrit cet objectif de 40 % de la ZEE française destinée aux réserves marines interdites à la pêche. Les pêcheurs français ont depuis longtemps intégré l'idée des cantonnements (secteurs interdits pour certaines activités) dans leur approche de la gestion des pêches, mais il est clair qu'avec un objectif de 40 % de réserves intégrales, l'objectif principal n'est plus la pêche mais la préservation de la biodiversité. Cet enjeu devient donc fondamental pour concevoir une stratégie de pêche durable. Les pêcheurs doivent aujourd'hui montrer leur capacité à développer leurs activités sans bouleverser les écosystèmes marins.

Ce débat témoigne aussi du changement profond intervenu dans la gestion des pêches avec l'approche systémique et le souci de la préservation de la biodiversité

Études de cas

L'analyse des deux exemples étrangers a permis de faire apparaître les difficultés des relations entre les pêcheurs et les parcs marins. Yan Giron, un jeune ingénieur haïeute, a présenté le parc du Banc d'Arguin (PNBA) en Mauritanie. « Créé en 1976, le Parc national du Banc d'Arguin (PNBA) compte parmi les plus anciennes aires marines protégées et parmi les plus grandes au monde en superficie. Elle représente le tiers de la bande côtière mauritanienne. Cette zone est habitée par une population à identité forte qui pratique la pêche et le pastoralisme, les Imraguens connus pour leur célèbre pêche

et Cantonnement du Cap Roux en Méditerranée).

Le débat sur les AMP a pris de l'importance depuis le Sommet du Développement durable à Johannesburg où des engagements ont été pris pour les généraliser. Ce débat témoigne aussi du changement profond intervenu dans la gestion des pêches avec l'approche systémique et le souci de la préservation de la biodiversité. Si les aires marines protégées sont des outils pertinents pour la biodiversité, leur généralisation pose la question de leurs rapports avec les activ-

Article de **Alain Le Sann** (ad. lesann@wanadoo.fr), Collectif Pêche et Développement, France

au mulot en collaboration avec des dauphins.

La motivation de la création du PNBA a été avant tout de protéger sa richesse ornithologique. Ses immenses vasières découvrantes à marée basse sont en effet un lieu unique de repos pour bon nombre d'espèces migratoires. Progressivement, les richesses halieutiques de la zone se sont révélées aux observateurs étrangers, même si elles étaient bien connues des marins depuis longtemps. Dans le courant des années 1990, un certain nombre de problèmes de ressources halieutiques se sont révélés, notamment le risque de disparition d'une espèce locale de raie guitare. A la fin des années 1990, une série de projets a été initiée visant, d'une part, à protéger le PNBA des intrusions de pêcheurs extérieurs au parc (industriels et pirogues motorisées) et, d'autre part, à réguler l'effort de pêche des Imraguens résidents. Le nombre de bateaux est limité à 100 lanches (exclusivement à voile) et en 2004 la pêche aux requins est interdite.

Le contrôle s'exerce surtout contre les pêcheurs extérieurs, qui sont mécontents car le parc concerne environ le tiers de la côte mauritanienne. La pêche autorisée est une pêche de subsistance, mais étant donné l'importance des ressources et des revenus qu'elle génère, il s'agit bien d'une pêche commerciale prospère. La conception du parc et la politique de la pêche définies en lien avec les notables n'a pas pris en compte cette réalité. La répartition des rôles entre l'Etat qui exerce l'autorité sur le parc, les pêcheurs et les responsables de la politique de conservation n'est pas clairement définie. Cependant le PNBA est une des aires marines protégées de l'Afrique de l'Ouest qui fonctionne le mieux. Il reste à partager plus équitablement les bénéfices du parc et à mieux intégrer les objectifs de conservation et ceux du développement d'une pêche durable.

Portugal : pas de place pour la pêche de subsistance et à petite échelle

Cette partie du sujet a été présentée par Marc Savary, un géographe. Au Portugal, le premier parc marin, situé dans le sud du pays, près de Setúbal, est le prolongement d'un parc naturel terrestre. Il a été d'abord conçu en fonction d'objectifs de conservation de la biodiversité. Cependant son périmètre (57 km²) est très concerné par une pêche de subsistance et artisanale puisqu'elle touche l'activité de 2 700 pêcheurs. Beaucoup

de ces pêcheurs sont des chômeurs ou des retraités aux revenus très faibles. Leur nombre a augmenté avec la crise dans la ville de Setúbal. Certains sont analphabètes et la moyenne d'âge est de 56 ans. Il existe aussi beaucoup de pêche illégale, y compris sous-marine. L'activité devrait se réduire avec le vieillissement de ces pêcheurs, mais le parc n'a pas réellement pris en compte cette réalité sociale importante, pas plus que celle des activités illégales de la pêche de plaisance.

Avant toute mise en œuvre de restrictions sur le parc, les pêcheurs artisans organisés réclament l'application stricte des réglementations. Estimant que le plan de gestion du parc n'a pas tenu compte de leurs revendications et de leurs intérêts, les pêcheurs se sont retirés. Ils considèrent aussi que les sources majeures de pollution liées à l'industrie n'ont pas été mises en cause. Ils seraient donc les seuls à faire les frais de la création de ce parc. Le défaut de concertation et de prise en compte des réalités sociales explique donc largement le conflit entre les pêcheurs et les promoteurs du parc.

En Méditerranée, des pêcheurs prennent l'initiative

En Méditerranée, sur la côte française, il existe plusieurs parcs marins de petite taille. Pour certains, les pêcheurs sont étroitement associés à leur gestion. Plus récemment, les pêcheurs ont pris des initiatives de créa-

FANNY BRUN



Les pêcheurs artisans français souhaitent des plans de gestion de la ressource efficaces

tion de réserves, accompagnés par quelques scientifiques pour l'analyse de leur impact. C'est le cas du cantonnement du Cap Roux sur la Côte d'Azur qui a été créé en 2004 à l'initiative des prud'homies locales en lien étroit avec des biologistes de l'Université de Nice (Patrice Francour...).

Les premiers résultats permettent de mesurer l'effet réserve, avec une augmentation de la biomasse. Mais la création du cantonnement est encore trop récente pour percevoir les premiers signes d'une augmentation de la biomasse hors réserve. Ils ont été constatés sur d'autres réserves (Corse...). La stratégie des pêcheurs vise à créer une série de petites réserves le long de la côte pour assurer un meilleur recrutement dans les zones hors réserves. Plusieurs scientifiques remettent en cause l'intérêt d'une telle approche pour améliorer les stocks disponibles pour la pêche. Localement les pêcheurs semblent satisfaits. Cela leur permet aussi de mieux contrôler l'activité des pêcheurs plaisanciers.

L'expérience la plus aboutie est celle de la Côte Bleue près de Marseille. Ce Parc marin concerne 10 000 hectares, avec deux réserves intégrales, et 3 000 m³ de récifs artificiels ont été immergés dans le but d'interdire l'accès aux chalutiers et de constituer des abris pour les poissons. Les pêcheurs sont très satisfaits du fonctionnement et de l'impact du parc ; ils ont d'ailleurs récemment obtenu son élargissement. Le parc leur a également permis de négocier avec le grand port industriel de Fos pour maîtriser les effets négatifs du trafic et des rejets.

Le Parc marin d'Iroise : pour défendre la pêche

Le projet de Parc marin d'Iroise en Bretagne est d'une toute autre ampleur que les petits parcs de Méditerranée. Il concerne 300 km de côte, 3 550 km² d'espaces maritimes. Le

programme MAB de l'UNESCO. Cette réserve concerne les îles d'Ouessant et de Molène. Ils ont voulu élargir le champ de protection car il s'agit de la zone la plus fréquentée de la planète par les pétroliers et les cargos, donc sous la menace de marées noires et autres formes de pollution. La zone est aussi biologiquement très riche. Elle comprend les plus grands champs d'algues d'Europe (300 espèces recensées), des mammifères marins (phoques, dauphins). Environ 40 000 tonnes sont prélevées chaque année et 350 bateaux de pêche travaillent dans la zone du parc, avec 900 marins à bord. Ils doivent côtoyer 10 000 bateaux de plaisance. Il s'agit donc d'une zone d'activité très intense où circulent aussi les sous-marins nucléaires de la Force stratégique française. S'il y a un endroit où une gestion intégrée du littoral se justifie, c'est bien la Mer d'Iroise.

Réticents au début, les comités locaux des pêches ont rapidement compris que le parc pouvait constituer pour eux une opportunité afin de défendre la pêche côtière, à la condition que l'objectif de conservation soit compatible avec une pêche durable. Ils ont décidé de faire du parc une zone pilote pour la gestion des ressources et la restauration des stocks épuisés (langoustes). Si certains pêcheurs restent réticents, l'opposition la plus forte vient de certains pêcheurs plaisanciers hostiles au renforcement des contraintes et des contrôles. S'ajoutent à cet obstacle les conflits politiques locaux qui paralysent l'Etat. Ainsi, alors que toutes les procédures avaient abouti et devaient entraîner la signature du Premier ministre pour confirmer la décision, certains élus ont fait pression sur le gouvernement juste avant les élections présidentielles pour bloquer au dernier moment la dernière signature. Il avait fallu quinze ans pour en arriver là, et il avait même été nécessaire de modifier la loi sur les parcs naturels nationaux afin de l'adapter aux objectifs du parc marin.

En effet, les parcs nationaux ont d'abord des objectifs de conservation alors que le parc marin, dans un domaine contrôlé par l'Etat, doit concilier la conservation des habitats et des espèces avec le développement d'activités comme la pêche et le tourisme. Le parc ne crée pas de réserves intégrales. Il prévoit un Plan de gestion et un Conseil de gestion où les pêcheurs disposeront d'une place importante et pourront faire des propositions qui seront ensuite mises en œuvre par les instances habituelles de gestion des pêches. Les responsables des comités locaux

Plus récemment, les pêcheurs ont pris des initiatives de création de réserves, accompagnés par quelques scientifiques pour l'analyse de leur impact

projet est né au début des années 1990 dans le milieu des biologistes. Ces derniers avaient déjà obtenu en 1988 la création d'une réserve de biosphère dans le cadre du Pro-

des pêches voient donc dans le parc une opportunité pour renforcer la pêche côtière en s'appuyant sur des expérimentations, la concertation avec les plaisanciers et les protecteurs de la nature.

L'enjeu de la réussite de ce parc est donc considérable. Il doit faire la preuve qu'une gestion intégrée peut permettre la promotion de la pêche côtière, que la conservation, la protection ne sont pas contradictoires avec des activités de pêche et d'exploitation des algues, qu'il n'est pas nécessaire de créer des réserves intégrales importantes pour assurer une protection des écosystèmes. La réussite du parc serait donc la meilleure réponse aux associations écologistes qui proposent la création de réserves sur 40 % des espaces marins.

Quelques conclusions

Contrairement aux autres pays européens (Portugal, Grande-Bretagne...), les pêcheurs artisans français sont bien associés aux démarches des parcs marins en zone côtière. Les deux approches en Méditerranée et en Atlantique sont totalement différentes, ce qui s'explique à la fois par l'histoire et la nature des écosystèmes très différents. La phase de concertation est nécessairement longue pour aboutir à des objectifs et des stratégies communes. Il a fallu plus de quinze ans en Iroise. Cette concertation est d'autant plus longue que le territoire est complexe et sert de base à des activités très diversifiées. Les pêcheurs ne sont pas l'obstacle principal à la création des parcs marins : le lobby des plaisanciers est souvent plus puissant et plus réticent.

Il est essentiel de lier la protection avec la gestion des pêches. La création d'une réserve sans accompagnement de gestion dans les zones hors réserve n'a que des effets limités. Une fois convaincus et motivés, les pêcheurs peuvent jouer un rôle essentiel dans la mise en œuvre des mesures de protection et de gestion. 3

Pour plus d'information



www.cdcf.no/fishery_forum_2006?p=6966

Les aires marines protégées (AMP) sont-elles un outil de gestion des pêches intéressant ? Comparaison entre pays en développement et la Norvège, et conclusions. Centre de coopération pour le développement dans la pêche, Norvège

depts.washington.edu/mpanews

AMP Informations, de Marine Affairs Research and Education (MARE) et Université de Washington

FANNY BRUN



Côte rocheuse près de Doëlan, Bretagne, France. Une gestion intégrée du littoral est chose souhaitable dans ces régions.

La pêche artisanale retient l'attention

Lors de sa récente session, le Comité des pêches de la FAO a débattu des aspects sociaux dans la pêche artisanale

Pour la troisième fois de suite, la pêche artisanale était au programme du Comité des pêches (COFI) de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) au cours de sa 27^{ème} session qui se tenait du 5 au 9 mars à Rome, Italie.

Le document d'information sur le point 8 de l'ordre du jour, intitulé Considérations sociales concernant le secteur de la pêche

fondée sur des droits) à l'appui du développement social et économique des communautés de petits pêcheurs. Il a également été invité à donner son avis sur la Stratégie pour l'action proposée et à recommander des mesures de développement social spécifiques sur les points suivants notamment :

- un cadre juridique assurant un traitement juste pour les individus et les groupes au sein des communautés de pêcheurs ;
- des politiques permettant un accès sûr et non discriminatoire aux ressources qui sont importantes pour les communautés pratiquant la pêche artisanale, et l'utilisation de ces ressources ;
- l'assurance de l'accès aux ressources naturelles et aux services d'appui du secteur social pour les femmes et les groupes vulnérables, marginalisés et traditionnellement défavorisés, y compris les travailleurs migrants, les populations autochtones, les personnes déplacées dans les communautés de pêcheurs ;
- des dispositions juridiques prévoyant la participation des femmes et autres groupes vulnérables des communautés de pêcheurs aux processus locaux de prise de décisions, afin de leur permettre de participer pleinement et équitablement à l'économie ;
- des mesures de protection sociale telles que des transferts financiers directs aux plus pauvres et autres mesures de protection sociale comme l'aide alimentaire après les catastrophes.

... la pauvreté, la vulnérabilité et les faibles degrés de développement social compromettent l'aptitude de ceux qui pratiquent la pêche aux petits métiers à adopter des pratiques responsables...

artisanale, souligne qu'il faudrait accorder davantage d'attention à ce sujet, d'autant plus que la pauvreté, la vulnérabilité et les faibles degrés de développement social compromettent l'aptitude de ceux qui pratiquent la pêche aux petits métiers à adopter des pratiques responsables et à participer à la cogestion et aux systèmes communautaires de gestion des pêches. Les questions relatives au développement social peuvent être traitées dans le cadre des diverses politiques sectorielles de l'éducation, de la santé, de la sécurité sociale et autres. L'optique des Droits de l'homme, qui a été couramment adoptée dans le système des Nations unies, permet une approche transversale du développement social.

Le Comité est invité à donner aux Etats membres, à la FAO et aux autres organismes concernés des orientations sur le type de politiques et de mesures qui pourraient être adoptées (y compris le recours à un gestion

Organisations de pêcheurs

Le débat sur le point 8 de l'ordre du jour a débuté par une Déclaration (voir encadré) de deux organisations de petits pêcheurs représentées au COFI : Forum mondial des populations de pêcheurs (WFPF) et Forum

Compte rendu rédigé par **Chandrika Sharma** (icsf@icsf.net), Secrétaire exécutive de l'ICSF

ENCADRÉ 1

Déclaration du WFF et du WFFP

Point 8 de l'ordre du jour : Considérations sociales concernant la pêche artisanale

Monsieur le Président, Messieurs les Délégués,

Dans le monde, un milliard de gens dépendent de la pêche pour satisfaire leurs besoins essentiels en protéines. Les organisations de la pêche à petite échelle et artisanale et leurs sympathisants réclament depuis plus de vingt ans que les débats sur la pêche s'intéressent aussi aux aspects sociaux dans ce secteur. Nous estimons que le document présenté aujourd'hui constitue une étape importante pour nous et nos communautés.

Il décrit de façon complète la situation qui prévaut dans de nombreuses communautés de pêcheurs et démontre en même temps qu'il existe un lien étroit entre situation sociale, Droits humains et gestion des ressources naturelles.

Nous, Forum mondial des pêcheurs et travailleurs de la pêche (WFF) et Forum mondial des populations de pêcheurs (WFFP), rassemblons les pêcheurs artisans et à petite échelle de plus de 70 pays. La vaste majorité des pêcheurs de la planète font partie de ce sous-secteur.

Dans bon nombre de pays, les pêcheurs sont parmi les plus pauvres et les plus marginalisés de la population. C'est parce qu'on ne respecte pas leur droit à un espace, à la ressource, aux services sociaux essentiels (éducation, santé...). Cette situation les empêche également de contribuer pleinement à l'économie

locale et nationale, à une pêche responsable, à la sécurité alimentaire.

Que la FAO prenne conscience de cette situation, c'est une bonne chose (et nous nous en réjouissons) mais qui ne va pas changer la réalité. Il est indispensable que les politiques de gestion des pêches, du commerce du poisson et d'aménagement du littoral se mettent en cohérence avec l'approche qui se fonde sur les Droits humains.

Nous pensons qu'il faut mettre un terme aux flux commerciaux qui mettent à mal la sécurité alimentaire et les moyens d'existence locaux, aux systèmes d'écolabelisation qui ne prennent pas en compte les aspects socio-économiques. Il faut également supprimer les mécanismes et mesures de gestion des pêches qui mènent à une privatisation des ressources halieutiques, empêchent les petits pêcheurs (y compris les femmes) d'accéder à la ressource, chassent nos communautés des espaces côtiers qui étaient leur lieu de vie traditionnel.

Nos droits doivent être reconnus et respectés par les gouvernements, les organismes intergouvernementaux (OMC...), car c'est de Droits humains qu'il s'agit, et aussi de souveraineté alimentaire.

Il y a maintenant une dizaine d'années, la FAO adoptait le Code de conduite pour une pêche responsable. Depuis, ce document constitue un texte de référence important pour l'amélioration de la gestion des pêches. Il recon-

naît explicitement le rôle fondamental que les petits pêcheurs et leurs communautés jouent dans ce processus.

Malheureusement, dans la réalité, les communautés déjà marginalisées n'ont guère les moyens de participer aux procédures en cours dans ce domaine. Ils n'y parviendront que par un développement social plus large qui, pour se matérialiser, aura besoin qu'on définisse dans la loi les droits des pêcheurs.

Nous incitons donc les gouvernements à prendre à cœur ces recommandations. Ne pas réagir, c'est refuser aux populations de pêcheurs le droit à une vie décente, à une alimentation saine et suffisante, à une vie culturelle et communautaire héritée du passé. Ce serait mépriser l'apport de ces gens au développement social et économique, au lieu d'en tirer le meilleur parti.

Pour notre part, représentants des populations de pêcheurs, nous ferons ce qui est en notre pouvoir pour que les Recommandations exprimées dans ce document deviennent réalité.

Ont appuyé cette déclaration :

- Collectif international d'appui aux travailleurs de la pêche (ICSF)
- Coalition pour des accords de pêche équitables (CAPE)
- Seas at Risk
- Greenpeace International
- Redmanglar International

mondial des pêcheurs et travailleurs de la pêche (WFF). Ce texte accueille favorablement le document d'information et incite les gouvernements à prendre en compte sérieusement les recommandations qui y sont exprimées. Cette déclaration, qui a été appuyée par cinq autres Ong représentées au COFI, demande aussi que les politiques de gestion des pêches, de commerce des produits de la mer et d'aménagement du littoral intègrent la référence aux Droits humains.

Ce point de l'ordre du jour a donné lieu à de longues discussions : une cinquantaine d'Etats et trois organismes intergouvernementaux sont intervenus. On a largement insisté sur l'importance de la pêche artisanale et la nécessité de lui apporter un

appui, en attirant l'attention sur divers problèmes auxquels elle se trouve confrontée : pauvreté, sécurité en mer, accès au crédit, logement, éducation et formation, santé, accès au marché (limité par des normes sanitaires notamment). Les intervenants ont aussi souligné les politiques, les mesures sociales et autres qui ont été prises dans leurs pays respectifs pour soutenir le secteur artisanal. Plusieurs représentants de pays africains (Mali, Côte d'Ivoire...) ont dit du bien du Programme pour des moyens d'existence durables dans la pêche (PMDP) qui vise à promouvoir une petite pêche durable. C'est un partenariat entre la FAO, le Département pour le développement international du Royaume-Uni (DFID) et les 25 pays en

ENCADRÉ 2

Point 8 de l'ordre du jour : Considérations sociales concernant le secteur de la pêche artisanale

Recommandations/Décisions

Le Comité:

- * Convient que les politiques et les programmes de développement doivent être adaptés aux besoins particuliers de l'endroit, du pays, de la région, aux divers types de la pêche artisanale, laquelle peut aller d'une pêche de subsistance épisodique à une pêche commerciale opérant toute l'année et tournée vers les marchés d'exportation (par. 55) ;
- * Reconnaît que, dans l'intérêt de la pêche artisanale ou à grande échelle, il est indispensable de faire progresser la mise en œuvre des instruments internationaux relatifs aux Droits humains, notamment les conventions sur les droits des gens de mer et sur les conditions de travail dans la pêche ; souligne que la reconnaissance et l'adoption de principes inspirés des Droits humains peuvent effectivement contribuer à lutter contre la pauvreté

et à promouvoir le recours à des pratiques de pêche responsable (par. 58) ;

- * Exprime son soutien à la stratégie d'action évoquée au paragraphe 23 du document COFI/2007/6 qui combine pêche responsable et développement social, insiste sur la nécessité d'une approche fondée sur les droits pour gérer une pêche artisanale qui respecte les intérêts des générations présentes et futures, garantit la durabilité de la ressource, réduit la vulnérabilité et optimise le flux des avantages pour les communautés de pêcheurs et l'ensemble de l'économie (par. 59) ;
- * Souligne l'importance des mesures préventives en cas de catastrophe pour limiter les dégâts, améliorer la sécurité en mer, réduire la vulnérabilité des pêcheurs et des communautés côtières (par. 60) ;

- * Prend note du souhait clairement exprimé par de nombreux membres pour la mise en place d'un sous-comité particulier du COFI ou/et d'un programme de travail spécifique pour la pêche artisanale bénéficiant de financements dédiés extrabudgétaires ; s'accorde à dire que la question de la pêche artisanale est très importante, que la FAO doit continuer à travailler sur ce dossier ;
- * Accueille favorablement la proposition de la Norvège qui demande à la FAO d'organiser une conférence internationale largement ouverte consacrée à la pêche artisanale, en s'inspirant des conférences FishRights 1999 et Sharing the Fish 2006 (par. 62).

— Extrait de la version préliminaire du Rapport FAO sur les pêches, n° 830

développement participants de l'Afrique de l'Ouest.

Les délégués ont souligné la nécessité d'appuyer les associations de pêcheurs et de lancer des initiatives visant à promouvoir la cogestion et l'amélioration des capacités. S'exprimant au nom des Etats de l'Amérique centrale, le Panama a demandé un renforcement des financements pour soutenir la petite pêche artisanale.

Se félicitant de l'intérêt porté à la pêche artisanale, la Thaïlande a suggéré un programme de travail spécifique et une initiative mondiale pour promouvoir la pêche artisanale, comme avec les RFMO (organisations régionales de gestion des pêches)

artisanale, comme pour l'aquaculture et le commerce. Un certain nombre de pays, notamment des pays en développement, ont soutenu cette idée : Algérie, Afrique du Sud, Cameroun, Egypte, Inde, Indonésie, Koweït, Malaisie, Maldives, Oman, Ouganda, Pakistan, Philippines, Sénégal, Vietnam...

Appuyant la Déclaration des Ong et le thème des droits dans la pêche artisanale, la Norvège a fait remarquer que, lorsqu'on cherche à établir les droits des pêcheurs, il faut d'abord penser aux droits des plus pauvres, y compris en procédant à une redistribution et en aidant les pêcheurs et transformateurs à mieux s'organiser. La Norvège a suggéré une conférence largement ouverte, avec un grand nombre de participants, et consacrée spécifiquement à la pêche artisanale (un peu comme les conférences FishRights 1999 et Sharing the Fish 2006) afin de débattre des modèles de gestion les mieux adaptés à la petite pêche artisanale. Plusieurs Etats ont appuyé cette proposition de la Norvège. La Norvège et le Brésil ont dit qu'il faut coupler l'approche fondée sur les Droits humains et les Directives de la FAO pour le droit à une alimentation adéquate.

S'exprimant au nom de l'Union européenne, l'Allemagne a noté qu'en mettant l'accent sur les Droits humains, le document

S'exprimant au nom de l'Union européenne, l'Allemagne a noté qu'en mettant l'accent sur les Droits humains, le document d'information tendait à s'écarter passablement du thème plus fondamental qui reste l'amélioration de la gestion des pêches

qui s'occupent de pêche artisanale. Plusieurs Etats ont proposé la création d'un sous-comité du COFI consacré à la pêche



Le Comité des pêches de la FAO procède régulièrement à une analyse globale des problèmes de la pêche et de l'aquaculture qui ont un intérêt international

d'information tendait à s'écarter passablement du thème plus fondamental qui reste l'amélioration de la gestion des pêches ; car l'objectif principal doit être de développer des systèmes de gestion performants fondés sur des droits, avec en complément la promotion des Droits humains. Le document sous-estime, à son avis, l'intérêt des droits de propriété et des organismes d'appui pour assurer une bonne gestion durable de la pêche artisanale. Commentant également ce même texte, le Canada a dit qu'il fallait rester centré sur la mise en œuvre de l'approche fondée sur des droits dans la pêche artisanale et le développement de systèmes de gouvernance appropriés. Citant l'accès libre comme un problème majeur, l'Islande a préconisé le choix d'une approche fondée sur des droits pour la gestion des pêcheries.

Appuyant la déclaration des Ong, l'ITF (Fédération internationale des ouvriers du Transport) a demandé aux Etats d'adopter le projet de convention de l'OIT sur le travail dans le secteur de la pêche (ce qui a été fait depuis).

La version préliminaire du rapport sur la 27ème session du COFI contient les Recommandations/Décisions relatives au point 8 de l'ordre du jour (voir encadré 2). Notons

que le COFI accepte la suggestion de la Norvège qui souhaite l'organisation d'une conférence internationale largement ouverte consacrée spécifiquement à la pêche artisanale.



Pour plus d'information



www.fao.org/fi/
Département des pêches et
de l'aquaculture de la FAO

Les conditions de travail dans le secteur de la pêche

La Convention de l'OIT sur le travail dans la pêche qui vient d'être adoptée traite des conditions minimales requises pour le travail à bord des navires de pêche, des conditions de vie et de travail, de sécurité sociale...

42

Le jeudi 14 juin 2007 à Genève, la Convention sur le travail dans la pêche (C.188) a été officiellement adoptée lors de la 96ème session de la Conférence internationale du Travail (CIT) de l'OIT (Organisation internationale du Travail). Il y a eu 437 voix pour, 2 contre et 22 abstentions. Le quorum étant de 296 et la majorité des deux tiers de 293, la Convention a été adoptée par la CIT conformément à l'article 19 de la Constitution de l'OIT. Dans le vote qui a suivi, la Recommandation qui complète ce texte a également été adoptée par 443 voix pour,

Au cours de la 96ème session de la CIT qui se déroulait en mai-juin 2007 à Genève, on notait déjà des signes de rapprochement entre les partenaires sociaux

aucune contre et 19 abstentions.

Contrairement à ce qui s'était passé au moment du vote final par appel nominal lors de la 93ème session de la CIT en 2005, la Chine (qui compte le plus grand nombre de pêcheurs et les plus importantes capacités de capture) a voté en faveur de l'adoption, de même que le Bangladesh, la Corée, les Etats-Unis, l'Inde, l'Iran, le Japon, le Myanmar, le Pakistan, le Sri Lanka, le Vietnam.

Aucune voix gouvernementale ne s'est exprimée contre mais d'importants pays de pêche, comme les Philippines, l'Indonésie et le Pérou, se sont abstenus, de même que la Malaisie, le Mexique, la Colombie, le Venezuela et l'Uruguay. Des gouvernements qui avaient voté contre lors du vote par appel nominal en 2005 (Egypte, Estonie, Niger, Myanmar, Seychelles...) étaient cette fois pour l'adoption.

De même 20 gouvernements qui s'étaient abstenus en 2005 au moment du vote final ont voté pour en 2007. Les deux votes contre étaient ceux des représentants des employeurs de Corée et des Fidji.

Au cours de la 96ème session qui se déroulait en mai-juin 2007 à Genève, on notait déjà des signes de rapprochement entre les partenaires sociaux. Il était question, par exemple, d'un « ensemble d'éléments ayant reçu l'aval des groupes de travailleurs et d'employeurs » à la suite des résultats positifs de la Table ronde tripartite interrégionale sur les normes du travail dans le secteur de la pêche qui s'était tenue en décembre 2006. Dans ses propos liminaires, le capitaine Nigel Campbell d'Afrique du Sud, qui présidait la Commission sur la pêche, relevait « la maturité » du texte proposé.

Le groupe Asie-Pacifique (Chine, Vietnam, Australie, Nouvelle-Zélande...) a dit à la Commission sur la pêche qu'il fallait « prendre en compte les différences quant au stade de développement des flottilles, notamment en matière technologique et aussi dans les diverses manières de déterminer la capacité des navires ».

Amendements

La plupart des dispositions ont été maintenues telles qu'elles étaient dans le texte de 2005. Plus de 80 amendements et sous-amendements ont été présentés en 2007 à la Commission sur la pêche, qui s'est réunie 11 fois, un peu moins que pour la CIT de 2005 (16 fois). Une bonne partie d'entre eux concernait l'Annexe III, qui traite du logement à bord des bateaux de pêche. Il y a eu peu d'appui pour des modifications importantes.

Pour parvenir à l'adoption d'une convention globale pouvant être acceptée à la

Compte rendu par **Sebastian Mathew**
(icsf@icsf.net), Conseiller pour les
Programmes à l'ICSF



Un chalutier débarque ses captures au port de Nagapattinam, Etat de Tamil Nadu, sud de l'Inde

fois par les partenaires sociaux et les gouvernements et pour trouver une solution à certains aspects en suspens, plusieurs dispositions du projet présenté en 2005 ont fait l'objet de modifications.

Premièrement, on a modifié les équivalences entre la longueur et la jauge brute, de même que les prescriptions de l'Annexe III concernant essentiellement le logement à bord des bateaux de plus de 24 m. Donc l'équivalence longueur-jauge brute des bateaux de 15 m, 24 m et 45 m a été assouplie, comme le souhaitait le Japon et conformément à un amendement conjoint présenté au nom des partenaires sociaux et de plusieurs gouvernements, cela pour mieux tenir compte des caractéristiques des bateaux de pêche utilisés en Asie.

Deuxièmement, on a introduit la notion de « agence pour l'emploi privée » (différente de l'agence de recrutement et de placement classique) pour réglementer la chose et préciser que l'armateur reste l'ultime responsable en ce qui concerne les obligations établies par la Convention.

Troisièmement, on a aussi et surtout adopté le concept de « mise en œuvre progressive » qui avait été proposé après la Table ronde de décembre 2006 afin de faciliter

une large ratification de la Convention. La nature de ce concept n'était pas spécifiquement explicitée, mais il était entendu qu'il permet à certains pays de mettre en œuvre petit à petit un certain nombre de dispositions de la Convention, tandis que d'autres pourraient les appliquer toutes rapidement.

Il s'agissait d'aider les pays en développement, en particulier ceux « qui auraient des difficultés à appliquer toutes les mesures prévues dans la Convention du fait de prob-

... on a aussi et surtout adopté le concept de « mise en œuvre progressive »

lèmes particuliers de nature substantielle émanant de l'insuffisance des infrastructures ou des institutions ».

Ainsi, pour les bateaux de moins de 24 m (et pour les pêcheurs travaillant à bord) qui habituellement restent moins de sept jours en mer ou naviguent à moins de 200 milles nautiques des côtes de l'Etat du pavillon ou en deçà du rebord externe du plateau

Déclaration

1. Les deux tiers de la production mondiale de poisson proviennent des pêches de capture marines qui emploient plus de 30 millions de personnes à bord de 4 millions de bateaux. Il est grand temps que des gens (hommes et femmes) socialement défavorisés, qui doivent gagner leur vie dans des conditions de travail et d'existence souvent difficiles, puissent bénéficier enfin d'un instrument de l'OIT qui garantisse un travail décent.

2. La dimension des navires, la taille des équipages, la durée des sorties en mer, les zones de pêche ont des caractéristiques variables d'une région du monde à l'autre. Compte tenu de cette diversité, il serait bon que la Commission du secteur de la pêche propose l'adoption d'une Convention et d'une Recommandation qui s'appliquent tant aux petits bateaux qu'aux plus gros bateaux, à la fois avec rigueur et avec flexibilité. Le projet de Convention constitue un cadre commun pour traiter des conditions minimales requises pour le travail à bord des bateaux de pêche, des conditions de vie et de travail, de la sécurité sociale des pêcheurs.

3. Les pêches maritimes, notamment les sous-secteurs utilisant des bateaux d'une certaine

taille effectuant des sorties assez longues, profiteront certainement des dispositions de la Convention proposée après son adoption, sa ratification et l'élaboration de législations nationales visant à concrétiser ses dispositions. Dans les pays en développement, la filière pêche nationale tirerait partie de cette Convention, y compris les ressortissants qui vont travailler sur des navires étrangers. Si elle est bien appliquée, la Convention permettrait de mettre un terme aux conditions inhumaines qui sont souvent le lot de travailleurs migrants à bord de certains navires de pêche lointaine.

4. L'ICSF incite vivement la Conférence à adopter la Convention. Cette fois le texte propose une dose de flexibilité supplémentaire, ce qui devrait augmenter le nombre de ses partisans et permettre sa ratification après adoption même dans les pays où les institutions et les infrastructures sont insuffisamment développées. L'ICSF espère que l'approche de « mise en œuvre progressive » ne donnera pas lieu à des retards injustifiés dans l'application effective des dispositions de la Convention à tous les pêcheurs qui entrent dans son champ d'application. L'ICSF demande aux gouvernements de ratifier au plus vite cette Convention après son adoption et également d'étendre,

continental si celui-ci est plus éloigné de la côte, ou qui ne sont pas soumis au contrôle de l'Etat du port, il est accordé une période non déterminée pour se conformer aux prescriptions suivantes : 1) Détenir un

Procéder à une évaluation des risques, 5) Adopter des mesures visant à protéger les pêcheurs contre les risques de maladies, lésions ou décès liés au travail.

Quatrièmement, une dose de flexibilité a été introduite pour permettre au patron de suspendre les horaires normaux de travail ou de repos en cas d'urgence, jusqu'au retour à la normale. Les membres gouvernementaux ont aussi veillé à ce que le texte de la Convention soit en harmonie avec le texte de la Convention du travail maritime 2006.

La Convention sur le travail dans le secteur de la pêche, qui comporte 54 articles et 3 annexes, mettra à jour les quatre conventions actuelles de l'OIT qui concernent les pêcheurs (la plus récente ayant été adoptée il y a plus de quarante ans). Elle entrera en vigueur douze mois après que les ratifications de dix Membres, dont huit Etats

Sans doute profitera-t-elle à 17 millions de gens travaillant à plein temps dans les pêches de capture marines, mais surtout à 340 000 marins embarqués sur des bateaux de plus de 24 m (et peut-être pas à tous)

certificat médical valide, 2) Détenir la liste des membres d'équipage, 3) Détenir les accords d'engagement écrits des pêcheurs, 4)

là où c'est faisable, les dispositions pertinentes aux personnes qui pêchent à terre, notamment les femmes, cela en consultation avec les divers partenaires sociaux. Ce serait dans l'esprit de la Déclaration de juillet 2006 du Comité économique et social des Nations unies qui évoque la « création, au plan national et au plan international, d'un environnement favorable à... un travail décent pour tous... »

5. L'ICSF estime que, en prenant en compte la dimension sociale du développement durable chez les pêcheurs et leurs communautés, la Convention 2007 sur le travail dans le secteur de la pêche viendra opportunément compléter les instruments juridiques existants - Convention sur le Droit de la mer des Nations unies (1982), Accord des Nations unies sur les stocks de poissons (1995), Code de conduite pour une pêche responsable (1995) - pour promouvoir ensemble des pêches durables et responsables.

6. Depuis 2003, l'ICSF a entrepris de faire connaître le contenu de la Convention projetée et de lui trouver de nouveaux appuis. Il a pour cela organisé une série de réunions en Afrique, en Asie, en Amérique latine et en Europe, en ciblant essentiellement les pêcheurs artisans et à petite échelle, lesquels ont ainsi manifesté un plus grand intérêt pour ce processus. Une fois que la Convention 2007 sur le travail dans le secteur de la pêche sera

définitivement adoptée, l'ICSF s'engage à collaborer avec le Bureau international du Travail, les gouvernements, les syndicats et les Ong pour faire mieux connaître encore ce nouvel instrument et promouvoir sa ratification et sa mise en œuvre effective.

7. Enfin, et ceci est aussi très important, l'ICSF profite de l'occasion pour demander à l'OIT de s'occuper des conditions de travail dans le secteur de l'aquaculture, qui est en plein développement et qui emploie environ 10 millions de personnes, et d'élaborer si nécessaire un instrument qui aiderait ces gens à avoir un travail décent. Actuellement le tiers de la production mondiale de poisson provient de l'aquaculture. Au cours des cinq dernières années, les débarquements des pêches de capture marines ont stagné tandis que la production aquacole enregistrerait une croissance impressionnante. Il ne faudrait pas que cette croissance se paie par des conditions de travail inacceptables pour la main-d'œuvre.

— Cette déclaration de l'ICSF a été faite lors de la 96ème session de la CIT à Genève, le 12 juin 2007

côtiers, auront été enregistrées par l'OIT. Par la suite, elle entrera en vigueur pour chaque Membre douze mois après la date de l'enregistrement de sa ratification.

Au cours des discussions à la Commission sur la pêche et au cours de l'adoption du texte à la CRT, il a été dit à plusieurs reprises que la Convention allait profiter à 30 millions de pêcheurs répartis sur 4 millions de bateaux. Sans doute profitera-t-elle à 17 millions de gens travaillant à plein temps dans les pêches de capture marines, mais surtout à 340 000 marins embarqués sur des bateaux de plus de 24 m (et peut-être pas à tous). 3

Pour plus d'information



www.ilo.org/public/english/dialogue/sector/sectors/mariti/fishing-iloact.htm

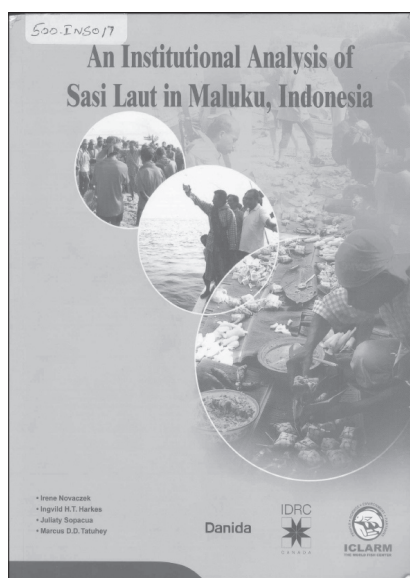
Pêche – activités de l'OIT

labour.icsf.net

legal.icsf.net

Par les villageois, pour les villageois

Etude d'une institution de gestion communautaire traditionnelle en Indonésie : le *sasi laut*



ANALYSE INSTITUTIONNELLE DU SASI LAUT À MALUKU (MOLUQUES), INDONÉSIE, par Irene Novaczek, Ingvild H. T. Harkes, Juliaty Sopacua et Marcus D. D. Tatuhey. ICLARM-The World Fish Centre, Penang, Malaisie, 327 p.

Présentation par **Neena Koshy** (icsf@icsf.net), chargée de programme à l'ICSF

Cette étude intéressante du *sasi laut*, qui est une institution traditionnelle de gestion communautaire de la ressource en Indonésie, fait partie d'un projet mondial sur la gestion des pêches financé conjointement par DANIDA (l'Agence danoise pour le développement international), par le CRDI (Centre de recherches pour le développement international), Canada, et par ICLARM-The World Fish Centre, Malaisie. Elle a été entreprise à un moment où, dans une situation de déclin de la ressource, la gestion des pêches occupe les esprits, en particulier dans les Etats côtiers d'Asie. On s'intéresse aussi aux systèmes traditionnels de gestion communautaire, dont un bon nombre sont réactivés et intégrés dans le cadre officiel afin d'améliorer les choses.

On trouve en Indonésie un grand nombre de systèmes de gestion communautaire (CBRM) des ressources naturelles. Le *sasi* est l'un de ceux, peu nombreux, qui perdurent depuis fort longtemps en Asie. Contrairement à d'autres, le *sasi* a donc une longue histoire et a évolué au fil du temps.

Les auteurs procèdent à une analyse comparative détaillée de ce système dans différents villages et contextes de la région centrale des Moluques qui comptent 1 027 îles peuplées de 1,8 million d'habitants. Ils essaient de comprendre pourquoi le *sasi* s'est maintenu dans certains secteurs, comment il s'est adapté, pourquoi il a perdu tout son sens dans d'autres endroits.

L'ouvrage comporte 18 chapitres répartis en 5 sections. La première section fait une présentation de l'étude et de sa méthodologie. La section B décrit les variables qui constituent le contexte régional et villageois, énumère les divers facteurs qui peuvent influencer l'institution communautaire, notamment la situation sociopolitique et les caractéristiques de la gestion des pêches et

des marchés dans l'archipel de Maluku. La section C compare un certain nombre de paramètres (équité, efficacité, durabilité des pêcheries...) dans des villages avec *sasi* et des villages sans *sasi*. La section D contient les 6 études de cas réalisées dans les îles du centre de Maluku, puis une analyse comparative. La section E réfléchit sur la résistance du système, dont beaucoup prédisaient la disparition pour les années 1960. Le dernier chapitre résume les conclusions de l'étude et exprime un certain nombre de recommandations visant à redynamiser le *sasi* et instaurer des systèmes de cogestion dans cette région.

Les auteurs estiment que le *sasi laut* peut constituer une base pour la mise en place de structures locales de gestion. Le *sasi* comporte une réglementation (l'*adat*, ensemble de droit coutumier et de pratiques rituelles qui peut être écrit ou non écrit) pour encadrer l'utilisation de la ressource. Le *sasi* dispose d'une police villageoise (*kewang*) qui surveille l'usage que les gens font de leurs droits de prélever (*sasi lelang*) la ressource. Il y a trois sortes de *sasi* : *sasi darat* (pour les ressources terrestres), qui est la forme la plus répandue, *sasi laut* (pour les ressources des rivières et de la mer) et *sasi negeri* (concerne le conseil local). Le *sasi* maritime est parfois influencé par le *sasi* terrestre. Le *sasi negeri* est une institution sociale qui traite d'affaires locales tandis que les deux autres *sasi* portent sur les règles d'accès aux ressources naturelles à terre ou en mer, sur les prélèvements qu'on y opère.

Diversité locale

Le *sasi* varie d'une localité à l'autre, mais l'objectif reste toujours la gestion des ressources disponibles. Le *sasi laut* concerne habituellement les ressources sédentaires et autres proches du rivage, comme les récifs

coralliens. Il existe des règles particulières pour les estuaires. Le *sasi* a cours surtout dans des villages de plus de 2 000 pêcheurs. Certains villages ne pratiquent pas le *sasi* mais appliquent cependant un code communautaire pour l'exploitation du poisson appelé sousoki.

On pense que le *sasi* a été instauré afin de gérer les relations sociales, notamment en matière de disputes foncières et pour optimiser les profits économiques des habitants du lieu. La préservation et la gestion de la ressource sont une excoissance de cette préoccupation initiale qui apparaît vers 1920 lorsque, dans certaines régions centrales de Moluku, le *sasi* interdit de pêcher avec du poison.

Contrairement à la croyance populaire selon laquelle le *sasi* a été institué pour réglementer l'accès aux ressources sédentaires, le système a d'abord été appliqué aux stocks pélagiques, pour protéger les espèces migratoires et augmenter la production en vue de la consommation locale. C'est seulement dans les années 1930, avec l'apparition d'un marché pour le *Trochus niloticus* (troca) et le concombre de mer, que le *sasi* a servi à imposer d'autres interdictions relatives au milieu marin et à des rituels dans certaines régions du sud de Moluku.

Au cours de l'histoire, les îles du centre des Moluques ont vu arriver divers envahisseurs : Portugais, Hollandais, Anglais, Arabes, Japonais. Le Christianisme voyait d'un mauvais œil les coutumes traditionnelles, considérées souvent comme des superstitions païennes. Les Hollandais essayèrent de supprimer l'*adat*, et donc le *sasi*, mais par la suite ils trouvèrent bon d'intégrer la chose dans leur propre système administratif afin de mieux contrôler l'usage des ressources. Ils l'officialisèrent dans le décret *Het recht van Sasi in De Molukken* (Les droits de *sasi* dans les Moluques). Les Japonais, qui par la suite envahirent le pays, ont aboli les structures villageoises et appliqué la centralisation. Après l'Indépendance, sous le régime de Suharto, le processus de centralisation a été officialisé par la Loi n° 5 de 1954 et la Loi n° 5 de 1979, lesquelles ne tenaient pas compte des *sasi*, *kewang* et *adat* de village. Malgré les prédictions évoquant une mort imminente, malgré un affaiblissement avancé du fait des processus que l'on vient de mentionner, les vieilles règles du *sasi* sont toujours appliquées par certaines communautés pour optimiser leur produc-

tion et appliquer le code des relations sociales villageois.

Le *sasi* applique des principes, comporte des attributs et des structures qui présentent un intérêt certain pour n'importe quel régime de préservation et de gestion de la ressource, notamment :

1. ouverture et fermeture suivant les zones et les saisons,
2. droits communautaires permanents sur un espace maritime déterminé,
3. limitation de l'accès à la ressource,
4. contrôle des prélèvements et de la répartition des profits,
5. réglementation définie et acceptée par les gens du lieu,
6. gardes locaux (*kewang*) qui ont fixé leur façon de procéder et prévu des sanctions qu'ils sont capables d'imposer,
7. tous les gens du lieu ont le devoir de signaler les cas de non respect des règles,
8. méthodologie pour informer régulièrement tous les habitants du contenu de la réglementation,
9. maintien ou amélioration du bien-être communautaire qui trouve sa source dans l'*adat*, c'est-à-dire la symbiose entre les Humains et la nature, ce qui rappelle le concept actuel d'exploitation durable des ressources,
10. structure institutionnelle hiérarchique qui répartit un certain nombre de tâches entre des structures clairement définies (par exemple, le gouvernement villageois, le *kewang*, l'église...).
11. coût pour l'Administration faible ou nul : les membres du *kewang* et les responsa-

Les Hollandais essayèrent de supprimer l'*adat*, et donc le *sasi*, mais par la suite ils trouvèrent bon d'intégrer la chose dans leur propre système administratif afin de mieux contrôler l'usage des ressources

bles des églises qui participent au *sasi* ne sont pas rémunérés (mais peuvent recevoir une part des prélèvements). Les bureaux locaux de l'Administration peuvent aussi percevoir des revenus de la vente des droits d'exploitation des ressources communautaires.

12. solidité de l'institution et capacité à évoluer.

L'étude a quantifié l'efficacité de la gestion des ressources dans les villages avec *sasi* et dans les villages sans *sasi* en combinant divers indicateurs : restrictions sur les engins de capture, règles locales autres

La plupart des décisions sont prises par les leaders traditionnels de l'*adat* (droit coutumier) dans le cadre d'un système qui peut paraître non démocratique, mais elles sont acceptées des villageois qui y voient un caractère communautaire

que les interdictions nationales de la pêche à l'explosif et au poison, zones interdites, nombre d'espèces soumises aux règles de gestion, moyens d'application de la loi...

Dans certains cas, la distinction entre règles *sasi* et non *sasi* est assez floue. La législation nationale peut devenir une règle *sasi* (l'interdiction de la pêche à l'explosif, par exemple) et une règle *sasi* passe dans la législation nationale (l'interdiction de la pêche au poison, par exemple).

Dans les villages *sasi*, on observait souvent une meilleure harmonie, une plus grande activité communautaire (par exemple, récolte collective du poisson et partage équitable des profits entre villageois). Dans certaines localités, la production est parfois vendue pour financer des infrastructures et des projets qui profitent à l'ensemble de la

communauté (par exemple, vente de trocas au village de Nolloth).

Le *sasi* est relativement efficace car il ne repose pas sur des infrastructures et des circuits administratifs publics coûteux. La plupart des décisions sont prises par les leaders traditionnels de l'*adat* (droit coutumier) dans le cadre d'un système qui peut paraître non démocratique, mais elles sont acceptées des villageois qui y voient un caractère communautaire. Dans les localités avec *sasi*, il semble que les gens participent davantage aux prises de décisions que dans les villages sans *sasi*.

Les règles du *sasi* sont mieux respectées que les lois et règlements qui viennent des autorités centrales ou provinciales. Elles sont encore mieux respectées dans les villages où les *kewang* (gardes) sont des personnes de l'endroit. Généralement, le respect des règles dépend pour une bonne part de la qualité des leaders concernés, des besoins économiques des gens, de leur niveau d'éducation, de la crainte de sanctions éventuelles. Les affaires pour lesquelles on juge nécessaire l'intervention de la police sont traitées hors du village.

Le *sasi* concerne uniquement la bande littorale. Or beaucoup de pêcheurs (surtout des jeunes portés vers une pêche commerciale) gagnent leur vie en ciblant des espèces pélagiques un peu plus au large, là où le *sasi* ne s'applique pas. Les pêcheurs traditionnels ont du mal à profiter de cette ressource à cause de la concurrence exercée par d'autres opérateurs mieux équipés. Les pêcheurs installés dans des villages proches des villes sont de plus en plus attirés par des emplois en dehors du secteur de la pêche. Cela peut entraîner un affaiblissement des règles villageoises et du *sasi*.

Mais le plus gros problème pour la survie ou le développement du *sasi* c'est que l'Administration ne reconnaît pas du tout ces systèmes. Comme l'*adat* et le *sasi* n'ont pas de légitimité juridique officielle, on considère cela surtout comme un moyen de faciliter le respect de la réglementation plutôt que comme des structures qui ont leur mot à dire dans le choix des politiques. Le *sasi* n'est pas en soi un système équitable (c'est-à-dire démocratique, sans exclusive). Il est de nature fortement patriarcal et n'encourage pas la participation des femmes dans son fonctionnement.

Le *sasi*, qui concerne essentiellement les ressources proches du littoral, porte sur



Village de pêcheurs sur l'île de Sumatra, Indonésie

des zones assez restreintes et sur quelques espèces seulement. Il ne s'agit pas de vastes étendues, il ne s'agit pas de plan global de gestion des espaces et des espèces. L'étude fait apparaître que l'impact du *sasi* sur l'état de la ressource et des habitats est minime, discutable.

Le *sasi* est une institution qui n'a jamais été statique : elle a évolué au cours du temps, elle a résisté. Elle a servi des objectifs à la fois économiques et sociaux, pas seulement pour gérer des ressources. Le *sasi* et le droit coutumier sous-jacent (*adat*) ont eu des hauts et des bas au fil du temps, ils ont absorbé et réfléchi l'impact du colonialisme, des conflits armés, du développement économique, du changement social.

Les auteurs suggèrent de placer davantage d'espèces sous le système du *sasi* et d'étendre les zones concernées, après consultation avec les villageois, de différencier les conditions d'accès entre pêcheurs traditionnels et ceux qui ont modernisé leur équipement. Le *sasi* a permis de diffuser dans les villages des principes importants en matière de gestion des ressources, de les intégrer et de les valoriser dans le cadre de la culture locale dans cette région des Moluques. Il peut donc servir de fondations pour un régime moderne de gestion des ressources. Il permettrait aussi de réduire les coûts de l'éducation, de la formation, des moyens d'exécution qu'un tel régime ne manque pas d'engendrer.

On peut reprocher à cette étude d'avoir centré son attention surtout sur des villages chrétiens. Elle ne retient donc pas toutes les variétés du contexte local dont on a parlé plus haut, notamment les particularités des villages musulmans. 3



En Indonésie, la majorité des localités rurales de la côte vivent encore, directement ou indirectement, de la pêche

Pour plus d'information



www.co-management.org

La cogestion des pêches

**Projet de recherche mondial
en collaboration**

Extrait

Une autre façon de faire, efficace

Au lieu d'une gestion basée sur la rationalité scientifique, nous trouvons ici une façon de procéder qui implique une volonté d'œuvrer ensemble pour le bien communautaire, l'attachement à une tradition culturelle, le recours à des sanctions liées à des croyances religieuses. Ces divers éléments se sont combinés pour former le socle d'une institution qui, dans son champ d'application relativement restreint, a démontré sa durabilité et son efficacité. Le *sasi* contraste avec l'idée occidentale qui veut que la gestion locale soit éminemment démocratique. Ce système paternaliste peut être très efficace et peu coûteux ; de la part des pêcheurs, des agriculteurs, des femmes qui sont absorbés par leurs occupations, il réclame peu de temps ; et il est accepté par la culture locale.

INDE

Front de mer agité

Les populations de pêcheurs du Kerala, dans le sud de l'Inde, se préparent à manifester contre un projet de loi du Gouvernement central relatif à l'aménagement du littoral. Le NFF (Forum national des pêcheurs) a annoncé une campagne nationale de protestation contre ce texte qui risque de mettre à mal l'environnement marin et de déstabiliser les moyens d'existence de milliers de pêcheurs.

La KSMTF (Fédération autonome des travailleurs de la pêche du Kerala) mène le mouvement de protestation au Kerala. Ses leaders disent que le projet de loi privilégie le développement au détriment de la préservation de l'environnement. T. Peter, le président de cette structure syndicale, déclare que l'absence de débat public sur le texte est contraire à la démocratie et soulève de sérieuses questions quant aux intentions du gouvernement dans un domaine

qui peut avoir de lourdes conséquences sur le long terme pour les populations de pêcheurs. Il ajoute que les communautés pourraient ainsi perdre leurs moyens d'existence légitimes.



La KSMTF a d'ores et déjà lancé une campagne pour l'envoi par Internet de pétitions aux responsables politiques nationaux, en mettant en évidence les dangers du projet de loi. Elle organise aussi, au mois de juillet, une convention pour tout le Kerala, plus des envois de lettres au Premier Ministre, à la Présidente de la United Progressive Alliance (la coalition au pouvoir à New

Delhi), et au Ministère central de l'environnement et des forêts. Les pêcheurs du Kerala participeront à une marche de protestation qui se rendra au siège de l'administration des Districts le jour anniversaire du « Quit India ». Selon les dirigeants du NFF, le texte du projet de loi, qui sera présenté bientôt, va aggraver la marginalisation des

la Notification de 1991 sur la réglementation des zones côtières (CRZ), laquelle autorise des activités commerciales à partir de 500 m du front de mer. Elles disent que la nouvelle réglementation vise à créer des zones économiques spéciales et des activités économiques et touristiques dans des secteurs urbains proches du littoral.

T. Peter ajoute : « La Commission Swaminathan recommande d'inclure dans la bande littorale les eaux territoriales (12 milles à partir du rivage), ce qui est très important pour les communautés de pêcheurs et leurs moyens d'existence. Il n'est pas clairement dit que cet espace serait géré avec la pleine participation des communautés de pêcheurs, ni que leurs droits de pêche dans cet endroit seraient respectés et protégés. Il faut explicitement déclarer qu'aucune portion de cet espace ne pourra servir à autre chose que la pêche. »

Pour plus d'information, voir <http://www.hindu.com/2007/06/20/stories/200706201160400.htm>

50

PROFIL ORGANISATIONNEL

Masifundise

C'est la seule Ong indépendante d'Afrique du Sud à œuvrer auprès des petits pêcheurs, des communautés de pêcheurs traditionnels du Cap occidental, du Cap oriental et du Kwazulu-Natal

Par-mi ses activités, citons : travail soutenu sur le terrain, élaboration de stratégies, défense des droits et lobbying, collecte et diffusion de l'information, formation et renforcement des capacités, contacts avec

des organismes régionaux et internationaux impliqués également auprès des petits pêcheurs.

Masifundise apporte son soutien à des structures communautaires et populaires,

à des réseaux de communautés littorales. Elle utilise les moyens dont elle dispose pour plaider en faveur des populations de pêcheurs et des localités traditionnelles de la côte afin

qu'elles disposent d'un droit d'accès aux ressources marines ou trouvent d'autres moyens d'existence.



ÉPITAPHE

M.S.Y (années 1930s-1970s)

Ci-gît le concept de M.S.Y.*
Il fixait des plafonds trop élevés
et ne disait rien sur la façon
de partager le butin.

Nous l'enterrons avec nos bons vœux,
surtout au nom des poissons.

On ne sait encore par quoi il sera
remplacé.
Pourvu que cela profite aussi à
la race humaine !

Requiescat in pace.
* Rendement maximal soutenable

— par P. A. Larkin, Institute of Animal Resource Ecology, Université de Colombie Britannique, Canada, 1977



CITATION

« Bien qu'il soit très vulnérable, le secteur de la pêche artisanale fait cependant preuve d'un dynamisme certain, d'une capacité évidente à s'adapter »

ICHIRO NOMURA, DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT,
DÉPARTEMENT DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE DE LA FAO

STOCKS DE THON

Sushi en berne

Qui veut du sushi fabriqué avec de la viande de chevreuil ? Une tranche de viande de cheval crue sur ce riz ? » Voilà quelques-unes des solutions de remplacement plutôt extrêmes auxquelles pensent les chefs cuisiniers japonais face à la pénurie de thon qui rode autour des plats de sushi habituellement proposés à leur menu. Aussi impensable au Japon que du baseball

sans hot-dogs, ou un Texas sans barbecue !

Dans ce pays qui raffole de produits de la mer, le thon est roi. Entre maguro et otoro, les Japonais semblent disposer, pour désigner le thon, d'autant de mots que les Français pour parler de fromage. Aussi, lorsque les organismes mondiaux spécialisés ont décidé récemment d'abaisser le plafond des captures pour protéger une ressource en train de s'amenuiser, la nation a été comme saisie de panique.

A la télévision, les informations du soir montrent en détail comment la montée

des prix chasse le thon de qualité supérieure des étagères des supermarchés et des tapis roulants des chaînes de restaurants sushi.

Dans des endroits plus huppés, les chefs se mettaient à faire des essais avec des produits de substitution : poissons moins chers, ingrédients terrestres et, Dieu leur pardonne, des variantes américaines du sushi comme l'avocado roll.

« C'est comme si l'Amérique manquait de steaks », déclare Tadashi Yamagata, vice-président de l'Union nationale des cuisiniers de sushi. « Sans thon, le sushi n'est plus du sushi ! »

Le problème c'est l'appétit croissant pour le sushi et le sashimi en dehors du Japon, non seulement aux Etats-Unis mais aussi chez les nouveaux riches de certains pays : Russie, Corée du Sud, Chine... Et ce problème



ne va pas disparaître. Les experts disent que la pénurie de matière première et l'augmentation des prix vont s'accroître car les stocks

de thon rouge (le gros qui met du temps à grandir, le préféré pour le sushi) n'arrivent pas à suivre l'augmentation de la demande mondiale.

Pour tenter de stabiliser la situation, des dizaines de pays ont, l'an dernier, accepté de réduire les captures dans l'Atlantique-Est et dans la Méditerranée. Cette décision a accentué encore plus les craintes des Japonais pour leurs

approvisionnements, et poussé à la hausse les prix des trois espèces de thon rouge (du Nord, du Pacifique, du Sud) considérées comme ce

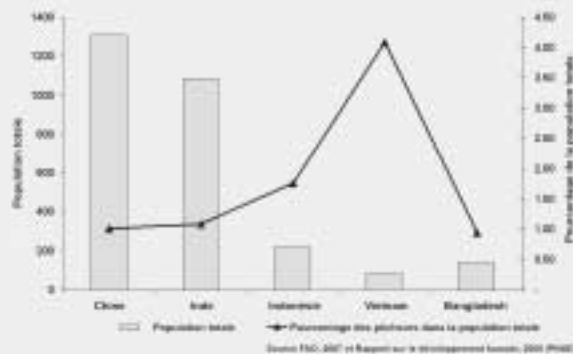
qu'il y a de mieux en matière de thon cru.

Selon l'Agence japonaise des pêches, depuis le début de l'année dernière, le prix moyen du thon rouge du Nord et du Pacifique importé congelé a augmenté de plus de 30 %, à 13 \$ la livre. Les grossistes disent que, du fait de la concurrence des navires étrangers et des acheteurs étrangers, il est de plus en plus difficile de se procurer du thon d'excellente qualité.

—Martin Fackler, The New York Times, 25 juin 2007

POURCENTAGE DES PÎCHEURS DANS LA POPULATION TOTALE

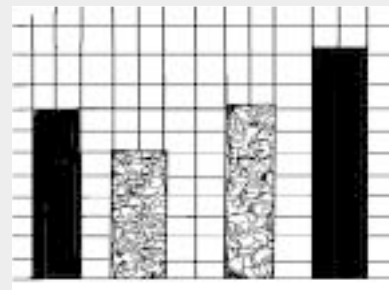
dans six grands pays asiatiques



Pêcheurs et poissons

En Asie, des millions de gens vivent de la pêche. Ce secteur participe grandement à la vie économique, comme facteur de sécurité alimentaire, source d'emplois et de revenu, de devises aussi. Selon l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'aquaculture (FAO), sur les 47,6 millions de gens qui de par le monde ont une activité de pêche ou d'aquaculture à plein temps ou, le plus souvent, à temps partiel, 42,3 millions d'entre eux (soit 89 %) sont en Asie. C'est en Chine qu'il y a le plus grand nombre de pêcheurs et de pisciculteurs, puis viennent l'Inde, le Vietnam, l'Indonésie, le Bangladesh et les Philippines. La majorité d'entre eux sont de petits artisans et ils vivent fort modestement des ressources de la côte et des cours d'eau.

Ces chiffres sous-estiment probablement la réalité. Une étude de la FAO portant sur l'Asie du Sud-Est, par exemple, suggère que le nombre de personnes pratiquant une pêche de capture continentale à travers le monde (4,5 millions de pêcheurs à plein temps, à temps partiel ou occasionnels) est déjà largement dépassé par le nombre de ceux qui pêchent dans les eaux intérieures de seulement huit pays étudiés : Cambodge, Indonésie, RDP Lao, Malaisie, Myanmar, Philippines, Thaïlande, Vietnam.



En plus, ces chiffres n'incluent pas les personnes qui ont une autre activité liée aussi à la pêche (commercialisation, transformation, fabrication de filets, fourniture de glace, construction de bateaux...). Les femmes tiennent une place importante dans certaines de ces activités. Etant entendu que, pour une personne qui pêche, il y a trois personnes qui ont une activité connexe, on obtiendrait facilement le chiffre total de 130 millions de personnes impliquées dans une activité liée à la pêche en Asie.

Il est bon de noter que 90 % de la production de la pêche artisanale de par le monde va directement à l'alimentation humaine. Selon la Banque asiatique de développement, la pêche artisanale et à petite échelle en Asie représente au moins 50 % de la production totale de poisson et fournit de très nombreux emplois ruraux.

Dans cette région, la pêche est assurément un élément des plus importants de la sécurité alimentaire. Pour plus de 1,6 milliard de gens (sur les 3,5 milliards qui vivent en Asie), le poisson c'est plus de 20 % des apports en protéines animales. Et on arrive même à 50 % dans certains pays, comme le Bangladesh, le Cambodge, l'Indonésie, le Sri Lanka.

LIVRES

Les classiques du rayon Pêche

L'ÉCONOMIE RURALE DES PÊCHEURS MALAIS, par Raymond Firth, Routledge & Kegan Paul Ltd, Londres, 1946, ISBN 0 7100 3466 0

Ce livre, qui se fonde essentiellement sur des enquêtes de terrain, décrit le fonctionnement ordinaire de la pêche malaise. Il donne une idée de la souplesse des composantes de cette économie rurale ; il montre la valeur de l'esprit de coopération traditionnel qui prévaut, de la volonté de survie de ces sociétés rurales menacées par des forces déstabilisatrices qui n'apportent rien pour perpétuer la vie communautaire.

... L'ouvrage reste à ce jour la seule analyse détaillée des modes

de production, commercialisation, distribution dans une communauté de pêcheurs de Malaisie, le tout vu sous l'angle des structures et des valeurs communautaires.

— D'après la préface de la première et deuxième édition

PÊCHE LOINTAINE : LE DESTIN DES PÊCHEURS DE L'ATLANTIQUE-NORD par William W. Warner, Penguin Group USA, 1984, ISBN 0 1400 6967 4

Chronique de la flotte de pêche de l'Atlantique-Nord depuis la Seconde Guerre mondiale : vie quotidienne à bord, opérations de pêche actuelles, perspectives d'avenir.

FLASHBACK

Cogestion

La cogestion, considérée comme un arrangement entre l'Administration et les usagers d'une ressource en vue de partager, dans un esprit de collaboration, la responsabilité de sa gestion, est une approche de plus en plus préconisée dans le domaine de la pêche. Cela est en partie dû au fait que la gestion centralisée semble avoir conduit à un échec. Que la cogestion reconnaisse l'importance de la participation des usagers de la ressource à toutes les étapes du processus de gestion, c'est assurément une bonne chose. Mais, en bien des endroits du monde, la réalité c'est que les bonnes intentions des gouvernements restent sur le papier.

La cogestion peut se concevoir dans un cadre de régime fondé sur des droits de propriété ou dans un régime sans droits de propriété. Les choses sont plus faciles dans le premier cas, plus difficiles dans le second cas. La cogestion semble être plus efficace dans des situations où il existe officiellement des droits communautaires, car la communauté a alors le droit de contrôler l'accès à la ressource, de sanctionner et même d'exclure les fautifs.

ICeland, Australia, N^{ew} zealand
U^{nited states}, CAN^{ada}



À l'échelle mondiale, cela ne semble réalisable que dans un petit nombre de pêcheries. Dans un grand nombre de pays, l'administration des pêches reste faible. L'intérêt de la cogestion est qu'on pourrait espérer de la part des gouvernements et des divers opérateurs qu'ils choisissent et mettent en œuvre des mesures de gestion appropriées permettant de minimiser les coûts et de déboucher sur des résultats probants dans un laps de temps raisonnable. Avec la cogestion, on pourrait en tout cas développer des systèmes de gestion visant à faire naître chez tous ceux qui exploitent la ressource un sentiment de propriété/responsabilité même en l'absence de droits de propriétés spécifiques.

— Extrait de l'éditorial de la revue SAMUDRA n° 42, novembre 2005

52

LA PRESSE

Irlande : tout sur la pêche

Inshore Ireland, un bimensuel qui inclut Aquaculture Ireland, donne des nouvelles de la côte et des cours d'eau du pays. Il est publié à Dublin par le Agricultural Trust qui sort également le *Irish*

Farms Journal et le *Irish Field*. Le rédacteur en chef est Gillian Mills (mills@inshore-ireland.com), secondé par Gerry Flynn (flynn@inshore-ireland.com).

Inshore Ireland diffuse 36 000 exemplaires qui sont lus par 145 000 personnes.

Il traite de sujets variés :

aquaculture, tourisme, pêche côtière, gestion de l'environnement,

politiques et règlements, technologies, produits de la mer, commercialisation, recherche et développement...



ANNONCES

CONFÉRENCE

IAMS LIC

Le 33ème Congrès annuel de l'Association internationale des bibliothèques et centres d'information sur les sciences marines et aquatiques (IAMS LIC) se tiendra conjointement avec la réunion de IAMS LIC Sud-Est au Laboratoire marin de Mote, Floride, du 7 au 11 octobre 2007. Il y aura des conférences-débats, des exposés, des ateliers pratiques et une visite sur le terrain. Pour plus d'information, aller sur <http://www.iamslc.org/index.php?section=150>

PUBLICATION

Pour se faire une idée : Droits de propriété et gestion des pêches Série d'articles extraits de la revue SAMUDRA, ICSF 2007, 112 p, ISBN 81-902957-6-4

Comme le montre ce dossier, une gestion fondée sur des droits peut prendre plusieurs formes : licences, permis, quotas individuels ou communautaires... La façon dont les régimes fondés sur des droits traite la question de l'attribution des droits d'accès à la ressource détermine leur degré d'équité dans la répartition des avantages économiques au sein

des communautés de pêcheurs. C'est seulement en faisant appel à des droits de pêche qui tiennent compte de la justice sociale et des problèmes d'emploi, des aspects de genre et des Droits humains en général que l'on peut assurer aux communautés de pêcheurs, notamment celles qui pratiquent une petite pêche traditionnelle, plus de justice dans la marche vers une exploitation écologique, durable de la ressource. Cette série d'articles, extraits de la revue SAMUDRA, est téléchargeable gratuitement sur le site <http://www.icsf.net>

SITE INTERNET

Centre d'information de la pêche

Ce centre, qui dépend de la Fédération des sociétés coopératives de pêche de l'Inde du Sud (SIFFS), publie des données sur l'état des marchés, les cours, la météo du Kerala et du Tamil Nadu, au sud de l'Inde. Il s'agit d'aider les organisations professionnelles à prendre des bonnes décisions dans tous ces domaines.

Voir <http://fishinfo.siffs.in>



Citation littéraire

***R**ien d'étonnant donc que ces Nantuckais, nés sur une plage, prennent la mer pour gagner leur vie ! Au début, ils attrapaient des crabes et des quahogs (palourdes) dans le sable. S'enhardissant, ils s'avancèrent dans l'eau pour attraper des maquereaux au filet. Une fois plus expérimentés, ils allèrent plus loin en bateau et prirent des morues. Finalement, ayant lancé une flottille de gros navires sur l'océan, ils explorèrent l'immensité liquide, ceinturant sans cesse la planète de leurs circumnavigations, jetèrent un coup d'œil sur le détroit de Béring, déclarèrent en toutes saisons et sur toutes les mers une guerre incessante à la plus puissante masse animée qui ait survécu au déluge, la plus monstrueuse, la plus montagneuse !*

— Extrait de *Moby Dick*, de Herman Melville

